



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2014 | 2015

La présente publication a été rédigée par le ministère de la Culture et des Communications.

Coordination

Brigitte Ricard, Direction du bureau de la sous-ministre

Supervision

Myriam Côté, directrice du bureau de la sous-ministre par intérim

Révision linguistique

France Galarneau

Graphisme

Alphatek

Impression

Copieexpress

La publication est accessible dans le site Web du ministère de la Culture et des Communications : www.mcc.gouv.qc.ca.

ISSN : 2368-2590 (imprimé)

ISSN : 2368-2604 (PDF)

ISBN : 978-2-550-73633-2 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-73634-9 (PDF)

Dépôt légal : 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Imprimé sur du Enviro100, papier contenant

100 % de fibres postconsommation



MESSAGE DE LA MINISTRE



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2015 du ministère de la Culture et des Communications et celui du Secrétariat à la politique linguistique qui est joint à la présente publication.

Ces documents rendent compte des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2012-2016 du Ministère et du Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015, du Plan d'action 2014-2015 et de la Convention de performance et d'imputabilité du Centre de conservation du Québec ainsi que de l'orientation et des objectifs du Secrétariat à la politique linguistique inscrits à l'enjeu 4 du Plan stratégique 2012-2016 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Ils constituent à la fois un survol de l'action du Ministère et du Secrétariat ainsi qu'un état de situation en ce qui concerne les engagements quant à la promotion de l'identité et de la culture québécoises, et de la langue française.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*La ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française,*

HÉLÈNE DAVID

Québec, septembre 2015

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Madame Hélène David
Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française

Madame la Ministre,

C'est en m'appuyant sur l'analyse du vérificateur interne et sur la signature des gestionnaires en fonction durant l'année que je vous sou mets le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice 2014-2015.

Le Rapport annuel de gestion renferme de précieuses informations sur les activités du Ministère. Il révèle notamment les résultats obtenus sur la base des grandes orientations contenues dans le Plan stratégique 2012-2016. Le rapport aborde aussi les nouveaux défis que doit relever la société québécoise en matière de culture et de communications, et les initiatives mises en place pour y répondre adéquatement. Il témoigne de la volonté ministérielle de développer la culture en région et de favoriser le rayonnement des artistes québécois à l'international.

Parmi les réalisations du Ministère, je tiens à souligner le lancement du Plan culturel numérique du Québec, un plan résolument conçu dans la perspective de soutenir la création et la diffusion du travail des artistes à l'ère du numérique. À l'occasion de son 35^e anniversaire, il importe aussi de mentionner la contribution exceptionnelle du Centre de conservation du Québec à la culture québécoise : d'innombrables efforts ont en effet été consacrés à la préservation et à la restauration des trésors patrimoniaux québécois.

Je tiens à remercier tous les membres du ministère de la Culture et des Communications de leur dévouement et de leur professionnalisme. Par leur travail exemplaire, ils ont contribué à l'atteinte des objectifs ministériels.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

La sous-ministre,

MARIE-CLAUDE CHAMPOUX

Québec, septembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES	8
SIGNES CONVENTIONNELS	8
SYMBOLE	8
DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES	9
RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE	10
INTRODUCTION	11
COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	12
FAITS SAILLANTS	14
1. LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	16
La mission	16
La vision	16
Les fondements de l'action ministérielle	16
Les valeurs et l'éthique	17
L'organisation administrative	18
La gestion intégrée des risques	18
L'évaluation de programmes	18
Organigramme au 31 mars 2015	19
2. LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2014-2015	21
Le contexte	21
Les enjeux	21
3. LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE	22
Les résultats relatifs au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015	22
L'abrégé des résultats 2014-2015 du plan stratégique 2012-2016	22
ENJEU 1	25
Orientation 1 Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture	25
ENJEU 2	29
Orientation 2 Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec	29
Orientation 3 Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable. . . .	31
Orientation 4 Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois	34
ENJEU 3	39
Orientation 5 Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale	39
ENJEU 4	43
Orientation 6 Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant de la ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique.	43
ENJEU 5	45
Orientation 7 Accroître la performance de notre organisation	45
Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens	48
La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	48

4. LA GESTION DES RESSOURCES	50
Les ressources humaines	50
Les ressources financières	52
Les ressources informationnelles	54
5. L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	57
L'accès à l'égalité en emploi	57
L'allègement réglementaire et administratif	60
Le suivi de la politique linguistique	60
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	62
Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015	63
Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015.	64
Le Plan d'action de développement durable 2013-2015.	64
L'occupation et la vitalité des territoires	74
La Politique de financement des services publics	76
La gestion et le contrôle des effectifs et des renseignements relatifs aux contrats de services	76
Les recommandations du Vérificateur général du Québec	77
6. LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC	78
La présentation.	78
Les résultats de l'année	81
ANNEXE I	93
Les mandats, services et activités des organismes et des sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications	93
ANNEXE II	97
Liste des lois et des règlements dont l'application relève de la ministre de la culture et des communications (au 31 mars 2015)	97
ANNEXE III	98
Liste des programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2014-2015 (y inclus le soutien aux sociétés d'État)	98

SIGLES

A21C	Agenda 21 de la culture
ADS	Analyse différenciée selon les sexes
ANEL	Association nationale des éditeurs de livres
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CCQ	Centre de conservation du Québec
CRSBP	Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
CSC	Compte satellite de la culture
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
ETC	Équivalents temps complet
FPCQ	Fonds du patrimoine culturel québécois
GES	Gaz à effet de serre
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
OCCQ	Observatoire de la culture et des communications du Québec
PCNQ	Plan culturel numérique du Québec
PQI	Plan québécois des infrastructures
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SIAA	Service d'intégration des arts à l'architecture
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SQI	Société québécoise des infrastructures
TACOM	Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

SIGNES CONVENTIONNELS

\$	Dollar
...	N'ayant pas lieu de figurer
%	Pourcentage
h	Heure
k	Millier
M	Million
n	Nombre

SYMBOLE

	Résultats qui concourent à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016
---	--

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Pour nous appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, la direction responsable de la vérification interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

La sous-ministre,

MARIE-CLAUDE CHAMPOUX

Le sous-ministre adjoint
du développement culturel
et du patrimoine,

Le sous-ministre adjoint
aux politiques
et aux sociétés d'État,

Le directeur général
de l'administration
et des immobilisations,

JEAN BISSONNETTE

DANIEL CLOUTIER

DENIS CHARLAND

Québec, juillet 2015

RAPPORT DE VALIDATION DE L'AUDIT INTERNE

Madame Marie-Claude Champoux
Sous-ministre de la Culture et des Communications

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Ministère. Cet examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La responsable de l'audit interne,

JULIE LÉVESQUE

Québec, août 2015

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère de la Culture et des Communications (MCC) couvre l'exercice allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Ce document s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01).

À la suite de la présentation du coup d'œil sur le Ministère et des faits saillants, la première partie du rapport décrit le Ministère.

La deuxième partie expose brièvement le contexte dans lequel a évolué l'action ministérielle au cours de l'année.

La troisième partie fait état des résultats de la troisième année de la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2016, des résultats relatifs aux choix effectués dans l'allocation des ressources du Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 ainsi que des résultats obtenus au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

La quatrième partie porte sur l'utilisation qu'a faite le Ministère de ses ressources humaines, financières et informationnelles au cours de l'année pour s'acquitter de ses engagements.

Dans la cinquième partie du rapport, le Ministère rend compte des actions accomplies en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Enfin, la dernière partie présente les résultats du Centre de conservation du Québec (CCQ).



Désignation de l'arrivée des Ursulines et des Augustines en Nouvelle-France comme événements historiques en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, le 24 septembre 2014 — Photo : Bibliothèque et Archives Canada, numéro d'acquisition 1996-23-4

COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L'ORGANISATION DU MINISTÈRE

Un **SIÈGE SOCIAL** dans la Capitale-Nationale, un réseau de **8 DIRECTIONS RÉGIONALES** qui couvrent les 17 régions administratives du Québec et le **CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC**

368

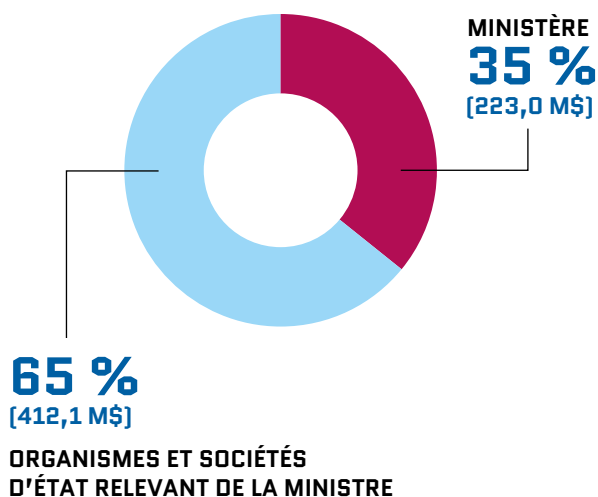
PERSONNES

AU SERVICE DE LA POPULATION

LES DÉPENSES

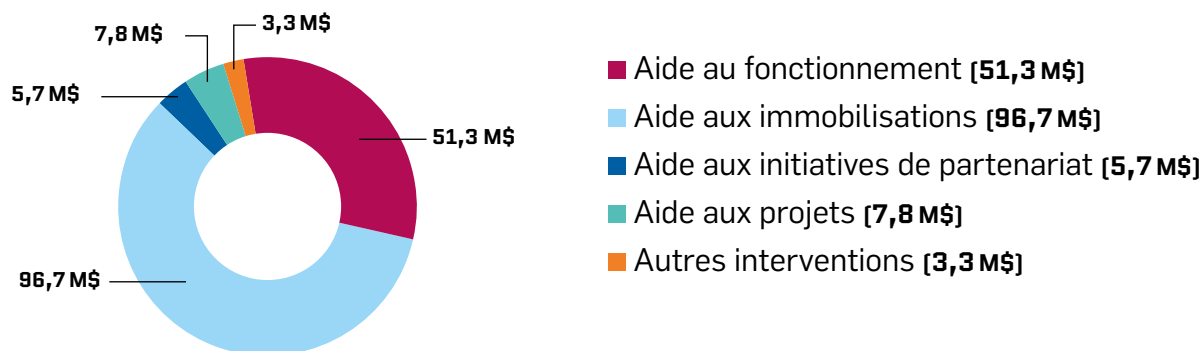
En **2014-2015**, les dépenses probables du portefeuille Culture et Communications sont de **635,1 M\$**.

LA PART DU MINISTÈRE AU SEIN DU PORTEFEUILLE CULTURE ET COMMUNICATIONS



Une **MISSION ACCOMPLIE** grâce à la **COLLABORATION** d'un **RÉSEAU D'ORGANISMES ET DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT** qui relèvent de la ministre

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE (164,8 M\$)



APERÇU DES CLIENTÈLES ET DES PARTENAIRES DU MINISTÈRE

172¹

bibliothèques publiques autonomes

645²

bibliothèques affiliées à 11 CRSBP

184³

librairies agréées

177⁴

éditeurs agréés

122

institutions muséales reconnues soutenues

159

médias communautaires

15

radios autochtones

81

organismes de formation spécialisée (écoles et camps artistiques)

13

organismes de formation supérieure en arts

11

organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel

103

ententes de développement culturel avec des municipalités

15

ententes signées avec des conférences régionales des élus (CRE)

199

projets d'immobilisations d'équipements culturels subventionnés

68

projets financés par le FPCQ

64

projets en matière internationale

534 589⁵

participations d'élèves à 11 757 activités culturelles réalisées dans le cadre du programme La culture à l'école

134

propositions d'œuvres acceptées – intégration des arts à l'architecture

Un **SERVICE EN LIGNE TRANSACTIONNEL SÉCURISÉ**, appelé **DI@PASON**, qui vous permet de produire vos demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement, offert sur son site Web, à l'adresse **MCC.GOUV.QC.CA**

1. Donnée de l'année 2013.

2. Donnée de l'année 2013.

3. Au 31 décembre 2014.

4. Au 31 décembre 2014.

5. Données de l'année scolaire 2012-2013.

FAITS SAILLANTS

Le dévoilement du Plan culturel numérique du Québec

Dévoilé en septembre 2014, le Plan culturel numérique du Québec prévoit un investissement de 110 M\$, échelonné sur sept ans.

Plus de 50 mesures concrètes ont été élaborées pour les années 2014-2015 et 2015-2016. Ces mesures s'articulent autour des trois grandes orientations du plan, soit créer, innover et diffuser. En effet, le Plan culturel numérique a pour objectif de donner les moyens aux acteurs du milieu culturel de créer et d'innover dans un contexte technologique en pleine effervescence ainsi que de favoriser la diffusion de la culture québécoise au plus grand nombre, sur les marchés locaux, nationaux et internationaux.

Ce plan découle d'une concertation entre le Ministère, les organismes issus des milieux artistiques et culturels ainsi que les sociétés d'État du domaine de la culture.

Le 35^e anniversaire du Centre de conservation du Québec

Créé en 1979, le Centre de conservation du Québec fêtait en 2014 ses 35 années d'existence. Institution totalement unique au Canada, il a profité de cette occasion pour mettre en œuvre différentes actions visant à faire connaître ses réalisations, ses services et son expertise singulière, et ainsi développer ses clientèles. Il a entre autres été l'hôte de la 40^e édition du congrès annuel de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration, et a réalisé une capsule vidéo promotionnelle. Il s'est aussi joint au magazine *Continuité* et à la revue *À Rayons ouverts* de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) pour présenter des numéros spéciaux consacrés à la restauration.

Le Québec à l'honneur à la Foire du livre de Bruxelles

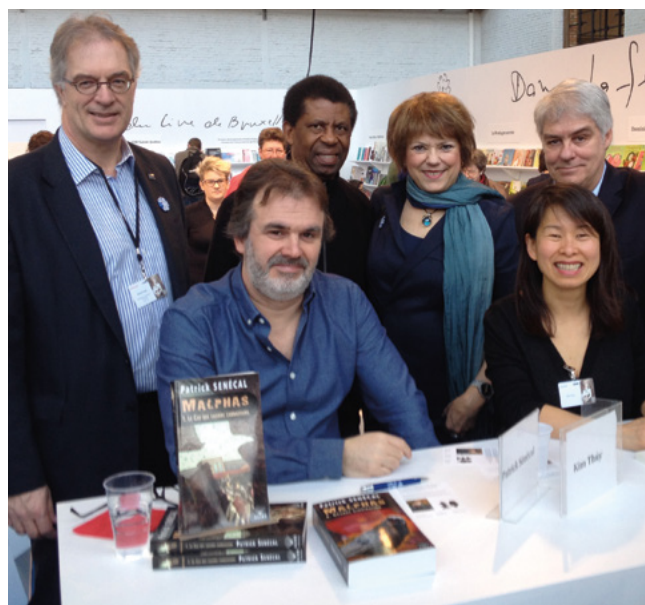
Le Québec a eu le privilège d'être l'invité d'honneur de la 45^e édition de la Foire du livre de Bruxelles, qui s'est déroulée du 26 février au 2 mars 2015. Cette invitation a constitué une vitrine extraordinaire pour les auteurs et les éditeurs québécois, et a permis de resserrer davantage les liens qui unissent le Québec et la Belgique. Plus de 40 auteurs et près de 50 éditeurs québécois ont participé à cet important rendez-vous et une vaste librairie y a présenté quelque 1 300 titres québécois.

Cet événement fait partie des 17 vitrines internationales qui ont été mises sur pied au cours de l'année 2014-2015. Ces vitrines ont pour objectif de faire rayonner la vitalité culturelle du Québec et de favoriser le développement de marchés pour des créateurs québécois.

De nouveaux outils pour multiplier les expériences culturelles en milieu scolaire

Le Ministère a mis en place la Mesure de concertation régionale en culture-éducation qui vise à soutenir les sorties culturelles scolaires dans les organismes culturels professionnels inscrits au Répertoire de ressources culture-éducation. En 2014-2015, ce sont plus de 80 ententes qui ont été signées avec des commissions scolaires, des établissements d'enseignement privés et d'autres intervenants locaux et régionaux intéressés par le développement culturel chez les élèves. Ces ententes, réparties dans toutes les régions du Québec, représentent un investissement de plus de 840 000 \$.

Par ailleurs, le nouveau volet Une école accueille un artiste du programme La culture à l'école a été mis en œuvre. Après avoir fait une évaluation positive des 6 projets pilotes réalisés à l'hiver 2014, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) ont lancé un appel de candidatures dans toutes les régions du Québec. Ce sont donc 33 projets qui seront exécutés d'ici la fin de l'année scolaire 2014-2015 dans le but de faire participer les élèves à un travail d'expérimentation artistique, de moyenne ou de longue durée, et de donner la possibilité à une ou un artiste professionnel de vivre une expérience en milieu scolaire et de s'en inspirer pour créer.



Première rangée (assis) : M. Patrick Senécal, auteur, et M^{me} Kim Thúy, auteure.
Deuxième rangée (debout) : M. Michel Audet, délégué général du Québec à Bruxelles, M. Dany Laferrière, auteur, M^{me} Hélène David, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, et M. Richard Prieur, directeur général de l'ANEL.
Photo : Catherine Mussely, Délégation générale du Québec à Bruxelles

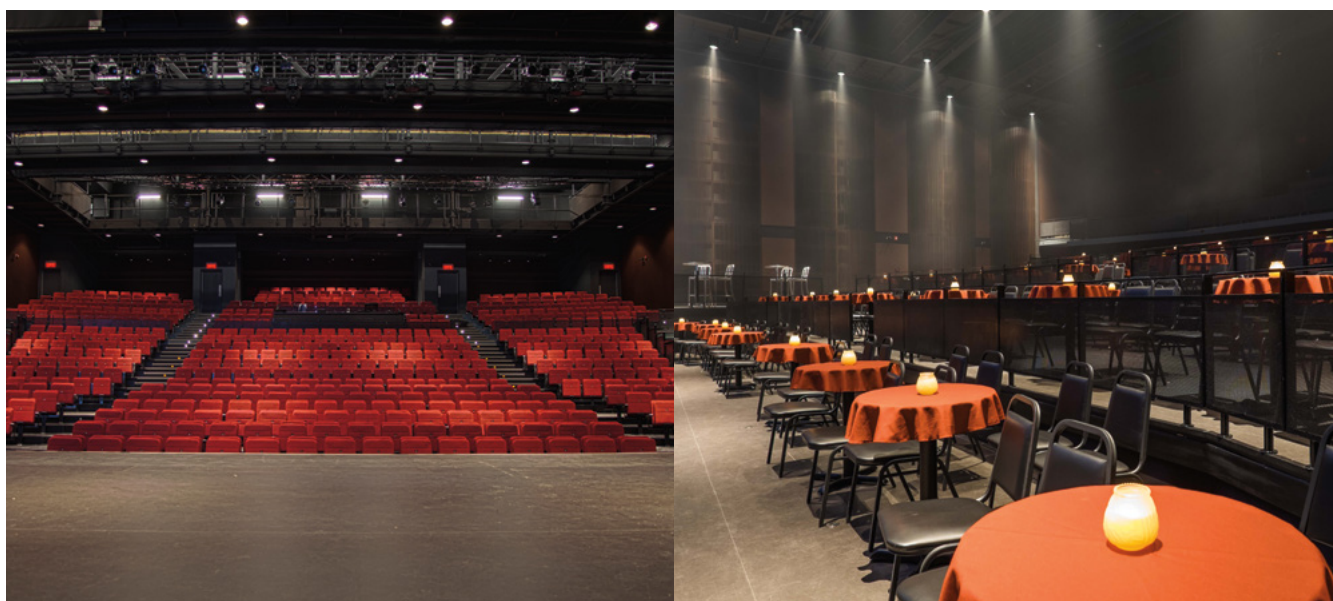
Une démarche d'ouverture et de transparence pour la protection de sites patrimoniaux

À la demande de la ministre, le Conseil du patrimoine culturel du Québec a tenu des consultations publiques cette année sur les projets de plans de conservation des sites patrimoniaux de Beauport, de Charlesbourg et de l'Île-d'Orléans. Les intervenants et les citoyens étaient alors invités à se prononcer sur le plan de conservation de ces trois sites patrimoniaux. Ces documents dans lesquels la ministre présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur du site patrimonial en fonction de ses valeurs patrimoniales et de ses caractéristiques, serviront de cadres de référence afin d'assurer la protection des sites patrimoniaux concernés.

Le Plan québécois des infrastructures pour des équipements culturels bien adaptés et de qualité sur le territoire québécois

Grâce au Plan québécois des infrastructures (PQI), le Ministère a contribué à la restauration de biens culturels, à l'adaptation de lieux culturels aux nouvelles pratiques, à l'acquisition d'équipements spécialisés et à la mise aux normes d'équipements culturels répondant aux tendances et aux besoins actuels des artistes et de la population.

Au cours de l'année 2014-2015, les investissements annoncés par le Ministère pour les lieux culturels du Québec se sont élevés à 153,0 M\$. De cette somme, plus de 129,9 M\$ ont été alloués au maintien, au remplacement et au rétablissement de l'état des infrastructures culturelles.



Espace Théâtre Muni-Spec à Mont-Laurier, dans les Laurentides, inauguré le 20 janvier 2015, lequel peut être configuré au gré des productions — Photo : Muni-spec

1. LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

La mission

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.

La vision

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

Les fondements de l'action ministérielle

En relation avec la mission et la vision, l'action ministérielle s'appuie sur trois fondements.

Un ministère porteur des orientations gouvernementales et ministérielles

Pour orienter son action, le Ministère élabore, coordonne et assure le suivi des politiques liées au développement de la culture et des communications, de même qu'il voit pour ces domaines à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation des programmes et des ententes de partenariat.

Pour remplir sa mission, le Ministère est guidé par une politique gouvernementale, un ensemble de lois et de règlements ainsi que par des politiques sectorielles :

- la Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir;
- des lois et des règlements pour le livre, le cinéma, le patrimoine culturel, les archives ainsi que des lois touchant plus particulièrement le statut professionnel des artistes⁶;
- des politiques pour les arts de la scène, la lecture et le livre, la muséologie ainsi que pour l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Un ministère qui s'appuie sur un réseau d'organismes et de sociétés d'État

Le Ministère accomplit sa mission grâce à la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent de par leur loi constitutive de la ministre de la Culture et des Communications.

C'est dans ce cadre que le Ministère a pour rôle d'assister la ministre dans ses relations avec les organismes et les sociétés d'État :

- il met en œuvre les responsabilités de la ministre et en assure le suivi;
- il assure un rôle-conseil quant à l'application des lois constitutives et des directives touchant ces organismes et ces sociétés d'État;
- il est responsable de la gestion des crédits qui leur sont alloués.

Le Ministère coordonne et anime également ce réseau de façon à favoriser la concertation dans une perspective de cohérence et de complémentarité de vision et d'actions liées à la culture et aux communications.

Bien que leur budget soit totalement ou en partie financé à même les crédits alloués au portefeuille Culture et Communications (65 % des crédits de 2014-2015), ces organismes et ces sociétés d'État ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel de gestion ou d'activité pour certains en fonction de leurs engagements respectifs.

Somme toute, pour saisir la mission et le rôle respectif du Ministère, des organismes et des sociétés d'État par rapport aux enjeux qui caractérisent aujourd'hui les dossiers de la culture et des communications, il est important de bien comprendre la nature des mandats, des services et des activités propres à chacun. L'information détaillée est présentée à l'annexe I.

6. Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (chapitre D-8.1), Loi sur le cinéma (chapitre C-18.1), Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002), Loi sur les archives (chapitre A-21.1), Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (chapitre S-32.1) et Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (chapitre S-32.01).

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT QUI RELÈVENT DE LA MINISTRE

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM) Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) Musée de la civilisation (MC) Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère, aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent de la ministre de remplir leur mission. La liste de ces lois et de ces règlements est présentée à l'annexe II du rapport.

La ministre est également responsable de l'application de la Charte de la langue française, et le Secrétariat à la politique linguistique la soutient dans ces responsabilités. Trois organismes à vocation linguistique qui découlent de la Charte sont sous la responsabilité de la ministre, soit :

- la Commission de toponymie du Québec
- le Conseil supérieur de la langue française
- l'Office québécois de la langue française

Un ministère actif sur le territoire québécois et à l'échelle internationale

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès de clients-partenaires dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, livre et lecture, diffusion des arts de la scène, formation artistique et programmes jeunesse, médias communautaires, en plus des immobilisations d'équipements culturels.

De plus, le Ministère accorde de l'aide financière par l'intermédiaire de divers types d'ententes pour susciter le développement culturel sur le territoire.

Le Ministère agit à l'international, en partenariat avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), pour le rayonnement de l'action internationale du Québec en culture, tant pour le soutien à des projets structurants de développement de marchés et de coopération internationale qu'en faveur d'actions de promotion par les représentations du Québec à l'étranger. Il travaille notamment, pour ce faire, en étroite collaboration avec le CALQ et la SODEC.

Les valeurs et l'éthique

Pour réaliser sa mission et sa vision, les actions du Ministère et du personnel reposent sur les cinq valeurs de l'administration publique québécoise : la loyauté, le respect, l'impartialité, l'intégrité et la compétence.

Le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation en 2014-2015 en proposant des activités de formation et de sensibilisation sur l'éthique à son personnel, conformément à son plan d'action 2011-2014 qui vise à favoriser et à maintenir une culture éthique au sein du Ministère.

En plus du service-conseil dispensé par la répondante ministérielle, le Ministère rend disponible, notamment dans l'intranet organisationnel, une documentation pertinente sur l'éthique dans la fonction publique. De plus, il répond en tout temps aux exigences légales, réglementaires ou administratives en offrant sa collaboration à toute demande pouvant émaner du commissaire au lobbying, du commissaire à l'éthique et à la déontologie ainsi que du coordonnateur gouvernemental en éthique.

L'organisation administrative

Le Ministère est constitué de deux grands secteurs :

- Développement culturel et patrimoine, qui regroupe entre autres 8 directions régionales, qui couvrent les 17 régions administratives du Québec, offrant, par l'intermédiaire des partenaires culturels et de communications, des services directs à la population sur l'ensemble du territoire du Québec;
- Politiques et sociétés d'État.

De plus, des unités sont directement sous l'autorité de la sous-ministre, soit la Direction générale de l'administration et des immobilisations et celle de la performance, la Direction du bureau de la sous-ministre ainsi qu'un chargé de mission pour la politique culturelle. Deux autres unités offrent des services au Ministère, soit la Direction des affaires juridiques, dont la personne responsable relève du ministère de la Justice, et la Direction des communications et des affaires publiques, dont les responsables relèvent du ministère du Conseil exécutif.

Une des unités administratives du Ministère est liée par une convention de performance et d'imputabilité. Il s'agit du Centre de conservation du Québec. Ce dernier possède une expertise indispensable en matière de conservation préventive, de restauration du patrimoine mobilier et de valorisation de l'héritage culturel du Québec.

L'information détaillée de la structure organisationnelle est présentée dans l'organigramme inséré dans la présente section.

La gestion intégrée des risques

Au cours de l'année, des mesures d'atténuation des risques ont été mises en œuvre par le Ministère en continuité avec les analyses de risques opérationnels terminées en juin 2012. Pour réduire les risques prioritaires associés à la gestion du programme Aide aux immobilisations et du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ), le Ministère a instauré :

- une procédure d'analyse financière de l'organisme culturel ayant reçu une aide pour de nouvelles initiatives en immobilisations ou le maintien d'actifs;
- l'ajout de contrôles ciblés pour le suivi des projets en immobilisations afin de réduire les risques liés à leur réalisation en considérant les trois aspects suivants : le montage financier initial, le plan d'exécution convenu (la portée ou les plans de départ des architectes, l'échéancier et les coûts prévus) et la livraison définitive de l'ouvrage.

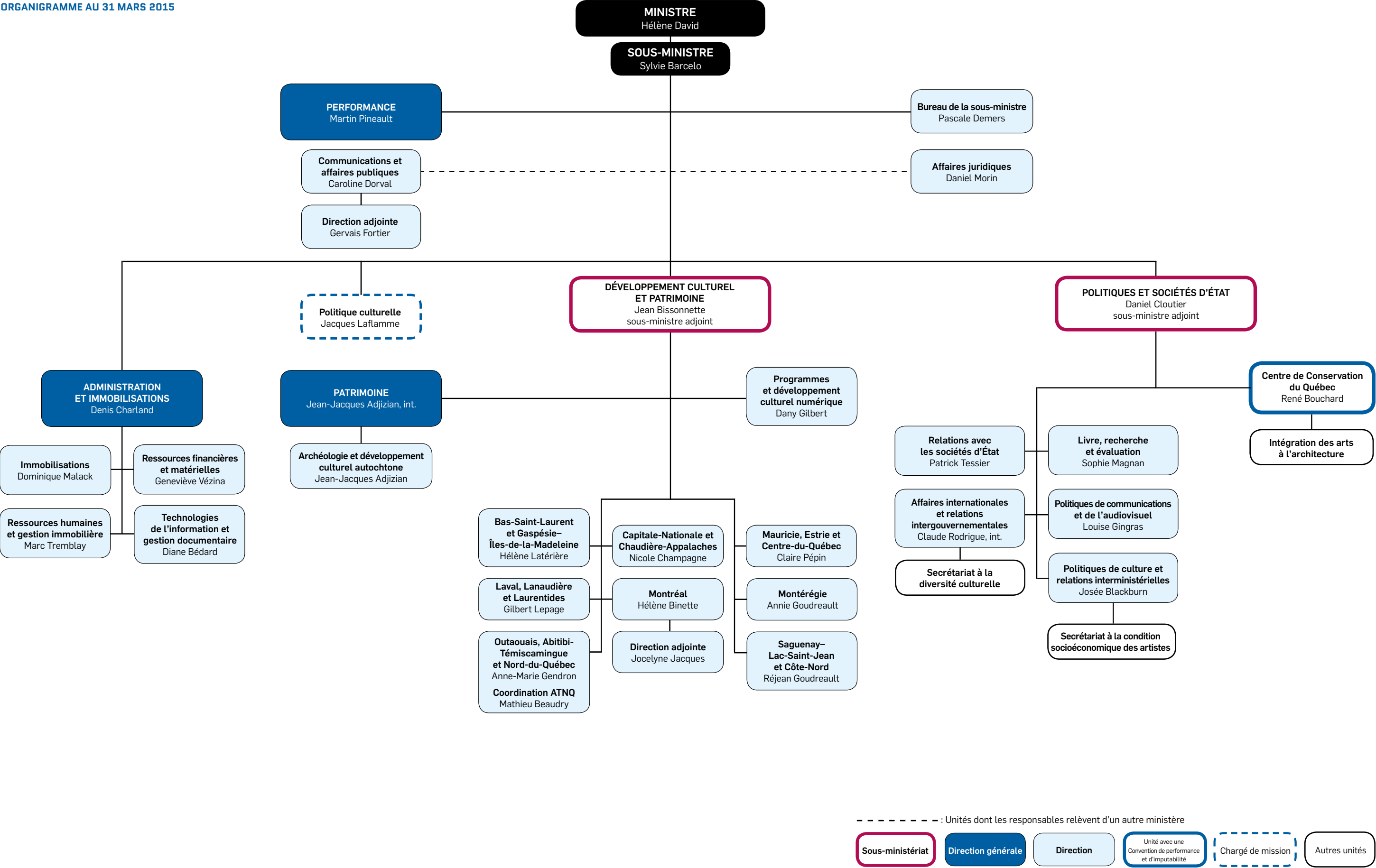
L'instauration en 2014-2015 des deux mesures d'atténuation des risques mentionnées précédemment, jointe à l'implantation en 2012-2013 d'un comité directeur des grands projets, permet au Ministère de réduire les risques résiduels supportés dans des secteurs d'activités névralgiques indiqués dans les analyses de risques opérationnels et, par conséquent, d'appliquer une adéquate gestion intégrée des risques.

Aussi, une plus grande concertation a été établie avec le Comité de vérification interne du Ministère afin que le suivi des recommandations des évaluations se réalise plus rapidement et que les risques émergeant de ces suivis soient traités sans tarder.

L'évaluation de programmes

Le Ministère a poursuivi ses actions en vue de renforcer le développement d'une culture d'évaluation continue. Au cours de l'année 2014-2015, le Plan quinquennal des évaluations et des bilans de programmes prévoyait l'évaluation de trois programmes d'aide financière. Deux de ces évaluations ont pris fin au cours de l'année, la troisième sera terminée au début de l'année 2015-2016.

De plus, le Ministère a mis à jour sa politique administrative sur l'évaluation de programmes. Les objectifs de cette politique sont de faire connaître à l'ensemble du personnel la vision de l'évaluation adoptée par le Ministère, de préciser les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés, et d'expliquer les principales étapes relatives aux travaux d'évaluation.



2. LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2014-2015

Le contexte

L'évolution des domaines de la culture et des communications est tributaire d'un grand nombre d'enjeux stratégiques horizontaux ou multisectoriels susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur le développement de la société québécoise. Parmi les nombreux éléments du contexte d'aujourd'hui, mentionnons :

- la notion de culture, qui s'élargit au-delà de sa référence traditionnelle aux arts, aux lettres, aux industries culturelles, à la muséologie et au patrimoine, pour embrasser des préoccupations nouvelles, notamment liées aux technologies numériques, et atténuer les frontières avec les autres domaines d'intervention publique, obligeant à repenser les politiques culturelles et les façons de faire ;
- la culture, qui est une dimension essentielle à la qualité de vie en société et qui participe grandement à l'occupation et à la vitalité des territoires ;
- l'approche du développement durable, qui suppose une manière différente de penser et d'agir, canalise plusieurs des grands courants d'idées en matière de développement et donne un élan nouveau aux efforts gouvernementaux pour mieux intégrer la culture dans les différentes missions de l'État ;
- la volonté du Québec d'assumer pleinement sa compétence en culture, afin de mettre à profit le système de gouvernance culturelle qu'il s'est donné, avec ses sociétés d'État et ses institutions, et de soutenir le développement et le rayonnement de la culture et de l'identité québécoises ;
- la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent en culture, dont les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, mais aussi les citoyennes et les citoyens ;
- les enjeux multiples liés à la rapidité d'évolution des technologies numériques, dont celui du développement et de l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, dans Internet ;
- les répercussions économiques et politiques des accords de commerce internationaux, en particulier sur la marge de manœuvre des États en matière de politiques culturelles ;
- les changements démographiques majeurs, tels que le vieillissement et la diversification de la population, qui viennent modifier les attentes et les comportements des citoyennes et des citoyens à l'égard de la culture.

Les enjeux

En fonction du contexte et des responsabilités dévolues au ministère de la Culture et des Communications, ce dernier présente les principaux enjeux retenus en toile de fond de ses interventions en 2014-2015.

ENJEU 1 La culture, un champ de compétence du Québec et une assise de l'identité québécoise

ENJEU 2 La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois

ENJEU 3 Le rayonnement de la culture québécoise au Canada et sur la scène internationale et la promotion de la diversité des expressions culturelles

ENJEU 4 Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques

ENJEU 5 L'actualisation de notre organisation

3. LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Les résultats relatifs au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives en matière de culture et de communications menées par le Ministère en 2014-2015 pour atteindre les objectifs inscrits dans son plan stratégique 2012-2016. Le Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 n'incluait pas d'actions envisagées cette année.

L'ABRÉGÉ DES RÉSULTATS 2014-2015 DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Axe et indicateur	Résultat 2014-2015	État d'avancement ⁷	Cible pluriannuelle	Page
La responsabilité québécoise en matière de culture				
1. Le rapatriement de budgets d'institutions fédérales en culture	Transmission d'un mémoire au CRTC; Réclamation d'une section de la politique réglementaire de Conformité et Enquêtes (CRTC 2014-155) concernant les Règles sur les télécommunications non sollicitées; Demande d'un délai raisonnable dans la mise en place du Système national d'alerte au public pour certaines radios communautaires	À surveiller	De 3 institutions fédérales	25
2. Le nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC	4	Cible atteinte	6 d'ici le 31 mars 2016	26
La politique culturelle gouvernementale du Québec				
3. Le dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle mise à jour	Planification du projet de renouvellement de la politique culturelle et production de la documentation nécessaire à la réflexion	Progresse bien	D'ici le 31 mars 2016	27
La culture et l'école				
4. Le nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région	Augmentation dans 4 régions et 147 898 participations d'élèves au total en 2012-2013	À surveiller ⁸	Augmentation dans au moins 8 régions à partir de l'année scolaire 2014-2015	29
5. Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente Culture-Éducation	La mesure a été intégrée aux actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole sous la forme d'un nouveau volet du programme La culture à l'école appelé Une école accueille un artiste	Cible atteinte en 2013-2014	31 mars 2014	31
L'Agenda 21 de la culture et le développement durable				
6. Un inventaire des actions réalisées	Un inventaire des actions adoptées dans les plans d'action de développement durable relatives aux objectifs gouvernementaux de l'A21C; Accompagnement des ministères et des organismes	Progresse bien	31 mars 2016 ⁹	31

7. Appréciation de l'état d'avancement à l'égard de l'atteinte de la cible pluriannuelle.

8. L'atteinte de la cible relative à l'augmentation de la participation dans au moins huit régions est à surveiller; par contre, la participation d'élèves au total a augmenté de 2,5 % par rapport à l'année de référence.

9. La cible a été modifiée pour mieux représenter la mise en œuvre de cette action.

Axe et indicateur	Résultat 2014-2015	État d'avancement ⁷	Cible pluriannuelle	Page
Le partenariat municipal et régional				
7. Le pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires	48 %	Progresse bien	50 % au 31 mars 2016	32
Le patrimoine culturel				
8. Le nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel	1	Progresse bien	14 d'ici le 31 mars 2016	33
La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels				
9. Le nombre de projets	277	Sans objet	Non déterminée	34
10. Le nombre de réseaux dont le soutien a été adapté	Un réseau dont l'adaptation est en cours, soit celui des institutions muséales	Progresse bien	3 d'ici le 31 mars 2016	36
L'accès diversifié au livre sur le territoire				
11. Le nombre de librairies agréées dans chacune des régions	16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées	Progresse bien	Au moins 3 au 31 mars 2016	37
Le nombre de prêts dans les bibliothèques publiques	6,7 prêts par habitant desservi	Progresse bien	Maintien jusqu'au 31 mars 2016	37
L'information d'intérêt public				
12. Le nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec	1	Sans objet	Non déterminée	38
Le rayonnement de la culture québécoise à l'international				
13. Le nombre d'initiatives réalisées pour consolider le développement de marchés pour la culture québécoise	64	Cible atteinte en 2013-2014	75 au 31 mars 2016	39
La diversité des expressions culturelles				
14. Le nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	13	Cible atteinte	30 au 31 mars 2016	40
Les contenus culturels numériques				
15. Le nombre de mesures ciblées mises en œuvre	33	Cible atteinte en 2013-2014	4 d'ici le 31 mars 2016	43
Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action				
16. La mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel	Mise en œuvre du plan d'action visant l'attraction et la rétention ; Création de la Direction des relations avec les sociétés d'État ; Réalisation de 7 actions en patrimoine	Progresse bien	3	45
La gouvernance				
17. Le nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés	0	Progresse bien	5 d'ici le 31 mars 2016	47
Les services partagés				
18. Le nombre de mesures réalisées	0	Progresse bien	6 au 31 mars 2016	47

ENJEU

1

LA CULTURE, UN CHAMP DE COMPÉTENCE
DU QUÉBEC ET UNE ASSISE DE L'IDENTITÉ
QUÉBÉCOISE

ORIENTATION 1

**Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre
du développement de sa culture**

Être maître d'œuvre en culture, c'est pour le Québec agir selon ses propres orientations sur son développement culturel en s'appuyant sur ses institutions, et ce, pour le développement et la prospérité de l'ensemble de la nation québécoise.

**Axe – La responsabilité québécoise en matière
de culture****OBJECTIF 1 (gouvernemental)**

Rapatrier les budgets fédéraux en culture dédiés au milieu culturel québécois, assurant ainsi aux organismes culturels un guichet unique et la cohérence de l'action gouvernementale en création, en production et en diffusion

INDICATEUR (gouvernemental)

Le rapatriement de budgets d'institutions fédérales en culture

CIBLE (gouvernementale)

Budget dédié au milieu culturel québécois par trois institutions fédérales en culture, soit :

- Conseil des arts du Canada
- Patrimoine canadien
- Téléfilm Canada

RÉSULTAT 2014-2015

Transmission d'un mémoire au CRTC;
Réclamation d'une section de la politique réglementaire de Conformité et Enquêtes (CRTC 2014-155) concernant les Règles sur les télécommunications non sollicitées;
Demande d'un délai raisonnable dans la mise en place du Système national d'alerte au public pour certaines radios communautaires

RÉSULTAT 2013-2014

Collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
Information transmise au Conseil des ministres;
Contacts établis sur le plan politique

RÉSULTAT 2012-2013

Définir la revendication du Québec;
Élaborer la stratégie relative au dossier;
Établir les premiers contacts avec la partie fédérale

ÉTAT D'AVANCEMENT ► À SURVEILLER**Résultats**

Cette année, le Ministère n'a pas entrepris d'actions supplémentaires. Toutefois, tout au long de l'exercice 2014-2015, le Ministère a profité de nombreuses occasions pour faire valoir la position du Québec dans plusieurs dossiers à caractère stratégique.

C'est le cas notamment en matière de radiodiffusion et de télécommunications. Dans ces domaines, le Ministère a transmis au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), dans le cadre de l'instance Parlons télé : une conversation avec les Canadiens (Avis CRTC 2014-190), un mémoire dans lequel il a fait part de ses observations et recommandations sur l'avenir de la télévision. Dans sa réplique finale, le Ministère a formulé au CRTC ses préoccupations notamment sur le manque de distinction des marchés de langue française et de langue anglaise dans les propositions envisagées, sur le peu de mesures pour encourager la création d'une programmation canadienne diversifiée et pour financer la programmation locale, ainsi que sur le manque de prise en compte des compétences du Québec en matière de relations contractuelles.

Le Ministère a également réclamé, conjointement avec l'Office de la protection du consommateur, une révision d'une section de la politique réglementaire de Conformité et Enquêtes (CRTC 2014-155) concernant les Règles sur les télécommunications non sollicitées.

De plus, le Ministère et le ministère de la Sécurité publique du Québec ont demandé au CRTC que certaines radios communautaires du Québec puissent se voir consentir un délai raisonnable dans la mise en place du Système national d'alerte au public.

Par ailleurs, les autorités politiques et administratives du Ministère ont exposé la position du Québec en matière de culture et de communications lors de diverses rencontres ou téléconférences bilatérales, notamment à l'occasion de la Conférence annuelle des ministres et sous-ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables du tourisme, de la culture et du patrimoine. Dans le cadre de ces rencontres, le Québec occupe une place de choix, participe activement aux travaux et est régulièrement sollicité pour faire des présentations. Pour le Québec, ces rencontres sont l'occasion de faire valoir ses façons de faire en matière de politiques culturelles et de présenter ses réalisations. Ainsi, le 11 septembre 2014, durant la Conférence qui s'est tenue à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec a fait un exposé sur la façon dont il soutient ses industries culturelles.

Enfin, le Ministère a participé activement au Groupe de travail sur le Compte satellite de la culture (CSC). Le CSC est un outil statistique, géré par Statistique Canada avec la collaboration de nombreux partenaires, qui a été créé pour mesurer l'importance de la contribution de la culture dans l'économie canadienne, entre autres en fournissant des estimations crédibles du produit intérieur brut (PIB), des emplois et de la production totale liés à la culture et aux industries culturelles, et en permettant une comparaison entre les juridictions ainsi qu'avec d'autres industries ou activités. Dans ce dossier, le Ministère s'est assuré que l'on sépare les données sur le sport de celles sur la culture afin que celles qui sont reflétées dans le CSC soient distinctes et utilisables. Le Ministère a également veillé à ce que l'on puisse obtenir les données provinciales et territoriales dans les délais prévus.

Ce ne sont là que quelques exemples de la vigilance du Ministère dans la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications auprès du gouvernement fédéral et de ses institutions. Les représentants du Ministère ont en outre participé à différents groupes de travail, dont le Groupe de travail sur les lieux historiques et le Groupe de travail sur la condition des artistes. À plusieurs reprises, tant la ministre que la sous-ministre ont écrit à leurs homologues fédéraux de Patrimoine canadien pour faire valoir la position du Québec dans divers dossiers.

OBJECTIF 2

Reconnaître les actions du CALQ et de la SODEC touchant la création, la production et la diffusion de la culture québécoise comme des priorités

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC

CIBLE

6 d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

4

RÉSULTAT 2013-2014

2

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

Résultats

L'un des objectifs gouvernementaux en culture est d'accorder la priorité aux actions touchant la création, la production et la diffusion des œuvres des artistes, des écrivaines et des écrivains, des entreprises et des organismes culturels au Québec et à l'étranger.

Au cours de la période 2014-2015, le Ministère a, dans la volonté d'optimiser les ressources et les programmes entre le Ministère, le CALQ et la SODEC, procédé au transfert de deux de ses programmes d'aide financière. Le premier, favorisant la diffusion pluridisciplinaire des arts de la scène, a été transféré au CALQ. Ce transfert de responsabilité, confirmé en début d'année financière, a permis le maintien du niveau de financement des diffuseurs pluridisciplinaires et de tous les regroupements de tels organismes ayant reçu une aide financière au fonctionnement de la part du Ministère l'année précédente. Le deuxième, favorisant la diffusion du cinéma d'auteur sur l'ensemble du territoire québécois et la fréquentation du réseau des salles qui présentent du cinéma d'auteur, est passé à la SODEC, accompagné d'une enveloppe de 300 k\$, afin d'y concentrer l'action gouvernementale en matière de diffusion et d'exploitation des films.

De plus, le Plan culturel numérique du Québec, dévoilé le 29 septembre 2014, vise à soutenir le développement de la culture numérique au Québec. Ce plan a pour objectif de donner les moyens aux acteurs du milieu culturel de créer et d'innover dans un contexte technologique en pleine effervescence. Il favorise également la diffusion de la culture québécoise au plus grand nombre. À ce titre, des sommes ont été octroyées, soit 2,8 M\$ au CALQ afin qu'il développe de nouvelles mesures d'aide financière, et 3,7 M\$ à la SODEC afin qu'elle bonifie ses programmes d'aide financière.

Axe – La politique culturelle gouvernementale du Québec

OVT

OBJECTIF 3 (gouvernemental)

Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis

INDICATEUR (gouvernemental)

Le dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle mise à jour

CIBLE (gouvernementale)

D'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

Planification du projet de renouvellement de la politique culturelle et production de la documentation nécessaire à la réflexion

RÉSULTAT 2013-2014

Collecte d'informations pour documenter la mise en œuvre de la politique depuis son adoption

RÉSULTAT 2012-2013

Nouveau mandat

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Durant l'année, le Ministère a travaillé à la planification du projet de renouvellement de la politique culturelle gouvernementale du Québec et produit les documents de soutien requis dans le cadre de ce chantier d'envergure.

En outre, il a activement œuvré à la production de la documentation qui sera nécessaire à la réflexion et à la prise de décisions tout au long du processus d'élaboration de la prochaine politique culturelle. C'est dans ce contexte qu'il a réalisé le bilan des interventions majeures découlant de l'actuelle politique culturelle, adoptée en 1992, auquel ont contribué l'ensemble des unités ministérielles, les organismes et les sociétés d'État du portefeuille ministériel, ainsi que les ministères et les organismes gouvernementaux concernés.

ENJEU

2

LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS
COMME LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT
SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

ORIENTATION 2

Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec

Les pratiques artistiques et culturelles d'une personne évoluent au cours de son existence en fonction, entre autres, des âges de la vie. On sait notamment qu'elles se développent en grande partie sous l'influence de la famille et de l'école.

Sachant que les trajectoires artistiques et culturelles s'enracinent dans des rapports diversifiés à la culture vécus au cours de la jeunesse d'un individu, le Ministère entend contribuer à multiplier les expériences culturelles des jeunes auprès d'artistes professionnels, et ce, partout sur le territoire. Ces expériences pourront se faire dans un cadre scolaire ou à l'extérieur de l'école.

Axe – La culture et l'école

OBJECTIF 4

Augmenter la participation des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire à des sorties culturelles, notamment dans des lieux de diffusion des arts de la scène, des institutions muséales et des bibliothèques publiques autonomes

INDICATEUR

Le nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région

CIBLE

Augmentation dans au moins 8 régions à partir de l'année scolaire 2014-2015

RÉSULTAT 2014-2015

Augmentation dans 4 régions et 147 898 participations d'élèves au total en 2012-2013

RÉSULTAT 2013-2014

Augmentation dans 6 régions et 152 600 participations d'élèves au total en 2011-2012

RÉSULTAT 2012-2013

144 266 participations d'élèves au total en 2010-2011 (année de référence)

ÉTAT D'AVANCEMENT ► À SURVEILLER¹⁰

Résultats

La version renouvelée du Protocole d'entente interministériel Culture-Éducation a été signée en novembre 2013. Ce dernier vise à renforcer la collaboration des milieux scolaire et culturel ainsi que l'intégration de la dimension culturelle à l'école. Les deux organisations ont souhaité actualiser l'entente pour prendre en compte les nouvelles réalités des milieux et définir les axes de coopération pour les années à venir.

L'augmentation du nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles (objectif 4 du Plan stratégique 2012-2016) et la mise en place d'une mesure favorisant la présence d'artistes en résidence dans les écoles primaires et secondaires (objectif 5 du Plan stratégique 2012-2016) ont été reconnues comme prioritaires.

La pièce maîtresse de cette entente est le programme La culture à l'école qui est un programme conjoint des deux ministères. En 2012-2013, 147 898 participations d'élèves à des sorties culturelles ont été enregistrées relativement à ce programme. Il s'agit d'une hausse de 2,5 % par rapport à l'année 2010-2011, qui totalisait 144 266 participations d'élèves. On observe une augmentation de la participation des élèves aux sorties scolaires dans quatre régions comparativement à l'année 2010-2011. Par ailleurs, le programme permet aussi aux élèves d'écoles publiques et privées de prendre part à une activité artistique ou culturelle à l'école. Le nombre de participations d'élèves à ce type d'activité s'est légèrement accru de 0,5 %, passant de 384 624 en 2010-2011 à 386 691 en 2012-2013.

10. L'atteinte de la cible relative à l'augmentation de la participation dans au moins huit régions est à surveiller; par contre, la participation d'élèves au total a augmenté de 2,5 % par rapport à l'année de référence.

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS DES ÉLÈVES AUX ACTIVITÉS À L'ÉCOLE ET AUX SORTIES SCOLAIRES DU PROGRAMME LA CULTURE À L'ÉCOLE POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2010-2011 ET 2012-2013 PAR RÉGION

Région	Participations d'élèves aux activités à l'école			Participations d'élèves aux sorties scolaires			Total	
	2010-2011 [an 1]	2012-2013 [an 3]	Tendance entre an 1 et an 3	2010-2011 [an 1]	2012-2013 [an 3]	Tendance entre an 1 et an 3	2010-2011	2012-2013
	n	n		n	n		n	n
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	25 760	27 946	↑	21 541	20 712	↓	47 301	48 658
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17 129	13 668	↓	10 555	17 777	↑	27 684	31 445
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	59 795	55 033	↓	19 245	28 620	↑	79 040	83 653
Mauricie et Centre-du-Québec	22 142	15 663	↓	7 556	4 331	↓	29 698	19 994
Estrie	11 946	12 222	↑	2 677	3 550	↑	14 623	15 772
Montréal	94 548	94 170	↓	23 004	20 807	↓	117 552	114 977
Outaouais	22 734	22 732	↓	5 303	4 076	↓	28 037	26 808
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	12 850	14 126	↑	11 852	13 108	↑	24 702	27 234
Commission scolaire Crie et Commission scolaire Kativik	1 276	755	↓	495	0	↓	1 771	755
Côte-Nord	9 705	10 916	↑	5 188	4 178	↓	14 893	15 094
Laval-Lanaudière-Laurentides	57 809	62 843	↑	15 270	14 036	↓	73 079	76 879
Montérégie	48 930	56 617	↑	21 580	16 703	↓	70 510	73 320
Total	384 624	386 691	↑	144 266	147 898	↑	528 890	534 589

Source : Bilan 2010-2011 et 2012-2013 du programme La culture à l'école.

Les modalités de gestion du programme La culture à l'école ont été revues à la suite de la fermeture, en 2014, des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le soutien aux sorties scolaires en milieu culturel a été pris en charge par le MCC, lequel a mis en place la Mesure de concertation régionale en culture-éducation. C'est en vertu de cette mesure que 83 ententes ciblées ont été convenues en 2014-2015 avec les milieux scolaires de toutes les régions du Québec. De plus, ces premières ententes annuelles ont généré des investissements totaux de plus de 1,4 M\$ dont 863 k\$ provenant des budgets du MCC. Le programme La culture à l'école, qui est toujours un programme conjoint, soutient maintenant exclusivement les activités culturelles qui ont lieu à l'école. Le changement a été appliqué pour l'année scolaire 2014-2015. En outre, la mesure et le programme s'inscrivent tous les deux dans le cadre du protocole interministériel.

Par ailleurs, depuis 2007, le Ministère déploie annuellement la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel. Conjointement administrée par le Ministère et le CALQ, cette mesure a pour objectif de favoriser les sorties culturelles des élèves (du préscolaire, du primaire et du secondaire) vers des lieux de production et de diffusion des arts de la scène uniquement (salles de spectacles professionnels).

En 2012-2013, le nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles effectuées dans le cadre de cette mesure a atteint 248 188, ce qui représente une augmentation de 12 652 (5,4 %) comparativement à l'année précédente, où l'on en avait recensé 235 536.

À la suite d'une réorganisation administrative effectuée en 2014-2015, la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel est désormais administrée entièrement par le CALQ.

OBJECTIF 5

Développer des projets d'artistes en résidence dans les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire afin que des élèves, en collaboration avec le corps enseignant, participent au processus créatif d'artistes professionnels

INDICATEUR

Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente Culture-Éducation

CIBLE

31 mars 2014

RÉSULTAT 2014-2015

La mesure a été intégrée aux actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole sous la forme d'un nouveau volet du programme La culture à l'école appelé Une école accueille un artiste

RÉSULTAT 2013-2014

Le Protocole renouvelé contient un engagement pour mettre en place le nouveau volet du programme La culture à l'école qui permet des projets d'artistes en résidence en milieu scolaire

RÉSULTAT 2012-2013

Le Ministère a collaboré avec le MELS en vue de l'intégration de cette mesure

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

Résultats

Les réponses positives de l'expérimentation des six projets pilotes de l'année scolaire 2013-2014 ont démontré l'intérêt des milieux culturel et scolaire à faire connaître aux jeunes l'univers de la création en les mettant en présence d'œuvres variées et en leur faisant découvrir des professions liées aux arts et à la culture, et ce, de façon active et participative.

Ainsi, le nouveau volet Une école accueille un artiste du programme La culture à l'école a été lancé en novembre 2014 et ce sont 33 projets qui ont été retenus dans les disciplines de la littérature, des arts visuels, des arts de la scène et du cinéma. S'adressant aux jeunes des écoles primaires et secondaires de toutes les régions du Québec, ces projets se sont déroulés de février à juin 2015.

Rappelons que la mise en place du volet Une école accueille un artiste est l'un des engagements pris par les deux ministères lors de la signature, en 2013, du Protocole d'entente interministériel Culture-Éducation.

ORIENTATION 3

Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable

Aujourd'hui, la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent dans le domaine de la culture est indéniable. Les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, mais aussi les citoyennes et les citoyens, participent de différentes manières au développement de la culture.

Le Ministère désire consolider la concertation qu'il a établie avec l'ensemble de ses partenaires autour d'une vision intégrée du développement culturel local, régional et national, qui s'arrime à ses préoccupations en matière d'accès et de participation des citoyennes et des citoyens à la culture et qui prend en compte les principes du développement durable.

Axe – L'agenda 21 de la culture et le développement durable

OBJECTIF 6

Soutenir les ministères et les organismes visés par la Loi sur le développement durable dans la réalisation d'actions qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs gouvernementaux de l'Agenda 21 de la culture

INDICATEUR

Un inventaire des actions réalisées

CIBLE

31 mars 2016¹¹

RÉSULTAT 2014-2015

Un inventaire des actions adoptées dans les plans d'action de développement durable relatives aux objectifs gouvernementaux de l'A21C;

Accompagnement des ministères et des organismes

RÉSULTAT 2013-2014

Accessibilité à une section A21C – Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDEFP;

Portrait préliminaire des actions adoptées dans les plans d'action de développement durable relatives aux objectifs gouvernementaux de l'A21C;

Accompagnement des ministères et des organismes

11. La cible a été modifiée pour mieux représenter la mise en œuvre de cette action. Les données proviendront de l'exercice de reddition de comptes 2014-2015 développé dans le cadre de la démarche gouvernementale de développement durable et le Ministère ne détiendra pas les données avant l'automne 2015.

RÉSULTAT 2012-2013

Mise en place d'un groupe de travail gouvernemental en culture et développement durable;

Lancement d'une section Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDEFP;

Deux séances de formation à l'intention des ministères et des organismes sur l'intégration de l'A21C à la stratégie gouvernementale;

Publication d'un guide pour la mise en œuvre de l'A21C sur l'extranet de développement durable du MDDEFP;

Accompagnement des ministères et des organismes

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**Résultats**

En 2014-2015, le Ministère a produit un inventaire des engagements des ministères et des organismes soumis à la Loi sur le développement durable et ayant adopté au moins une action contribuant à l'atteinte de l'un ou l'autre des 21 objectifs de l'Agenda 21 de la culture (A21C). En date du 31 mars 2014, 98 organisations gouvernementales (15 ministères et 83 organismes) ont publié leur plan d'action de développement durable 2013-2015 présentant les 128 actions en culture qu'ils sont à réaliser, d'ici le 31 mars 2015, pour répondre aux objectifs de l'A21C.

Les actions couvrent 19 des 21 objectifs de l'A21C, selon la répartition suivante :

- Partie 1 – Culture et durabilité : 84 actions (10 ministères et 62 organismes concernés);
- Partie 2 – Culture et société : 12 actions (4 ministères et 7 organismes concernés);
- Partie 3 – Culture et économie : 13 actions (aucun ministère et 10 organismes concernés);
- Partie 4 – Culture, territoire et environnement : 19 actions (4 ministères et 11 organismes concernés).

L'inventaire, en plus de faire le lien entre les actions des ministères et des organismes, et les objectifs de l'A21C, présente les arrimages entre ces actions et les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2015. Ce premier effort servira de base à la production d'un inventaire des actions menées à terme par les organisations. Celles-ci en rendront compte dans leur rapport annuel de gestion 2014-2015 comme l'exige la démarche gouvernementale de développement durable.

Enfin, le Ministère a poursuivi l'accompagnement des ministères et des organismes qui en font la demande par des personnes-ressources à l'interne et par d'autres du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Axe – Le partenariat municipal et régional**OVT****OBJECTIF 7**

Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel

INDICATEUR

Le pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires

CIBLE

50 % au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

48 %

RÉSULTAT 2013-2014

37 %

RÉSULTAT 2012-2013

41 %

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**Résultats**

Au 31 mars 2015, 105 ententes de développement culturel étaient en vigueur. Parmi elles, 50 mettaient en œuvre des actions financées par des tiers partenaires. Ce résultat représente 48 % de l'ensemble des ententes de développement culturel pour la période de référence.

Le résultat de 48 % attribuable à la participation de tiers partenaires apparaît comme étant une réponse positive aux efforts fournis par le Ministère et ses partenaires municipaux. Cependant, l'atteinte de la cible pluriannuelle sera mesurée par les résultats de la dernière année de mise en œuvre du plan stratégique.

Rappelons qu'une entente de développement culturel est un outil de concertation permettant la mise en œuvre d'un plan d'action conjointement négocié entre le MCC et une municipalité locale ou régionale. Cet outil de planification priorise notamment la concertation et le regroupement de partenaires publics et privés autour d'objectifs communs définis au bénéfice de la population, dans une perspective de développement des collectivités locales et régionales qui permet de contribuer à l'occupation et à la vitalité du territoire.

Axe – Le patrimoine culturel

OVT

OBJECTIF 8

Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

CIBLE

12 plans de conservation d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

1

RÉSULTAT 2013-2014

1

RÉSULTAT 2012-2013

0

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

CIBLE

2 outils de communication touchant le patrimoine culturel d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

Sans objet

RÉSULTAT 2013-2014

1

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

Résultats

Le plan de conservation est un document dans lequel la ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un bien patrimonial.

Le plan de conservation du site patrimonial de Trois-Rivières a été dévoilé en septembre 2014. Trois projets de plans de conservation ont fait l'objet d'une consultation publique cette année, soit ceux des sites patrimoniaux de Beauport, de Charlesbourg et de l'Île-d'Orléans.

La production des autres plans de conservation amorcée l'an dernier (sites patrimoniaux de La Prairie, du Bois-de-Saraguay, de Montréal et de L'Enfilade-de-Maisons-en-Brique-Rouge-de-Yamachiche, ainsi que des Nouvelles-Casernes) progresse bien. Quatre nouveaux projets sont en élaboration au Ministère. Il s'agit des sites patrimoniaux du Mont-Royal et de Percé, ainsi que des projets de l'ancienne aluminerie de Shawinigan et du centre commercial du Domaine-de-l'Estérel.

Les deux outils de communication touchant le patrimoine culturel ont été publiés, soit La Loi sur le patrimoine culturel – Guide pratique destiné aux municipalités, en 2012, et À propos de la Loi sur le patrimoine culturel, en 2013.

ORIENTATION 4

Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois

Le Ministère intervient depuis longtemps pour favoriser la démocratisation de la culture ainsi que la diversité de l'information d'intérêt public. L'accès de la population à la culture et à l'information demeure une priorité. Les mouvements migratoires interrégionaux, l'immigration, l'évolution des pratiques culturelles, le déploiement d'une offre numérique sur le Web, les transformations du secteur de l'information sont autant de phénomènes qui amènent le Ministère à ajuster continuellement ses stratégies en matière de diffusion culturelle et d'information d'intérêt public.

Axe – La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels

OVT

OBJECTIF 9

Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions

INDICATEUR

Le nombre de projets

CIBLE

Non déterminée

RÉSULTAT 2014-2015

277

RÉSULTAT 2013-2014

350

RÉSULTAT 2012-2013

132

ÉTAT D'AVANCEMENT ► SANS OBJET

Résultats

Le Plan québécois des infrastructures est un outil majeur pour doter le Québec d'équipements culturels de qualité. Tout en permettant de maintenir l'état des infrastructures publiques et de contrer leur vétusté, ce programme permet également de construire de nouvelles infrastructures culturelles pour bonifier l'offre de services. La contribution financière du Ministère (y compris celle des sociétés d'État du portefeuille ministériel) soutient, dans toutes les régions du Québec, des projets de modernisation et de rénovation dans les grands secteurs d'intervention que sont les arts de la scène, les arts visuels, les métiers d'art, les bibliothèques publiques, les institutions muséales, le patrimoine et les archives ainsi que les médias communautaires et les radios autochtones, répondant ainsi aux tendances et aux besoins actuels des artistes, des intervenants culturels et des clientèles.

Au cours de l'année 2014-2015, les investissements annoncés découlant du PQI ont totalisé 153,0 M\$ pour la réalisation de 277 projets. De cette somme, 129,9 M\$ ont été alloués au maintien, au remplacement et au rétablissement de l'état des infrastructures culturelles.



Bibliothèque de Montmagny, inaugurée le 27 septembre 2014
Photo : Beaulieu Lavoie Photographes

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES
PAR SECTEUR D'INTERVENTION**

Secteur d'intervention	2013-2014	2014-2015	Écart
Équipements culturels	223	199	-24
Sociétés d'État	10	10	0
Fonds du patrimoine culturel québécois	117	68	-49
Total – Plan québécois des infrastructures	350	277	-73

**ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES
PAR SECTEUR D'INTERVENTION**

Secteur d'intervention	2013-2014	2014-2015	Écart
	M\$	M\$	M\$
Équipements culturels			
Arts de la scène	106,8	34,4	-72,4
Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques	5,8	0,3	-5,5
Bibliothèques	23,3	18,8	-4,5
Institutions muséales	3,1	3,9	0,8
Médias et multimédia	1,9	0,5	-1,4
Patrimoine et archives	38,6	35,3	-3,3
Secteurs multiples ou autres	3,6	1,7	-1,9
Total – Équipements culturels	183,1	94,9	-88,2
Sociétés d'État	48,8	46,2	-2,6
Fonds du patrimoine culturel québécois	15,2	11,9	-3,3
Total général – Plan québécois des infrastructures	247,1	153,0	-94,1

Équipements culturels

Les projets d'immobilisations d'équipements culturels se définissent au sens large comme des projets qui contribuent au maintien et au développement d'équipements favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture québécoise, au développement des collections des bibliothèques publiques, à la préservation des richesses patrimoniales et à la restauration du patrimoine religieux. C'est dans le cadre des programmes Aide aux immobilisations, Aide aux projets et Aide aux initiatives de partenariat que sont alloués les investissements issus du PQI.

En 2014-2015, le Ministère a annoncé des investissements de 94,9 M\$ en vue de la réalisation de 199 projets. Il s'agit d'une diminution de 88,2 M\$ comparativement à l'année 2013-2014 où 223 projets avaient été annoncés pour un total de 183,1 M\$. La diminution du nombre de projets de même que la baisse globale des investissements s'expliquent principalement par les mesures prévues par le gouvernement afin de favoriser un contrôle accru et un resserrement des dépenses de l'appareil public en infrastructures. En effet, l'une des mesures consistait à appliquer un « cran d'arrêt des dépenses », qui se traduit notamment par un resserrement dans l'octroi et la promesse de subventions pour de nouvelles initiatives. L'instauration de ce cran d'arrêt est avant tout pensée dans l'intérêt de l'ensemble des Québécois et au

bénéfice des générations futures, puisqu'elle vise à freiner le taux d'endettement de l'État sur les dépenses à l'endroit de nouveaux projets en infrastructures, pour les exercices financiers immédiats et futurs.

Actifs des sociétés d'État

Un total de 46,2 M\$ a été annoncé en investissements, en 2014-2015, pour le maintien des actifs et la résorption du déficit d'entretien de 10 projets des sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications.

La diminution de 2,6 M\$, par rapport à l'année précédente, s'explique principalement par la réduction des enveloppes d'investissement prévues au PQI.

Le Fonds du patrimoine culturel québécois

Pour relever le défi de la protection et de la mise en valeur de notre patrimoine culturel, le gouvernement du Québec a mis sur pied un fonds permettant d'accroître et de stabiliser les subventions destinées au patrimoine : le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ).

Le FPCQ vise à nous donner les moyens de préserver les témoins d'une histoire riche et unique, au bénéfice des générations présentes et futures. Il agit comme un puissant levier, permettant de soutenir davantage de projets pour sauvegarder et promouvoir notre héritage collectif.

Composé de cinq volets, le FPCQ est affecté au soutien financier de mesures favorisant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel québécois. Les quatre premiers volets sont en vigueur depuis le 15 septembre 2006, et le cinquième volet l'est depuis le 11 janvier 2012.

- Volet 1** Protection ou mise en valeur de biens protégés par le gouvernement du Québec ou le ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ;
- Volet 2** Protection ou mise en valeur des immeubles et sites d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités ;
- Volet 3** Conservation et mise en valeur des œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement ;
- Volet 4** Réalisation et renouvellement des expositions permanentes des institutions muséales ;
- Volet 5** Réalisation d'études, d'activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaires et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Les états financiers du FPCQ ont été préparés par le contrôleur des finances dans le respect des exigences de présentation liées aux normes comptables applicables au secteur public. Ils énumèrent de façon fidèle et complète les transactions financières du fonds pour la période se terminant le 31 mars 2015. Ils ne font pas l'objet d'un audit.

Le Ministère a mis en place un processus de planification et un système de contrôle interne permettant d'assurer le suivi budgétaire du FPCQ et de reproduire intégralement et avec exactitude l'ensemble des opérations comptabilisées dans ses états financiers.

Depuis son lancement et en date du 31 mars 2015, 120,6 M\$ ont été annoncés en vue de la réalisation de 654 projets pour des investissements totaux de 241,2 M\$. Ainsi, les sommes engagées à ce jour respectent les prévisions budgétaires établies tout en favorisant l'équilibre budgétaire du fonds à terme, et ce, annuellement. Depuis la création du FPCQ, le Ministère a mis en place un système informatique permettant un suivi rigoureux des opérations afin de s'assurer de l'atteinte de l'équilibre budgétaire au terme des activités du FPCQ.

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a annoncé des subventions totalisant près de 11,9 M\$ en vue de la réalisation de 68 projets générant des investissements totaux de 26,8 M\$ pour les cinq volets du fonds. Le total des subventions accordées par le Ministère pour l'année 2014-2015 représente une diminution de 3,3 M\$ comparativement à celui de l'année 2013-2014 où 15,2 M\$ avaient été annoncés pour la mise en œuvre de 117 projets.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ANNONCÉES POUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS PAR VOLET

Volet	2013-2014	2014-2015	Écart
	M\$	M\$	M\$
1	12,3	8,0	-4,3
2	0,7	0,1	-0,6
3	0,4	0,1	-0,3
4	0,2	2,0	1,8
5	1,6	1,7	0,1
Total	15,2	11,9	-3,3

OBJECTIF 10

Adapter l'intervention ministérielle auprès des réseaux de diffusion de la culture et des communications, soit auprès du réseau des institutions muséales, du réseau des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et des réseaux des médias communautaires, en s'assurant de son actualité, de sa cohérence et de son ancrage régional

INDICATEUR

Le nombre de réseaux dont le soutien a été adapté

CIBLE

3 d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

Un réseau dont l'adaptation est en cours, soit celui des institutions muséales

RÉSULTAT 2013-2014

Un réseau dont l'adaptation a été achevée, soit celui des médias communautaires

RÉSULTAT 2012-2013

Un réseau dont l'adaptation a été achevée, soit celui des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

En 2014-2015, le Ministère a travaillé à la réforme de son programme Aide au fonctionnement des institutions muséales, dans le but d'adapter son intervention auprès du réseau des institutions muséales. Le programme actualisé a été approuvé par le Conseil du trésor le 25 mars 2015. La nouvelle mouture de ce programme sera appliquée en 2015-2016.

Le 25 mars 2015, la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Hélène David, a présenté au Conseil des ministres une note d'information concernant la création d'une table interministérielle des affaires muséales. Celle-ci permettrait notamment de favoriser l'harmonisation des actions des différents ministères concernés par la muséologie et d'étudier la possibilité d'instaurer un mécanisme d'agrément des institutions muséales. Ce mécanisme, quant à lui, aurait pour objectif de garantir l'accès de la population à des institutions de qualité tout en assurant une saine gestion des fonds publics qui leur sont versés.

Rappelons qu'un groupe de travail indépendant sur l'avenir du réseau muséal, présidé par M. Claude Corbo, avait été créé le 8 mai 2013. Les travaux du groupe, appuyés par une large consultation, avaient permis de dégager des pistes de solution à court, à moyen et à long terme pour répondre aux enjeux et aux défis du secteur. Le 5 novembre 2013, le Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal avait déposé publiquement son rapport structuré selon 61 recommandations proposant une vaste réforme du réseau muséal québécois.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Ministère a procédé au transfert de responsabilité de la diffusion pluridisciplinaire des arts de la scène au CALQ. Ce transfert, confirmé le 6 juin 2014, a maintenu le niveau de financement des diffuseurs pluridisciplinaires et de tous les regroupements ayant reçu une aide financière au fonctionnement de la part du Ministère l'année précédente. À noter cependant qu'une première tranche de 25 % de l'aide versée en 2014-2015 aux diffuseurs a été accordée par le Ministère avant que le transfert du programme et de l'enveloppe soit officialisé.

Finalement, par l'intermédiaire du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires, qui a été entièrement révisé en 2013-2014, le Ministère poursuit son appui au secteur en permettant aux médias de contribuer à diversifier l'offre d'information locale et régionale au Québec et à favoriser la participation de la communauté à ses activités. En 2014-2015, 159 médias communautaires ont bénéficié de cet appui : 40 radios hertziennes, 80 médias imprimés, 36 télévisions conventionnelles et 3 médias en ligne se sont partagé une enveloppe de près de 4,7 M\$.

Axe – L'accès diversifié au livre sur le territoire

OBJECTIF 11

Dans la foulée des travaux de la commission parlementaire sur la pertinence et les impacts d'une réglementation du prix des livres, consolider l'accès au livre, tant imprimé que numérique, dans le réseau des librairies agréées et des bibliothèques publiques sur le territoire

INDICATEUR

Le nombre de librairies agréées dans chacune des régions¹²

CIBLE

Au moins 3 au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

RÉSULTAT 2013-2014

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

RÉSULTAT 2012-2013

16 régions administratives ont au moins 3 librairies agréées

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

INDICATEUR

Le nombre de prêts dans les bibliothèques publiques

CIBLE

Maintien jusqu'au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

6,7 prêts par habitant desservi

RÉSULTAT 2013-2014

6,9 prêts par habitant desservi

RÉSULTAT 2012-2013

6,8 prêts par habitant desservi

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Le Ministère favorise l'accès au livre et à la lecture à l'ensemble de la population québécoise. Son action dans ce secteur d'intervention est encadrée par la politique de la lecture et du livre de 1998 et par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre de 1981. Le Ministère mise sur le réseau des librairies agréées et sur celui des bibliothèques publiques pour assurer la diffusion du livre et sa mise en valeur au Québec. Que ce soit par l'entremise de ses programmes d'aide aux bibliothèques publiques ou par l'octroi d'un agrément qui confère aux librairies détentrices notamment l'accès au marché institutionnel et l'accès à l'aide financière de la SODEC, le Ministère soutient le développement de ces deux réseaux sur l'ensemble du territoire québécois.

12. L'indicateur ne prend pas en compte la région du Nord-du-Québec, compte tenu du fait qu'aucune librairie agréée n'y était présente lors de l'élaboration de la cible.

Le nombre de régions ayant au moins 3 librairies agréées est demeuré stable comparativement à 2012. On constate cependant que le nombre de librairies agréées a diminué d'environ 3 % entre 2012 et 2014.

Les conditions d'octroi et de maintien d'agrément sont prévues par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et par le Règlement sur l'agrément des libraires. Le Ministère a donc peu d'emprise sur l'évolution du nombre de librairies agréées par région.

NOMBRE DE LIBRAIRIES AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE PAR RÉGION

Région	2012	2013	2014
Bas-Saint-Laurent	7	7	7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	8	7
Capitale-Nationale	22	22	19
Mauricie	7	8	8
Estrie	7	7	7
Montréal	58	58	54
Outaouais	9	9	9
Abitibi-Témiscamingue	7	7	8
Côte-Nord	3	3	3
Nord-du-Québec	0	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5	5	5
Chaudière-Appalaches	8	8	8
Laval	6	6	6
Lanaudière	6	7	7
Laurentides	9	9	6
Montréal	23	26	26
Centre-du-Québec	4	4	4
Total	189	194	184

Le nombre de prêts par habitant desservi dans les bibliothèques publiques, ce qui comprend les bibliothèques publiques autonomes, les bibliothèques affiliées aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) et BANQ, s'établissait à 6,7, selon les données préliminaires de 2013. Ce résultat était de 6,9 en 2012, de 6,8 en 2011 et de 6,6 en 2010.

NOMBRE DE PRÊTS PAR HABITANT DESSERVI DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES QUÉBÉCOISES AU 31 DÉCEMBRE¹³

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
6,2	6,3	6,6	6,6	6,8	6,9	6,7

Axe – L'information d'intérêt public

OBJECTIF 12

Accompagner Télé-Québec pour l'examen de la mise en œuvre d'une plateforme d'information régionale et interrégionale, comprenant un volet culturel, de concert avec les médias communautaires, coopératifs et indépendants

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec

CIBLE

Non déterminée

RÉSULTAT 2014-2015

1

RÉSULTAT 2013-2014

1

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► SANS OBJET

Résultats

Au fil des démarches effectuées pour la mise en œuvre d'une plateforme d'information, il est apparu plus opportun d'axer d'abord le développement de la plateforme numérique sur la diffusion et la promotion de la culture et des arts tels qu'ils se vivent aux quatre coins du Québec. La Fabrique culturelle a donc été lancée le 11 mars 2014 par Télé-Québec. Pouvant être définie comme un magazine Web, une chaîne de diffusion vidéo ou un réseau social spécialisé en culture, La Fabrique culturelle est un outil de rayonnement de la vie culturelle québécoise. Les disciplines couvertes sont les arts visuels et numériques, le cinéma, la danse, le design, la littérature, les arts multidisciplinaires, la musique, le théâtre et les activités muséales. En 2014-2015, le Ministère a accordé une somme additionnelle de 1 M\$ à Télé-Québec pour soutenir les coûts d'exploitation de La Fabrique culturelle.

Soulignons que le CALQ a créé, à la suite du dévoilement de la plateforme, une nouvelle mesure d'aide à la création et au développement pour les artistes, les écrivains et les écrivaines, spécifiquement pour des œuvres originales destinées à être diffusées sur La Fabrique culturelle.

13. Les résultats de 2007 à 2012 sont issus des données officielles de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ). Le résultat de 2013 est préliminaire et il provient de la compilation des données brutes de BANQ.

ENJEU

3

LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE AU CANADA ET SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

ORIENTATION 5

Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Le Ministère et les sociétés d'État du portefeuille ministériel, de concert avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), travaillent à faire de la culture un levier important de développement pour le Québec sur la scène internationale. Le Ministère agit à ce chapitre en s'inscrivant dans les priorités fixées par la politique internationale québécoise. Il vise à appuyer des mesures concrètes de développement de marchés, de circulation hors Québec, de promotion et de rayonnement à l'étranger de la culture et des produits culturels québécois.

Le Ministère inscrit également son action dans le respect des principes et des objectifs de la politique culturelle québécoise. De fait, l'action internationale contribue à la fois à l'amélioration des conditions de vie des artistes, des personnes travaillant en culture ainsi que des créatrices et des créateurs. On connaît en effet les retombées essentielles des activités à l'étranger sur le développement des organisations artistiques et des entreprises culturelles afin de pallier l'étroitesse du marché domestique québécois.

Axe – Le rayonnement de la culture québécoise à l'international

OBJECTIF 13

Consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

INDICATEUR

Le nombre d'initiatives réalisées afin de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

CIBLE

75 au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

64

RÉSULTAT 2013-2014

87

RÉSULTAT 2012-2013

71

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014



Lors de la mission du premier ministre en Chine à l'automne 2014, le collectif en arts visuels En Masse a été invité à créer une œuvre d'art public
Photo : Patrick Lachance, Ministère du Conseil exécutif

Résultats

Le Ministère a continué de donner la priorité aux actions de développement de marchés qui permettent d'accroître la présence des milieux culturels québécois sur les marchés internationaux. Les activités accomplies en 2013-2014 avaient permis de dépasser la cible visée au 31 mars 2016. Cette performance, au-delà des prévisions ministérielles, s'expliquait notamment par la croissance importante du nombre de demandes d'aide financière en matière de coopération internationale et de projets pour l'accueil de diffuseurs et programmeurs hors Québec.

La baisse du nombre d'initiatives en 2014-2015 est principalement attribuable à la diminution du nombre de projets soutenus en coopération internationale. Cette situation s'explique entre autres par le cycle variable des coopérations, qui peut s'étaler sur une période de deux ou de trois années financières. C'est le cas notamment des ententes de coopération avec la Wallonie-Bruxelles en Belgique, le Mexique et l'Italie.

Compte tenu des priorités qu'il a retenues à l'international, le Ministère a, en 2014-2015 :

- renforcé la présence collective des organismes et des entreprises artistiques dans les festivals, les événements et les marchés internationaux en appuyant la préparation ou la réalisation de 17 vitrines culturelles ou présences collectives tenues en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Belgique, en Chine, en Corée du Sud, en Italie, en Allemagne et en Ontario ;
- accordé de l'aide financière pour l'accueil au Québec de diffuseurs, de programmeurs et de journalistes internationaux lors de la tenue de 29 festivals et événements québécois, notamment dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, du cirque, du cinéma et de l'édition. Ces festivals présentent l'offre culturelle québécoise à des acheteurs qui peuvent ensuite programmer les spectacles, performances et expositions dans les événements et lieux de diffusion partout dans le monde ;
- appuyé la mise en œuvre du volet culturel des ententes de coopération avec les pays et les régions partenaires, qui ont permis la réalisation de 18 projets avec la France, le Royaume-Uni, l'Italie, la Wallonie-Bruxelles, Haïti, la Catalogne en Espagne, la Bavière en Allemagne et le Jura en Suisse.

De plus, le Ministère a travaillé de concert avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation afin d'intégrer pour la première fois des entreprises et des organismes culturels au sein de missions commerciales et économiques dirigées par le premier ministre, M. Philippe Couillard. Signifiée lors du discours inaugural du premier ministre, cette attente s'est concrétisée à deux reprises en 2014-2015 au cours des missions de ce dernier en Chine et en France.

Axe – La diversité des expressions culturelles

OBJECTIF 14

Promouvoir les principes et les objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

INDICATEUR

Le nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

CIBLE

30 au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

13

RÉSULTAT 2013-2014

15

RÉSULTAT 2012-2013

10

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

Résultats

Le 20 octobre 2005, l'UNESCO adoptait formellement la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En 2007, celle-ci entrait officiellement en vigueur. Depuis, les travaux de mise en œuvre de la Convention se poursuivent. Au 31 mars 2015, 135 États et l'Union européenne avaient ratifié la Convention.

Le Ministère continue son action relative à la mise en œuvre et au suivi de la Convention. Cette action se traduit par sa participation active ou sa présence au sein des divers forums ayant un rôle clé à jouer dans ce processus, qu'il s'agisse des sessions des organes de la Convention à l'UNESCO, des rencontres du Comité interministériel québécois sur la Convention, d'actions concertées avec le gouvernement fédéral ou encore, des échanges avec la Coalition pour la diversité culturelle. Le Ministère produit en versions française, anglaise et espagnole, le bulletin d'information électronique sur la diversité des expressions culturelles. Référence en la matière, ce bulletin est publié quatre fois par année et joint des personnes venant de plus de 120 pays en moyenne. Ultimement, le Ministère vise à favoriser la ratification de la Convention par le plus grand nombre d'États possible et à promouvoir sa mise en œuvre dynamique afin qu'elle exerce pleinement son influence sur la scène internationale.

Soulignons qu'en 2014-2015, le Ministère a participé à la définition des positions québécoise et canadienne qui ont été

présentées et défendues à l'UNESCO. En effet, le Ministère, qui coordonne la position québécoise dans ce dossier, a été un partenaire actif au sein de la délégation canadienne lors de la 8^e session ordinaire du Comité intergouvernemental, qui s'est tenue à Paris du 9 au 11 décembre 2014. À la demande du Québec, du Canada et de la France, un point à l'ordre du jour a entièrement été consacré à l'état de situation et au suivi à donner aux enjeux du numérique. À cette occasion, le Comité intergouvernemental a décidé d'inclure l'influence du numérique sur la diversité des expressions culturelles comme thème transversal devant être abordé par les Parties dans leurs rapports périodiques quadriennaux. En outre, le Comité intergouvernemental a adopté une décision proposant à la Conférence des Parties, à sa 5^e session qui aura lieu du 10 au 12 juin 2015, que celle-ci mandate le Comité intergouvernemental pour rédiger des directives opérationnelles consacrées au numérique et à la diversité des expressions culturelles. La 5^e Conférence des Parties sera déterminante pour la suite des choses sur l'enjeu du numérique, et le gouvernement du Québec poursuivra activement le travail qu'il effectue depuis 2012 sur cette question.

ENJEU

4

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ
DES CONTENUS CULTURELS QUÉBÉCOIS,
PARTICULIÈREMENT DE LANGUE
FRANÇAISE, SUR LES PLATEFORMES
NUMÉRIQUES

ORIENTATION 6

Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique

Le Ministère assure le leadership et agit comme maître d'œuvre pour le développement et la mise en œuvre d'un plan numérique en culture. Pour ce faire, il mobilise l'ensemble de son réseau autour d'une vision intégrée qui embrasse toutes les facettes de la question du numérique. Cette approche est nécessaire afin de se mesurer à l'ampleur des bouleversements et des défis que pose la révolution numérique et d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions. À l'intérieur de ce vaste chantier, chaque partenaire du réseau des sociétés d'État est mis à contribution.

Axe – Les contenus culturels numériques

OBJECTIF 15

Coordonner la mise en œuvre de mesures ciblées pour le développement et l'accès aux contenus culturels numériques en s'appuyant sur une stratégie numérique ministérielle en culture

INDICATEUR

Le nombre de mesures ciblées mises en œuvre

CIBLE

4 d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

33

RÉSULTAT 2013-2014

5

RÉSULTAT 2012-2013

0

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

Résultats

Lors de la présentation du budget le 4 juin 2014, le gouvernement a annoncé un investissement de 110 M\$ sur sept ans pour le déploiement de la Stratégie culturelle numérique du Québec, soit 100 M\$ réservés au PQI et des crédits de fonctionnement supplémentaires de 2 M\$ en 2014-2015 et de 4 M\$ en 2015-2016 ainsi qu'en 2016-2017 octroyés au Ministère. Cette annonce s'est concrétisée par le lancement du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) le 29 septembre 2014 dont l'objectif est de donner les moyens aux acteurs du milieu culturel de créer et d'innover dans un contexte technologique en pleine effervescence, et de diffuser la culture québécoise au plus grand nombre sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. Quelque 51 mesures concrètes ont été annoncées pour les deux premières années de mise en œuvre dans l'ensemble des secteurs d'intervention du Ministère. Elles s'orientent autour de trois grands axes :

- Créer des contenus culturels numériques
- Innover pour s'adapter à la culture numérique
- Diffuser des contenus culturels numériques afin d'assurer leur accessibilité

Pour l'exercice financier 2014-2015, c'est une somme d'un peu plus de 13 M\$ qui a été répartie entre des organismes qui travaillent dans les milieux de la culture et des communications, et les sociétés d'État du portefeuille ministériel. Ce tableau résume les 33 mesures mises en œuvre cette année.

SOMMES VERSÉES EN 2014-2015 POUR LA MISE EN ŒUVRE PAR ORGANISME

Organismes	Mesures	k\$
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	01- Acquérir de nouveaux équipements 39- Numériser et diffuser des collections	2 000
Conseil des arts et des lettres du Québec	22- Créer une mesure d'aide à la numérisation de contenus artistiques et littéraires 23- Créer une mesure d'aide au déploiement d'infrastructures numériques 38- Mettre sur pied une mesure d'aide à la création et au développement de contenus culturels numériques originaux	2 800
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	12- Assurer un accès aux ressources et aux technologies numériques de pointe	25 ¹⁴
Ministère de la Culture et des Communications	17- Coordonner le comité de pilotage du plan culturel numérique	... ¹⁵
Institut national de la recherche scientifique	18- Coordonner un chantier sur l'adaptation des droits d'auteur à l'ère numérique pour favoriser l'offre légale et la rémunération des créateurs	75
Centre d'études sur les médias	43- Organiser une journée d'étude sur les impacts et les perspectives des mutations dans l'univers médiatique	... ¹⁶
Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec	21- Créer un fonds dédié à la mise à niveau des compétences numériques en culture en vue de permettre aux intervenants du milieu de tirer profit au maximum de l'essor du numérique	25
Culture pour tous	14- Coordonner et animer un espace d'échanges d'idées sur l'essor du numérique en culture 37- Mettre sur pied une mesure d'aide à la création de services culturels innovants	250
Musée d'art contemporain de Montréal	32- Diffuser les collections muséales 42- Numériser les collections muséales	1 000
Musée des beaux-arts de Montréal	13- Bonifier l'expérience des utilisateurs Web en matière d'accessibilité et d'échanges personnalisés afin de stimuler leur engagement avec l'art 28- Créer une plateforme numérique EducArt pour diffuser des contenus thématiques basés sur les collections du Musée et adaptés aux besoins de divers publics 41- Numériser et diffuser les collections pour faire du site Web du Musée un outil de référence ludique et scientifique	1 000
Musée de la civilisation	19- Créer des contenus interactifs et personnalisés de même que des applications mobiles pour divers publics cibles 33- Augmenter le nombre de publications numériques diffusées afin de rendre disponibles les contenus de documentation et de recherche sur les collections et la production des expositions 36- Intégrer à l'exposition de référence sur le Québec un espace et une programmation d'expérimentations numériques incluant des résidences de créateurs et de chercheurs et une plateforme de participation citoyenne 40- Numériser et diffuser des collections d'œuvres et des documents d'archives	1 000
Musée national des beaux-arts du Québec	11- Améliorer l'expérience client 29- Développer des contenus didactiques créatifs et conviviaux visant à favoriser la découverte, les apprentissages interactifs et personnalisés et des expériences à haute valeur ajoutée 46- Renforcer l'accessibilité des contenus numériques du Musée	1 000
Société de développement des entreprises culturelles du Québec	07- Aider les entreprises de distribution à faire le passage au numérique (Volet 1.1 Aide annuelle à la mise en marché du Programme promotion et diffusion) 08- Aider les entreprises du livre et de l'édition spécialisée à faire le passage au numérique (Volet 8 Aide à la numérisation du Programme d'aide aux entreprises) 09- Aider les exploitants de salles en région à diffuser des œuvres culturelles, via les technologies numériques actuelles (Volet 3 Projets spéciaux du Programme promotion et diffusion) 10- Aider les festivals à poursuivre leur passage au numérique (Volet 4 Aide aux festivals de films du Programme promotion et diffusion) 47- Soutenir les entreprises de distribution pour les frais de copies virtuelles (modification du volet 1.3 Aide aux frais de copie du Programme d'aide à la distribution) 49- Soutenir les entreprises du livre et de l'édition spécialisée dans leurs activités de développement, d'informatisation et de promotion (Volet 5 Librairies agréées du Programme d'aide aux entreprises) 50- Soutenir les entreprises en musique et variétés dans leurs activités en nouveaux médias (Volet 5 Soutien additionnel aux activités en nouveaux médias du Programme d'aide aux entreprises) 51- Soutenir les exploitants de salles qui utilisent les technologies numériques pour assurer une plus grande diffusion du cinéma québécois et étranger peu diffusé (Volet 2 Aide aux exploitants de salles du Programme d'aide à la promotion et à la diffusion)	3 700
Télé-Québec	20- Créer du contenu numérique éducatif interactif	150
Total		13 025

Pour en savoir davantage, vous pouvez visiter le site Web culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca.

14. Mesure financée à même les crédits réguliers du Ministère.

15. Voir la note précédente.

16. Voir la note précédente.

ORIENTATION 7

Accroître la performance de notre organisation

Le Ministère a entrepris une démarche de planification stratégique des ressources humaines parallèlement à l'exercice de la planification stratégique ministérielle. Parmi les priorités définies, la gestion des connaissances du personnel représente un pivot important afin que le Ministère dispose des ressources humaines compétentes qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Par ailleurs, l'attraction et la rétention de personnes talentueuses constituent des facteurs clés pour soutenir cette démarche.

En ce qui concerne le secteur des services de soutien à la mission (ressources humaines, ressources financières, ressources informationnelles, ressources matérielles), le Ministère ainsi que les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications possèdent des services similaires. Dans un contexte où les ressources sont limitées, il apparaît nécessaire et opportun de déterminer la façon d'utiliser ce bassin de ressources, de connaissances et d'expertises de manière optimale en vue d'améliorer la performance de l'ensemble des organisations.

Axe – Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action

OBJECTIF 16

Se positionner comme un ministère attractif et soucieux de l'expertise de son personnel

INDICATEUR

La mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel

CIBLE

Mise en œuvre du plan d'action visant l'attraction et la rétention du personnel d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

Poursuite des mesures permettant l'attraction du personnel étudiant et stagiaire;
Réalisation d'un programme de développement pour les aspirants cadres

RÉSULTAT 2013-2014

Concours pour des conseillères ou des conseillers en développement culturel;
Mise en ligne d'une page carrière pour les personnes à la recherche d'un emploi;
Réalisation d'entrevues de départ et de groupes de discussion;
Lancement d'un programme de mobilité interne;
Organisation d'activités de formation pour le personnel d'encadrement

RÉSULTAT 2012-2013

Concours pour des spécialistes en égalité entre les femmes et les hommes;
Concours pour des spécialistes en restauration d'œuvres d'art;
Mise en place de mesures pour faciliter le recrutement de personnel étudiant ou stagiaire;
Réalisation d'entrevues de départ

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

CIBLE

Mise en œuvre de 2 projets sur les champs d'expertise stratégique du Ministère d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent de la ministre : création de la Direction des relations avec les sociétés d'État;
Un projet sur le champ d'expertise qui concerne le patrimoine : réalisation de 7 actions

RÉSULTAT 2013-2014

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent du ministre : réalisation de 5 cartographies des connaissances, consolidation de l'unité administrative, participation à 2 groupes de travail;
Un projet sur le champ d'expertise qui concerne le patrimoine : adoption d'un plan d'action

RÉSULTAT 2012-2013

Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent du ministre : réalisation de 4 cartographies des connaissances

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN**Résultats****Attraction et rétention du personnel**

En novembre 2011, le Ministère s'est doté d'un plan d'action en matière d'attraction et de rétention du personnel pour 2011-2014, afin de se positionner comme un employeur de qualité et de demeurer compétitif dans un contexte où le bassin de main-d'œuvre disponible diminue dans l'ensemble du Québec. Le 31 mars 2014, l'organisation avait terminé la mise en œuvre de toutes les actions prévues au plan d'action.

En 2014-2015, le Ministère a continué de soutenir l'attraction des meilleures ressources, notamment en poursuivant ses actions liées au recrutement des étudiants et des stagiaires. Plus particulièrement, une session d'information portant sur les possibilités de carrière au Ministère et dans la fonction publique a été offerte au personnel étudiant et stagiaire en juillet 2014. Plusieurs activités ont également été organisées au cours de l'été 2014 sur des sujets d'intérêt, notamment un atelier sur la rédaction d'un curriculum vitae, une conférence sur les métiers au Ministère et une autre sur les médias sociaux. Enfin, un questionnaire permettant de faire le bilan à la fin du contrat a été distribué à ces personnes ainsi qu'à leur gestionnaire dans un objectif d'amélioration continue de la gestion des emplois étudiants et stagiaires au Ministère.

Sur le plan de la rétention, le Ministère a élaboré un programme de formation pour le personnel intéressé à une carrière en gestion, appelé le Programme aspirants-cadres. Lancé à l'automne 2014, il visait notamment à permettre aux participantes et aux participants de mieux comprendre la réalité et les défis d'une carrière en gestion et à leur offrir des occasions d'apprentissage liées au métier de gestionnaire. Tout au long de la formation, les personnes ont pu mettre en pratique leurs habiletés de gestion à travers des activités diversifiées : mises en situation, ateliers de travail en équipe, jeux de rôle, etc. Le programme, qui s'est terminé en février 2015, a été très apprécié par les personnes participantes.

Champs d'expertise stratégique – gestion des connaissances

Souhaitant apporter une meilleure cohérence dans ses actions envers les sociétés d'État, le Ministère a créé, en octobre 2014, la Direction des relations avec les sociétés d'État (DRSE), résultat de la fusion de la Direction du financement des sociétés d'État et d'une partie des mandats du Secrétariat à la planification stratégique et aux sociétés d'État.

Par sa vocation, la DRSE couvre tant les aspects liés au budget que ceux rattachés à la mission et à la gouvernance des sociétés d'État, ce qui permet au Ministère d'obtenir une vision plus complète des différents enjeux de chaque dossier traité. La fusion des deux directions a également permis de regrouper le personnel particulièrement concerné par la concertation avec les sociétés d'État, ce qui facilite les échanges et le partage de connaissances. Quant aux sociétés, elles se réfèrent dorénavant à une seule direction qui couvre plusieurs domaines d'expertise. La création de la DRSE améliore ainsi la performance et l'efficacité du Ministère vis-à-vis des sociétés d'État.

Un deuxième projet, axé sur le champ d'expertise du patrimoine, a débuté en août 2013. L'organisation travaille à la mise en œuvre du plan d'action qui a été adopté le 17 mars 2014. Tout d'abord, le Ministère a décidé de bonifier l'accompagnement et le soutien offerts au nouveau personnel du domaine du patrimoine en concevant un plan d'accueil personnalisé se déroulant sur une semaine. Cette formule favorise une meilleure intégration des connaissances de base en transmettant rapidement les informations utiles et les outils disponibles.

Ensuite, des efforts ont été consentis afin de consolider les connaissances dans certains domaines. Par exemple, de la formation sur les inspections et les infractions a été offerte lors d'une rencontre annuelle des personnes responsables de l'inspection en patrimoine culturel, le 22 octobre 2014. Un document d'orientation en matière de consultation autochtone a également été élaboré pour le personnel. Afin de partager des informations sur ces deux sujets complexes, des conférences téléphoniques ont aussi été organisées pour permettre au personnel d'échanger sur les cas vécus. Par ailleurs, une veille sur les pratiques hors Québec est réalisée en continu afin de développer les connaissances sur les nouvelles tendances en patrimoine.

Enfin, le Ministère travaille à faire connaître davantage les différentes facettes du patrimoine auprès de l'ensemble de son personnel ainsi que des clientèles. Ainsi, une conférence a été présentée à deux reprises au personnel du Ministère sur le thème du patrimoine immatériel autochtone, des informations ont été diffusées sur le patrimoine culturel au moyen de Pinterest, des données ouvertes sur le patrimoine archéologique sont rendues disponibles au public, et Facebook ainsi que Twitter permettent de faire connaître les actions du Ministère et de ses partenaires en matière de patrimoine.

Axe – La gouvernance

OBJECTIF 17

Renouveler la gouvernance des sociétés d'État du portefeuille ministériel conformément aux principes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

INDICATEUR

Le nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés

CIBLE

5 d'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

0

RÉSULTAT 2013-2014

0

RÉSULTAT 2012-2013

0

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Le Ministère a continué les travaux amorcés l'année précédente afin d'actualiser le modèle de gouvernance des sociétés d'État ciblées. Élaboré avec l'appui de BAnQ, le projet de loi visant la modification de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec sur le plan de la gouvernance a été déposé au ministère du Conseil exécutif en vue de sa présentation prochaine à l'Assemblée nationale, pour adoption.

Le Ministère a aussi travaillé en étroite collaboration avec le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour réviser son modèle de gouvernance en tenant compte de sa mission d'enseignement et des mesures de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État qui pourraient s'appliquer à l'institution. Le projet de loi visant la modification de sa loi constitutive a également été déposé au ministère du Conseil exécutif en vue de sa présentation à l'Assemblée nationale, pour adoption.

Axe – Les services partagés

OBJECTIF 18

Soutenir une culture de services partagés au sein du portefeuille ministériel et avec d'autres partenaires

INDICATEUR

Le nombre de mesures réalisées

CIBLE

6 au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2014-2015

0

RÉSULTAT 2013-2014

2

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques

Le gouvernement du Québec a adopté en octobre 2013 la Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques. Cette nouvelle loi établit des règles de gouvernance en matière de planification et de suivi des investissements publics et de gestion des infrastructures publiques.

Elle prévoit notamment que les organismes visés doivent élaborer un cadre de gestion et dresser un inventaire complet des infrastructures sous leur responsabilité, y compris une évaluation de leur état, de leur déficit de maintien d'actifs et de leur valeur de remplacement.

Ainsi, en vertu de cette loi, le Ministère a produit cette année, en collaboration avec les sociétés d'État, un cadre de gestion qui inclut l'ensemble des règles applicables aux infrastructures et aux investissements afférents du portefeuille ministériel. Il comporte également les lignes directrices, les normes, les politiques, les règles budgétaires et les modalités qui encadrent la gestion des infrastructures.

Un plan annuel de gestion des investissements, qui est intégré au volume sur les infrastructures publiques du budget de dépenses annuel, a également été réalisé avec la collaboration des sociétés d'État qui ont fourni les valeurs de remplacement et les bilans de santé de leurs infrastructures requis dans le cadre de cette opération.

Mandats relatifs à des mises en commun entre les sociétés d'État

Le 17 juin 2014, la ministre de la Culture et des Communications confiait à M. Claude Corbo un mandat de planification muséologique visant les trois musées d'État, soit le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée national des beaux-arts du Québec et le Musée de la civilisation ainsi que le Musée des beaux-arts de Montréal afin d'évaluer les possibilités de mise en commun de services entre ces institutions. Le Ministère a assisté M. Corbo dans la réalisation de ce mandat.

Le Grand Théâtre de Québec et la Société de la Place des Arts de Montréal ont entrepris un exercice de rapprochement, coordonné par le MCC, ayant comme objectif de dégager des pistes de collaboration et de mise en commun d'outils ou d'activités. Au terme de cet exercice, les sociétés proposeront un plan d'action et un échéancier d'implantation commun en retenant les éléments les plus porteurs.

Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, disponible sur le site Web, le Ministère a pris des engagements sur les thèmes de l'accueil par le personnel, de l'accessibilité aux services, du traitement des demandes ainsi que du traitement des plaintes.

L'accueil par le personnel

Le personnel du Ministère a accueilli et servi la clientèle avec courtoisie, attention et diligence. De même, il est invité à communiquer de l'information claire, concise, fiable et compréhensible. Les renseignements fournis ont été traités en toute confidentialité.

L'accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

Une réponse a été rédigée ou un accusé de réception a été envoyé aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcc.gouv.qc.ca dans un délai de 24 heures ouvrables suivant la réception de la demande. En 2014-2015, l'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a reçu aucune demande d'information par courrier.

La version actualisée des nouveaux contenus relatifs à la gestion des programmes d'aide financière, à nos services et à nos publications a été versée dans le site Web du Ministère. Cela s'ajoute à la mise à jour continue du site ministériel et des sites sectoriels sous la responsabilité du Ministère.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments qu'occupe le Ministère, la Société québécoise des infrastructures est responsable de la mise aux normes et de l'application des mesures d'accessibilité sans obstacle de ses édifices en location ou de ceux dont elle est propriétaire. Le Ministère est, quant à lui, responsable de l'aménagement intérieur de ses locaux. En 2014-2015, le Ministère n'a réalisé aucun projet ou modification ayant un lien avec l'accès des personnes handicapées à l'intérieur de l'une ou l'autre de ses adresses. Le Ministère est toutefois à l'affut des contraintes physiques d'accès pour les personnes handicapées dans les bâtiments qu'il occupe. Les problématiques constatées sont signalées à la SQI.

Le Ministère a poursuivi les travaux de normalisation visant à rendre accessibles les contenus de ses sites Web pour les personnes handicapées. Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web est présenté dans la section Ressources informationnelles de ce rapport.

Le traitement des demandes

Les clients-partenaires du Ministère ont accès au système di@pason qui permet à la clientèle de produire une demande d'aide financière, de la transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement. Ce service est accessible sur le site Web du Ministère 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Comme pour tous les systèmes d'exploitation, le Ministère interrompt à l'occasion le système di@pason afin d'effectuer des travaux d'entretien sur l'infrastructure technologique. Lorsque les interruptions de service sont planifiées, les utilisateurs (externes et internes) sont avisés du moment et de la durée de ces dernières.

Le Ministère présente les délais moyens obtenus à la suite du traitement de différentes demandes.

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Engagement	Délai moyen obtenu en jours ouvrables			Délai moyen ciblé en jours ouvrables
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	
Demande d'aide financière				
Nous répondons à toute demande d'inscription à di@pason dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de la demande.	1,9	1,8	2,0	2
Nous informons le demandeur d'aide financière de l'admissibilité de sa demande produite dans di@pason dans un délai de dix jours ouvrables suivant la réception de la demande.	8,7	8,8	6,9	10
Demande d'autorisation ou de permis				
Nous transmettons la décision à l'égard d'une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel dans un délai de dix jours ouvrables après la prise de décision par la ministre ¹⁷ .	...	3,8	4,5	10
Nous informons le demandeur d'un permis de recherche archéologique de la décision dans un délai de quinze jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, à moins que la consultation d'une communauté autochtone ne soit requise ¹⁸ .	9,8	8,6	8,2	15
Demande d'agrément				
Nous informons le requérant d'un agrément (éditeur, distributeur ou libraire) de l'admissibilité technique de la demande dans un délai de trente jours ouvrables suivant le dépôt du formulaire et des documents exigés.	17,4	9,0	17,9	30
Demande de recommandation				
Nous donnons une réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministre du Revenu du Québec dans un délai de vingt jours ouvrables à partir du dépôt de la demande et des documents exigés.	20,2	14,5	23,0	20

Le traitement des plaintes

Le Ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et aux plaintes qu'il reçoit dans un souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services.

Au cours de l'année 2014-2015, quatre plaintes ont été inscrites au registre des plaintes et des commentaires du Ministère. Une d'elles était non recevable. Les trois autres, bien que recevables, se sont avérées non fondées. Cela a été le cas également en 2013-2014, puisqu'aucune plainte concernant les services ou les programmes du Ministère n'a été jugée fondée.

Par ailleurs, dix autres plaintes adressées au Ministère visaient des tiers¹⁹, dont deux relatives à des sociétés d'État sous la responsabilité de la ministre. Elles ont été inscrites au registre et les plaignants ont été redirigés vers l'instance concernée.

RÉPARTITION DES PLAINTES INSCRITES AU REGISTRE DU MINISTÈRE AU 31 MARS

Type de plaintes	2013	2014	2015
	n	n	n
Plaintes fondées qui concernent le Ministère	4	0	0
Plaintes redirigées vers d'autres organisations	11	9	10

Le Ministère a aussi traité 14 communications (commentaires, suggestions ou attentes), dont 7 le concernaient. Les 7 autres communications visaient des tiers, et aucune de ces dernières n'avait trait à l'une ou l'autre des sociétés d'État du portefeuille ministériel.

Le traitement des 28 dossiers soumis à l'attention du Ministère a été effectué de la façon la plus diligente possible, dans le respect des engagements contenus dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Le temps moyen de traitement des quatre plaintes inscrites au registre a été de 17,2 jours ouvrables, ce qui respecte la cible de 20 jours ouvrables.

17. Libellé et méthode de calcul modifiés en 2013-2014.

18. Libellé modifié en 2013-2014.

19. Des tiers peuvent être des personnes, d'autres ministères ou organismes du gouvernement du Québec, dont certains relèvent de la ministre de la Culture et des Communications, diverses organisations, des institutions publiques, ou des instances municipales ou fédérales.

4. LA GESTION DES RESSOURCES

Les ressources humaines²⁰

Au 31 mars 2015, le Ministère comptait un effectif de 368 personnes, y compris 10 personnes en préretraite (330 ayant un statut régulier et 38, un statut occasionnel). Il s'agit d'une baisse de 33 personnes par rapport au 31 mars 2014, qui s'explique principalement par le gel du recrutement d'emplois réguliers et occasionnels auquel était soumis le Ministère du 28 avril 2014 au 31 mars 2015 et par le non-renouvellement de 40 % des départs à la retraite.

ÉVOLUTION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS

	2014	2015	Écart
Personnel en place	401	368	-33

En termes d'équivalents temps complet (ETC), le Ministère a utilisé 346 ETC en 2014-2015.

ÉVOLUTION DES ETC UTILISÉS

	2013-2014	2014-2015	Écart
ETC utilisés	378	346	-32

PERSONNEL EN POSTE AU 31 MARS 2015 ET ETC UTILISÉS EN 2014-2015 PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE

Grande unité administrative	Personnel en poste au 31 mars 2015	ETC utilisés en 2014-2015
Bureau de la sous-ministre	46	39
Direction générale de l'administration et des immobilisations	77	70
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	150	141
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	95	96
Total	368	346

Au 31 mars 2015, le Ministère comptait parmi les membres du personnel 245 professionnels, 53 techniciens, 38 employés de bureau, 27 cadres et 5 administrateurs d'État. La diminution du nombre de cadres par rapport à l'année précédente est due principalement au regroupement de plusieurs directions régionales. Au 31 mars 2015, 9 cadres assumaient la gestion des directions régionales, contrairement à 14 à la même date l'année précédente.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2013		2014		2015	
	n	%	n	%	n	%
Administrateur d'État	2 ²¹	0,5	4	1,0	5	1,4
Cadre	35	8,6	34	8,5	27	7,3
Professionnel	263	64,6	265	66,1	245	66,6
Technicien	62	15,2	55	13,7	53	14,4
Personnel de bureau	45	11,1	43	10,7	38	10,3
Total	407	100,0	401	100,0	368	100,0

Au cours des trois dernières années, la proportion du personnel dans la région de la Capitale-Nationale, dans celle de Montréal et dans les autres régions est demeurée stable.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	2013		2014		2015	
	n	%	n	%	n	%
Capitale-Nationale	294	72,2	290	72,3	265	72,0
Montréal	37	9,1	36	9,0	36	9,8
Autres régions	76	18,7	75	18,7	67	18,2
Total	407	100,0	401	100,0	368	100,0

Au 31 mars 2015, 21,2 % des membres du personnel étaient âgés de moins de 35 ans, tandis que 78,8 % avaient 35 ans et plus. La proportion du personnel de moins de 35 ans a légèrement diminué par rapport aux années précédentes.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2013		2014		2015	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	99	24,3	90	22,4	78	21,2
35 ans et plus	308	75,7	311	77,6	290	78,8
Total	407	100,0	401	100,0	368	100,0

20. Les données de 2014-2015 incluent l'effectif du Centre de conservation du Québec.

21. Deux autres cadres occupaient de façon intérimaire les fonctions d'administrateur d'État.

Le taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire présente la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Ainsi, les départs volontaires comprennent les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou organisme. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{(\text{Retraites} + \text{mutations sorties} + \text{démissions})}{\text{durant la période de référence}} \times 100$$

Nombre moyen d'employés au MCC
durant la période de référence

Au cours de l'année 2014-2015, 40 départs ont eu lieu, dont 20 départs à la retraite, 18 mutations et 2 démissions. Cela correspond à un taux de départ volontaire de 11,8 % pour cette période.

ÉVOLUTION DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

Taux de départ volontaire	2012-2013	2013-2014	2014-2015 ²²
Ministère de la Culture et des Communications	11,9	8,9	11,8

La planification de la main-d'œuvre

Le Ministère a mis à jour l'exercice prévisionnel des départs à la retraite, pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018, afin de bien cerner les besoins de main-d'œuvre pour l'année à venir. Ainsi, le nombre total de départs admissibles sans pénalité actuarielle pour 2015-2016 est de 46, ce qui correspond à 14 % de l'effectif régulier au 31 mars 2015. En fonction de ces prévisions, le Ministère a élaboré une stratégie de gestion de l'effectif lui permettant de contribuer aux efforts gouvernementaux d'efficacité dans ce domaine. À travers cette stratégie, le Ministère a également le souci de maintenir une offre de service de qualité et de conserver son effectif en région.

Au cours de l'année 2014-2015, 20 membres du personnel régulier ont pris leur retraite. Le nombre de personnes ayant pris leur retraite légèrement augmenté en 2014-2015 comparativement à l'année précédente.

RÉPARTITION DU PERSONNEL RÉGULIER AYANT PRIS SA RETRAITE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Cadre	4	0	5
Professionnel	14	10	9
Fonctionnaire	3	8	6
Total	21	18	20

22. Quinze personnes de la Direction des communications et des affaires publiques ont muté le 31 mars 2015 au ministère du Conseil exécutif. Ces mutations ne sont pas incluses dans le calcul du taux de départ volontaire.

La formation

Le budget consacré à la formation durant l'année civile 2014 est de 453 902 \$, ce qui correspond à une somme moyenne de 1 126,31 \$ allouée par personne. Cela inclut le coût direct de la formation, le coût indirect et le salaire du personnel qui la suit. Ainsi, le Ministère a dépensé 1,8 % de sa masse salariale en formation. Les investissements en formation du Ministère respectent donc les exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre²³, puisqu'ils sont supérieurs à 1 % de sa masse salariale.

DÉPENSES EN FORMATION

Année civile	Proportion de la masse salariale	Nombre moyen de jours de formation par personne	Somme moyenne allouée par personne
2012	1,3 %	2,3	972,81 \$
2013	1,8 %	2,8	1 172,80 \$
2014	1,8 %	2,8	1 126,31 \$

En 2014, le nombre de jours de formation suivie est de 106,1 pour les cadres, de 843,9 pour le personnel professionnel et de 182,0 pour le personnel fonctionnaire.

JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2012	2013	2014
	n	n	n
Cadre	186,6	235,3	106,1
Professionnel	626,3	727,8	843,9
Fonctionnaire	101,9	133,3	182,0

Règles pour les bonis au rendement

Le Ministère rend compte des bonis versés pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Au cours de l'année financière 2014-2015, aucun boni au rendement n'a été accordé au personnel d'encadrement ou aux personnes titulaires d'un emploi supérieur.

BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2014-2015 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1^{ER} AVRIL 2013 AU 31 MARS 2014

Catégorie d'emploi	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadre	0	0 \$
Titulaire d'emploi supérieur à temps plein	0	0 \$
Total	0	0 \$

23. Le calcul de l'investissement en formation se fait sur l'année civile en vertu de cette loi.

Les ressources financières

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2014-2015 s'établissait à 641,2 M\$. Les dépenses probables du Ministère pour 2014-2015 s'élèvent à 635,1 M\$ comparativement aux dépenses réelles de 639,7 M\$ de l'année précédente, ce qui représente une diminution de 4,6 M\$. La variation s'explique essentiellement par diverses mesures d'économie et d'efficacité mises en place par le Ministère afin de participer aux efforts budgétaires de l'ensemble du gouvernement du Québec, notamment la réduction de 2 % de la masse salariale et de 3 % des dépenses de fonctionnement.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PROBABLES 2014-2015 PAR SUPERCATÉGORIE

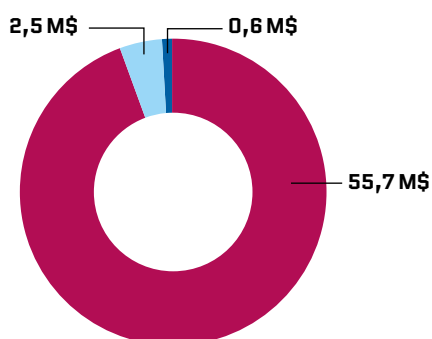
Supercatégorie	M\$	%
Rémunération	28,1	4,4
Fonctionnement	27,0	4,3
Transfert	576,3	90,7
Service de la dette	3,7	0,6
Total	635,1	100,0

ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE

Programme budgétaire	Dépenses réelles		Dépenses probables 2014-2015	Écart Entre les dépenses 2013-2014 et 2014-2015	Variation ²⁴ %	Budget de dépenses 2014-2015
	2012-2013	2013-2014				
	M\$	M\$	M\$	M\$	%	M\$
01 Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec						
Gestion interne et soutien	52,3	56,6	55,7	-0,9	-1,6	59,6
Centre de conservation du Québec	2,4	2,6	2,5	-0,1	-3,8	2,4
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,6	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6
Sous-total	55,3	59,8	58,8	-1,0	-1,7	62,6
02 Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État						
Action culturelle et communications	167,3	173,9	164,8	-9,1	-5,2	167,0
Musées nationaux	64,9	63,1	67,1	4,0	6,3	65,2
Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	19,9	21,3	21,8	0,5	2,3	22,3
Société de développement des entreprises culturelles	65,5	68,1	63,8	-4,3	-6,3	66,2
Société de télédiffusion du Québec	59,3	60,5	61,5	1,0	1,6	63,0
Conseil des arts et des lettres du Québec	89,5	90,3	94,5	4,2	4,6	88,7
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	73,8	74,2	73,8	-0,4	0,5	77,2
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	28,5	28,5	29,0	0,5	1,7	29,0
Sous-total	568,7	579,9	576,3	-3,6	-0,6	578,6
Total	624,0	639,7	635,1	-4,6	-0,7	641,2

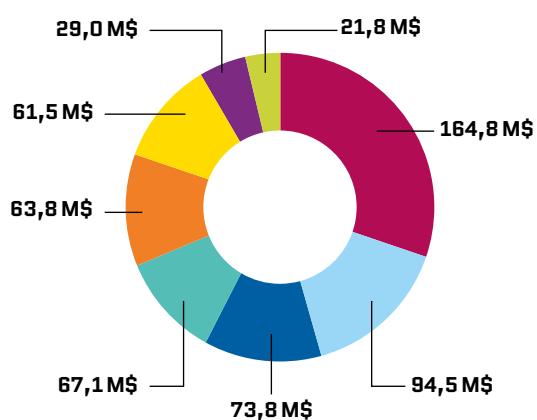
VENTILATION DES DÉPENSES PROBABLES 2014-2015 DU MINISTÈRE²⁵ PAR PROGRAMME

PROGRAMME 01

GESTION INTERNE, CENTRE DE CONSERVATION
DU QUÉBEC ET CONSEIL DU PATRIMOINE
CULTUREL DU QUÉBEC

	58,8 M\$	9,3 %
Gestion interne et soutien	55,7 M\$	8,8 %
Centre de conservation du Québec	2,5 M\$	0,4 %
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,6 M\$	0,1 %

PROGRAMME 02

SOUTIEN À LA CULTURE, AUX COMMUNICATIONS
ET AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

	576,3 M\$	90,7 %
Programmes d'aide du Ministère	164,8 M\$	25,9 %
CALQ	94,5 M\$	14,9 %
Fonctionnement	6,4 M\$	1,0 %
Programmes d'aide	88,1 M\$	13,9 %
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	73,8 M\$	11,6 %
Fonctionnement	72,8 M\$	11,4 %
Programmes d'aide	1,0 M\$	0,2 %
Musées nationaux	67,1 M\$	10,5 %
Musée de la civilisation	24,4 M\$	3,8 %
Musée des beaux-arts de Montréal	16,5 M\$	2,6 %
Musée national des beaux-arts du Québec	16,6 M\$	2,6 %
Musée d'art contemporain de Montréal	9,6 M\$	1,5 %
SODEC	63,8 M\$	10,1 %
Fonctionnement	8,2 M\$	1,3 %
Programmes d'aide	55,6 M\$	8,8 %
Société de télédiffusion du Québec	61,5 M\$	9,7 %
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	29,0 M\$	4,6 %
SPAM et SGTQ	21,8 M\$	3,4 %
Société de la Place des Arts de Montréal	15,6 M\$	2,4 %
Société du Grand Théâtre de Québec	6,2 M\$	1,0 %

25. Pourcentage établi en fonction de l'ensemble des dépenses.

Les ressources informationnelles

Les ressources informationnelles constituent un des moyens privilégiés par le Ministère pour soutenir sa mission et ses orientations stratégiques. Elles contribuent de manière considérable aux activités ministérielles et elles appuient la mise en œuvre des initiatives gouvernementales.

En 2014-2015, le Ministère a procédé à la mise à niveau du système d'exploitation et de la suite bureautique de l'ensemble des postes de travail vers Windows 8 et Office 2013, et une nouvelle infrastructure moderne pour la gestion des bases de données a été mise en place.

De plus, des travaux préparatoires visant la refonte des systèmes du patrimoine culturel québécois ont été réalisés cette année et les efforts visant à doter le Ministère de fonctionnalités en géomatique se sont poursuivis en partenariat avec le ministère de la Sécurité publique.

Le budget prévisionnel de cette année s'élevait à 7,8 M\$, tandis que les dépenses et les investissements réels ont totalisé 4,7 M\$.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2014-2015

Total	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	Écart	Explication sommaire des écarts
	k\$	k\$	%	
Activités d'encadrement	274,7	276,8	0,8	L'écart est négligeable.
Activités de continuité	3 233,7	3 234,1	0,0	
Projets	4 335,4	1 229,0	-71,7	Des délais administratifs ont amené un report de certaines activités prévues en 2014-2015 et la portée d'un projet a dû être révisée pour respecter le contexte budgétaire.
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	7 843,8	4 722,0	-39,6	

Les principaux projets

Le Ministère présente les principaux projets de 2014-2015 ayant une incidence sur la prestation de services et la performance gouvernementale. Les projets mentionnés dans cette section sont ceux en phase de réalisation et dont le coût total est estimé à plus de 100 000 \$.

Évolution majeure à di@pason

Le système de mission du Ministère appelé di@pason permet la gestion de l'aide financière et le suivi des demandes administratives. Dans le but d'assurer la pérennité du système, des travaux de modernisation ont démarré en 2013-2014. Le projet vise une révision majeure de certains aspects du système et l'ajout de quelques fonctions. Le projet a été suspendu au cours de l'année 2014-2015

pour traiter d'autres priorités. La poursuite des travaux est planifiée pour l'année 2015-2016.

Mise à niveau des postes de travail

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet gouvernemental qui prévoit la modernisation des postes de travail de l'ensemble des ministères et des organismes de la fonction publique québécoise qui utilise le système d'exploitation Windows XP. Le Ministère a pu démarrer ce projet après la levée du décret par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) le 1^{er} mai 2013. Le projet s'est terminé le 31 mars 2015. Le système d'exploitation Windows 8 et la suite bureautique Office 2013 ont été installés sur l'ensemble des postes de travail du Ministère.

Gestion intégrée des documents

Les conclusions d'une étude sur les différentes solutions de gestion intégrée des documents sur le marché réalisée par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) placent en première position la solution que le Ministère envisage d'installer. Toutefois, le contexte budgétaire n'était pas favorable pour poursuivre le projet selon sa portée initiale, laquelle visait la gestion de l'ensemble des documents électroniques du Ministère. Ainsi, ce projet a été abandonné et une nouvelle demande sera présentée pour ne réaliser que les travaux de remplacement de l'outil COBA actuellement utilisé et qui est rendu désuet.

Migration du SGBD Oracle vers 11G

Le Ministère a procédé à une mise à jour technologique de son système de gestion de bases de données (SGBD). Ainsi, de nouveaux serveurs Oracle, version 11G, plus récents et plus performants ont été installés.

Le Ministère présente des renseignements supplémentaires sur ces quatre projets.

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2014-2015

Principaux projets	État d'avancement prévu	État d'avancement réel	Explication sommaire des écarts
	%	%	
Évolution majeure à di@pason	100	61	D'autres modifications à l'application di@pason ont été traitées en priorité.
Mise à niveau des postes de travail	100	100	La réalisation des travaux a été achevée durant l'année.
Gestion intégrée des documents	60	36	Le MCC a préféré attendre le positionnement du CSPQ au sujet de la gestion intégrée des documents avant de poursuivre ce projet. De plus, sa portée a été révisée pour tenir compte du contexte budgétaire.
Migration du SGBD Oracle vers 11G	100	100	La réalisation des travaux a été achevée durant l'année.

LISTE DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2014-2015

Principaux projets	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Explication sommaire des écarts
	ETC	ETC	k\$	k\$	
Évolution majeure à di@pason	1,0	0,0	322,6	107,3	Des changements dans les priorités ont influencé l'affectation des ressources internes et externes pour ce projet.
Mise à niveau des postes de travail	2,8	1,4	871,2	837,5	La réalisation du projet a été moins complexe que prévue.
Gestion intégrée des documents	2,2	0,2	250,6	24,4	Le Ministère attendait le positionnement du CSPQ avant de poursuivre le projet et par la suite, la portée de ce dernier a été révisée pour tenir compte du contexte budgétaire.
Migration du SGBD Oracle vers 11G	0,8	0,2	189,0	190,7	

Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

En mai 2011, le Conseil du trésor a adopté trois standards visant à accroître l'accessibilité du Web : standard sur l'accessibilité d'un site Web, celui d'un document téléchargeable et celui du multimédia dans un site Web. Ces standards ont pour objectif de faciliter l'utilisation du Web par toute personne, handicapée ou non, et s'appliquent à l'ensemble des ministères et organismes.

En 2014-2015, le Ministère a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des standards d'accessibilité du Web sur ses sites au fur et à mesure de l'intégration des modifications qui y sont apportées.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2014-2015

	Élément de réponse ou explication
Liste des sections ou des sites Web toujours non conformes	
www.agenda21c.gouv.qc.ca	Lors de la prochaine refonte du site Web ministériel, une évaluation des contenus sera effectuée en vue d'une éventuelle intégration au site ministériel.
www.prixduquebec.gouv.qc.ca	Une refonte du site est prévue à l'occasion du 40 ^e anniversaire des Prix du Québec.
www.prix-qwb-litteraturejeunesse.org	Lors de la prochaine refonte du site Web ministériel, une évaluation des contenus sera effectuée en vue d'une éventuelle intégration au site ministériel.
www.revolutiontranquille.gouv.qc.ca	Site fermé.
www.adressesymphonique.gouv.qc.ca	Site fermé.
www.cartier-robertval.gouv.qc.ca	Site fermé.
Applications ministérielles	Une refonte ou des investissements majeurs sont nécessaires pour soutenir les standards d'accessibilité.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	L'installation de la version de MS Word, Office 2013 sur l'ensemble des postes facilite la mise en page de documents afin qu'ils répondent aux standards d'accessibilité. Un guide aidant à la mise en page de documents accessibles et un gabarit Word ont été créés afin d'aider le personnel à rendre accessibles en amont leurs documents téléchargeables en vue de les diffuser sur le Web. De la formation ponctuelle et personnalisée a été offerte au besoin. Chaque fichier déposé sur les sites Web contient des métadonnées assurant une accessibilité de base. Certains membres de l'équipe Web ont assisté à des ateliers de perfectionnement sur l'accessibilité du Web. Afin de respecter le standard sur l'accessibilité du multimédia, des efforts constants sont investis afin notamment de fournir des textes de transcription pour les vidéos ou outils multimédias diffusés.
Liste des obstacles et des situations particulières	Le manque de ressources humaines et financières. Certaines contraintes techniques ne permettent pas de se conformer aux standards d'accessibilité sans des investissements majeurs.
Ressources mises à contribution	L'expertise de deux directions du Ministère, la Direction des communications et des affaires publiques et la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire, ainsi que les édimestres des secteurs de mission, sont mis à profit pour l'accessibilité des sites Web sous la responsabilité de l'organisation.
Prévision d'une refonte	☒ Oui ☐ Non
Élaboration d'un plan d'action	☐ Oui ☒ Non
Démarche de sensibilisation et de formation	☒ Oui ☐ Non

5. L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

L'accès à l'égalité en emploi

Le Ministère présente les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres de groupes cibles ainsi que des femmes, conformément à la Loi sur la fonction publique. Il désire ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif.

Données globales

PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2014-2015

	Régulier ²⁶	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Personnel embauché	4	21 ²⁷	80	12	117
Personnel en place au 31 mars 2015	330	38	21	3	392

Embauche de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de membres de groupes cibles de 25 % pour l'effectif régulier en vue de hausser leur représentativité dans la fonction publique. Ces groupes comprennent les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées.

Au cours de l'année 2014-2015, 25 % du personnel embauché à un poste régulier étaient membres de groupes cibles.

TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2014-2015

Statut d'emploi	Embauche totale 2014-2015	Nombre de membres de groupes cibles embauchés					Taux d'embauche par statut d'emploi ²⁸
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	%
Régulier	4	1	0	0	0	1	25,0
Occasionnel	21	1	0	0	0	1	4,8
Étudiant	80	10	2	1	0	13	16,3
Stagiaire	12	2	1	0	0	3	25,0
Total	117	14	3	1	0	18	15,4
Taux d'embauche par groupe cible ²⁹		12,0 %	2,6 %	0,9 %	0,0 %	15,4 %	

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI

Statut d'emploi	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
	%	%	%	%	%
Régulier	25,0	25,0	25,0	21,9	25,0
Occasionnel	10,9	11,3	6,6	12,5	4,8
Étudiant	23,8	19,2	17,5	27,9	16,3
Stagiaire	20,6	15,8	17,4	11,1	25,0
Total	20,9	17,0	16,3	21,7	15,4

Étant donné que le taux d'embauche des membres de groupes cibles est calculé sur un nombre peu élevé de personnes, les résultats en pourcentage présentent des fluctuations importantes d'une année à l'autre.

26. Ces données n'incluent que les embauches par recrutement.

27. Ces occasionnels ont fait l'objet d'une nomination ou d'un renouvellement durant l'année financière 2014-2015.

28. Rapport entre le nombre de personnes issues des groupes cibles qui ont été embauchées selon un statut d'emploi donné et l'embauche totale pour ce statut en 2014-2015.

29. Rapport entre le nombre total de personnes issues d'un groupe cible qui ont été embauchées et l'embauche totale en 2014-2015.

Représentativité de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental concernant la représentativité des membres des communautés culturelles est d'atteindre une cible de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle est une représentativité de 2 % de l'effectif régulier.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS

Groupe cible	2013		2014		2015	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
	n	%	n	%	n	%
Communautés culturelles	24	7,1	26	7,4	26	7,9
Autochtones	1	0,3	2	0,6	2	0,6
Anglophones	3	0,9	5	1,4	5	1,5
Personnes handicapées	1	0,3	1	0,3	1	0,3
Total	29	8,6	34	9,7	34	10,3

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2015 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Communautés culturelles	2	0,6	19	5,8	4	1,2	1	0,3	26	7,9
Autochtones	0	0,0	1	0,3	1	0,3	0	0,0	2	0,6
Anglophones	0	0,0	5	1,5	0	0,0	0	0,0	5	1,5
Personnes handicapées	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,3	1	0,3
Total	2	0,6	25	7,6	5	1,5	2	0,6	34	10,3

Représentativité des femmes

Pour l'année 2014-2015, le taux d'embauche des femmes s'élève à 73,0 % et le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier est de 70,0 %.

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2014-2015

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	2	19	58	6	85
Taux d'embauche ³⁰	50,0 %	90,0 %	73,0 %	50,0 %	73,0 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2015

	Personnel d'encadrement ³¹	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	32	213	53	32	330
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	18	136	48	29	231
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	56,3 %	63,8 %	90,6 %	90,6 %	70,0 %

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

La représentation des membres de groupes cibles est toujours prise en considération dans les bassins de candidatures proposés aux gestionnaires pour une embauche éventuelle, et ce, pour toutes les catégories d'emploi.

30. Se référer au tableau Personnel embauché en 2014-2015 à la page 57.

31. Inclut les administrateurs d'État et les cadres.

L'allègement règlementaire et administratif

Au cours de l'année 2014-2015, le système d'information géographique du Ministère, une plateforme géoweb permettant notamment la localisation des sites archéologiques, a été mis à la disposition des archéologues externes. Ces derniers n'ont donc plus à se déplacer au Ministère pour avoir accès à de nombreuses informations nécessaires à l'élaboration de demandes de permis de recherche archéologique ou à la rédaction des rapports annuels d'activité.

Par ailleurs, certains formulaires concernant l'application de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre ont été remplacés par des formulaires PDF dynamiques. Il en est également ainsi pour le formulaire d'autorisation de travaux en application de la Loi sur le patrimoine culturel. Ces actions ont contribué notamment à réduire la manipulation de ces formulaires par les clientèles.

Dans l'objectif de simplifier les services gouvernementaux en ligne tout en améliorant la présentation du site Web du Ministère, certains remaniements ont été effectués. Ceux-ci visaient directement à faciliter la recherche d'informations pour les clientèles du Ministère.

Ces modifications s'inscrivent dans un souci d'amélioration des façons de faire auprès des clientèles et des processus actuels pour mener à des gains d'efficience au quotidien.

Le suivi de la politique linguistique

En 2014-2015, le Ministère a poursuivi ses efforts afin de faire respecter la Charte de la langue française et les politiques à incidence linguistique québécoises tant au sein de son organisation qu'auprès de ses clientèles.

C'est ainsi qu'un plan d'action annuel 2014-2015 a été adopté par le Comité permanent chargé de l'application de la politique linguistique ministérielle. Une activité majeure a été organisée en vue de poursuivre la sensibilisation au bon usage du français. Il s'agit de la toute première Dictée de la sous-ministre, organisée dans le contexte de la Francofête. Un peu plus de 50 personnes ont accepté de relever le défi. Afin de promouvoir l'intérêt pour la qualité de la langue, trois capsules et un jeu-questionnaire linguistiques ont été diffusés au personnel à travers l'intranet ministériel.

De plus, des avis linguistiques ont été formulés à la suite de demandes particulières issues du personnel ou de gestionnaires. D'ailleurs, un document questions-réponses a été produit par le comité afin de répondre adéquatement aux diverses questions portant sur l'application de la politique linguistique ministérielle.

Pour faire état de l'application de la politique linguistique du Ministère, ce dernier répond aux questions soumises à tous les ministères et organismes par l'Office québécois de la langue française afin de permettre une reddition de comptes gouvernementale succincte et uniforme.

QUESTIONS RELATIVES AU COMITÉ PERMANENT ET AU MANDATAIRE

	Réponses
Avez-vous un mandataire ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle ?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés ?	Non
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice ?	2
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent ?	Oui

QUESTIONS RELATIVES À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE

	Réponses
Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle ?	Étape 6
1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)	26 juin 2013

QUESTIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE ADOPTÉE APRÈS MARS 2011

	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ?	Oui
Si oui, lesquelles ?	
► Diffusion d'un document questions-réponses portant sur l'application de la politique linguistique ministérielle au personnel	
► Manchette dans l'intranet	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel sur l'application de votre politique linguistique institutionnelle ?	Non
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel,	
► prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice ?	Non
► prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice ?	Non

L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Ministère s'est assuré avec rigueur de l'application et du respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1). Ainsi, des avis ou des recommandations concernant des lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la Loi et des mesures de protection des renseignements personnels ont été formulés à la demande de différentes unités administratives.

Cette année, le Ministère a reçu et traité 118 demandes présentées conformément à la Loi. La majorité des demandes provenaient d'une citoyenne ou d'un citoyen (36 %), d'un membre des médias (28 %) ou d'une entreprise privée (15 %). Environ 9 % des demandes émanaient d'une association, d'un regroupement ou d'un organisme à but non lucratif, 9 % d'un parlementaire et 3 % d'un organisme public. Les tableaux suivants détaillent le traitement de ces demandes.

TYPE DE RÉPONSE FOURNIE AUX DEMANDES TRAITÉES AU 31 MARS

Type de réponse fournie	2013		2014		2015	
	n	%	n	%	n	%
Réponse positive	35	31	49	42	49	42
Réponse négative	11	10	10	8	9	8
Réponse partielle (art. 14)	39	34	20	17	27	23
Document non détenu ³²	19	17	26	22	23	19
Demande retirée par le requérant	3	3	9	8	6	5
Demande en traitement au 31 mars	6	5	4	3	4	3
Total	113	100	118	100	118	100

DÉLAI DE RÉPONSE AUX DEMANDES TRAITÉES AU 31 MARS

Délai de réponse	2013		2014		2015	
	n	%	n	%	n	%
À l'intérieur du délai normal de 20 jours (art. 47)	65	58	70	59	60	51
Délai additionnel de 10 jours permis par la Loi, lorsque nécessaire (art. 47)	33	29	29	25	40	34
Délai additionnel de 35 jours, lorsque nécessaire d'aviser un tiers ayant fourni des renseignements susceptibles d'être confidentiels (art. 25 et 49)	7	6	8	7	5	4
Demande traitée hors délai	3	3	7	6	9	8
Demandes en traitement au 31 mars	5	4	4	3	4	3
Total	113	100	118	100	118	100

La mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Ministère s'est assuré de la diffusion des documents visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

La Direction du bureau de la sous-ministre a veillé à la sensibilisation et à la formation des membres de son personnel, notamment au sujet du traitement des demandes d'accès à l'information et aux nouvelles obligations ajoutées au Règlement.

La diffusion des études et des rapports de recherche ou de statistiques

En vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère diffuse dans son site Web, les études et les rapports qui présentent un intérêt pour l'information du public.

32. Avant 2014-2015, ce type de réponse était inclus dans la catégorie Réponse négative. Ainsi, les réponses des années antérieures ont été reclassées selon la catégorie adéquate et elles diffèrent donc de celles présentées dans les deux rapports annuels précédents.

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 s'inscrit dans la poursuite des grandes orientations de la politique gouvernementale. Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, le plan d'action contient plus d'une centaine d'initiatives. Certaines sont sous la responsabilité du Ministère.

ORIENTATION 1

Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Objectif 1.1 Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes

ACTION 4 Mettre à la disposition des spécialistes et des personnes-ressources un répertoire de ressources culture-éducation exempt de stéréotypes sexuels et sexistes

La démarche pour s'assurer que les activités culturelles offertes dans le Répertoire de ressources culture-éducation sont exemptes de stéréotypes sexuels et sexistes a été amorcée en 2011-2012. Comme l'inscription des artistes, des écrivaines et des écrivains au Répertoire est bisannuelle, la démarche s'est poursuivie à l'occasion de l'appel tenu à l'automne 2013. Lors de la tenue du jury en mars 2014, ses membres ont reçu des consignes et un rappel des divers critères à évaluer, dont celui qui oblige les intervenantes et les intervenants à réaliser des activités exemptes de stéréotypes sexuels et sexistes.

À la suite de la tenue de ce jury, les travaux se sont poursuivis en 2014-2015 avec l'intégration de nouvelles ressources culturelles au Répertoire de ressources culture-éducation. Le Répertoire a été rendu public le 12 septembre 2014.

Objectif 1.4 Inciter les milieux de la mode, des médias, de la publicité et de l'industrie de la musique et de la vidéo, les créatrices et les créateurs ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes

ACTION 16 Documenter les pratiques au Québec et à l'international et agir pour contrer le sexisme dans les publicités

À la suite du rapport produit par le Centre d'études sur les médias en 2011 intitulé *Portrait descriptif des mécanismes de réglementation et d'autoréglementation relatifs à la publicité sexiste*, de celui publié par la Chaire de relations publiques et de communications marketing de l'Université du Québec à Montréal en 2012, nommé *Comparatif des mécanismes de réglementation et d'autoréglementation relatifs à la publicité sexiste*, ainsi que d'une consultation du milieu, le Ministère et le Secrétariat à la condition féminine ont réfléchi sur la problématique de la publicité sexiste. Ils ont étudié différentes mesures d'amélioration qui prennent en compte le caractère complexe de la problématique et la capacité d'intervention du gouvernement du Québec.

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015

La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit l'implantation graduelle de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques gouvernementales et dans des projets porteurs.

Le Secrétariat à la condition féminine est responsable de soutenir l'action gouvernementale en matière d'ADS et d'encourager les instances locales et régionales à mettre cette approche en application.

Un premier plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 a été dévoilé en juin 2011. Il regroupe des engagements de ministères et organismes dans plusieurs actions, dont une sous la responsabilité du Ministère.

ACTION 4 Réaliser des ADS portant sur des professions artistiques ciblées

En janvier 2014, le Ministère, confiant de pouvoir soutenir et réaliser la quatrième enquête sur les professions artistiques, avait donné son approbation pour entreprendre une étude de faisabilité. Une rencontre de démarrage avait donc eu lieu afin de poser les bases de ce que serait l'enquête sur les musiciens et les chanteurs.

Toutefois, le Ministère a dû revoir sa planification budgétaire et prioriser ses dépenses, et n'a pu, durant l'année, donner suite à l'initiative.

Le Plan d'action de développement durable 2013-2015

Le deuxième plan d'action de développement durable a été rendu public le 29 octobre 2013. Il présente 14 interventions qui constituent la contribution ministérielle à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Pour la période 2013-2015, le Ministère s'est engagé à travailler au renforcement de l'intégration de la culture dans la démarche québécoise de développement durable, et sur l'ensemble du territoire québécois, à renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, à favoriser une plus grande prise en compte des principes de développement durable et à déployer plus largement son intervention en gestion environnementale. Les résultats qui suivent ont été obtenus en 2014-2015.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif organisationnel

Favoriser l'appropriation du concept et des principes de développement durable, de même que le développement des compétences en ce domaine chez l'ensemble des ministères et des organismes soumis à la Loi sur le développement durable

ACTION 1 Soutien aux ministères et aux organismes visés par la Loi sur le développement durable dans la réalisation d'actions qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs gouvernementaux de l'Agenda 21 de la culture du Québec

INDICATEUR MODIFIÉ EN 2014-2015

Un inventaire des actions adoptées³³

CIBLE

31 mars 2015

RÉSULTAT 2014-2015

Production d'un inventaire des actions adoptées dans les plans d'action de développement durable

33. L'indicateur a été modifié car les données nécessaires à l'atteinte de la cible ne seront disponibles qu'à l'automne 2015. L'information proviendra de l'exercice de reddition de comptes 2014-2015 des ministères et des organismes visés.

RÉSULTAT 2013-2014

Production d'un inventaire préliminaire des engagements adoptés dans les plans d'action de développement durable;
Accompagnement des ministères et organismes

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**Résultats**

Le chantier gouvernemental en culture, lancé au cours de l'année 2012-2013, vise à intégrer la culture dans la démarche québécoise de développement durable. Cette année, le Ministère a produit un inventaire des engagements des ministères et des organismes, soumis à la Loi sur le développement durable et ayant adopté au moins une action contribuant à l'atteinte de l'un ou l'autre des 21 objectifs de l'A21C. Ces ministères et ces organismes avaient jusqu'au 31 mars 2015 pour réaliser ces actions.

Pour plus de détails, se référer à l'objectif 6 du Plan stratégique 2012-2016 du Ministère.

Objectif organisationnel

Favoriser l'appropriation du concept et des principes de développement durable, de même que le développement des compétences en ce domaine chez le personnel du Ministère

ACTION 2 Mise en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique (activité incontournable)

INDICATEUR

Le taux des membres du personnel ayant participé à au moins une activité de sensibilisation au développement durable

CIBLE

Avoir sensibilisé plus de 80 % du personnel

RÉSULTAT 2014-2015

Ne s'applique pas

RÉSULTAT 2013-2014

Ne s'applique pas

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2011-2012**INDICATEUR**

Le taux des membres du personnel ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités courantes

CIBLE

60 % des personnes ciblées

RÉSULTAT 2014-2015

70 % du personnel ciblé formé

RÉSULTAT 2013-2014

66 % du personnel ciblé formé

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2012-2013**Résultats**

Malgré le fait que les deux cibles étaient atteintes au 31 mars 2013, le Ministère a poursuivi ses activités de sensibilisation et de formation du personnel en la matière. Ainsi, en 2014-2015, le Ministère a réalisé plusieurs activités de sensibilisation. Notons à titre d'exemples, la diffusion d'un rallye virtuel permettant de découvrir les avantages des transports collectifs et actifs sur la santé des individus et des collectivités, l'organisation d'une olympiade virtuelle sur la gestion des matières résiduelles, organisée à l'occasion de la Semaine québécoise de la réduction des déchets, ou encore, la publication de divers guides et outils relatifs aux pratiques écologiques au bureau, à l'édition et à l'organisation d'événements écoresponsables ainsi qu'aux méthodes d'acquisition durable.

En matière de formation, le Ministère a atteint, en 2014-2015, un taux cumulatif de 70 % du personnel ciblé qui a été formé sur la démarche de prise en compte des principes de développement durable. Parmi les activités organisées, des membres du personnel ont participé à deux formations offertes par le MDDELCC, soit l'une sur le thème de l'écoresponsabilité dans les programmes d'aide financière gouvernementaux et l'autre, sur les pratiques d'acquisitions écoresponsables. De plus, certaines personnes ont travaillé à la conception des premiers outils sur la prise en compte des principes de développement durable dans les actions du Ministère, adaptés à la réalité ministérielle. Enfin, le Ministère a diffusé de nouveau cette année une formation en ligne sur la démarche de prise en compte des principes, créée par le Centre d'expertise des grands organismes.

TAUX CUMULATIFS DES MEMBRES DU PERSONNEL AYANT ACQUIS UNE CONNAISSANCE SUFFISANTE DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA PRENDRE EN COMPTE DANS LEURS ACTIVITÉS COURANTES AU 31 MARS

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
	%	%	%	%
Total	11	60	66	70

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Objectif organisationnel

Déployer l'intervention du Ministère en gestion environnementale

ACTION 3 Mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale 2012-2015 du Ministère contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable (activité incontournable)

INDICATEUR

Le nombre de sous-objectifs contenus dans le Cadre de gestion environnementale réalisés

CIBLE

100 % au 31 mars 2015

RÉSULTAT 2014-2015

91 %, soit 12 des 14 sous-objectifs réalisés

RÉSULTAT 2013-2014

43 %, soit 6 des 14 sous-objectifs réalisés

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE NON ATTEINTE

Résultats

Le Ministère poursuit la mise en œuvre de son cadre de gestion environnementale adopté en 2012. Celui-ci vise 5 objectifs généraux et 14 sous-objectifs, associés à 5 priorités d'intervention.

Priorités d'intervention	Objectifs généraux
Restauration du patrimoine	Réduire les impacts environnementaux issus des activités de restauration du CCQ
Communications ministérielles	Réaliser des publications et des événements écoresponsables
Acquisitions	Avoir une gestion, une consommation et un approvisionnement écoresponsables des biens et services
Transport	Réduire la consommation de carburant occasionnée par les déplacements du personnel du MCC
Gestion immobilière	Réduire les impacts environnementaux issus de l'aménagement et de l'utilisation des locaux

Malgré une cible non atteinte, le Ministère considère tout de même qu'il a fait de grandes avancées, puisqu'il a réalisé 12 des 14 sous-objectifs. Il présente ici les résultats obtenus en 2014-2015 relativement à chacune des priorités d'intervention.

Priorité 1 – Restauration du patrimoine

Les trois sous-objectifs rattachés à cette priorité d'intervention ont déjà tous été réalisés dans les années antérieures.

Priorité 2 – Communications ministérielles

Cette année, le Ministère a développé plusieurs guides et outils destinés au personnel, visant notamment à transmettre des informations utiles sur l'édition écologique et l'organisation d'événements écoresponsables. Ils ont été diffusés à l'ensemble du personnel sur l'intranet du Ministère le 5 juin 2014.

Priorité 3 – Acquisitions

Ces mêmes guides et outils incluent une section sur les bonnes pratiques administratives au bureau (réduction de la consommation de papier, réduction de la consommation d'encre, recyclage des cartouches d'encre, etc.) ainsi que sur les acquisitions écoresponsables, et ce, afin de guider le personnel vers l'achat et l'utilisation responsable de biens et services.

Priorité 4 – Gestion immobilière

En plus des activités de sensibilisation réalisées à l'occasion de la Semaine québécoise de réduction des déchets (18 au 26 octobre 2014), le Ministère a procédé à l'amélioration des installations d'alimentation en eau potable de son bureau de Montréal, dans le but d'éliminer la consommation d'eau embouteillée. Il a également élaboré le Guide des bonnes pratiques en aménagement, qui présente les principes directeurs environnementaux et écoresponsables dans l'aménagement des locaux ainsi que la gestion des éléments de mobilier et des équipements. Ce guide a été mis à la disposition du personnel responsable de la gestion des immeubles en avril 2014.

Priorité 5 – Transports

En plus des activités de sensibilisation réalisées à l'occasion de la Semaine des transports collectifs et actifs (16 au 22 septembre 2014), une section intitulée Déplacement écoresponsable a été ajoutée dans les guides et outils écoresponsables. Le Ministère a également fait la transmission d'un schéma pour aider le personnel à mieux planifier ses déplacements et il a diffusé un lien vers les techniques d'écoconduite proposées par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le Ministère a constaté une diminution de 34 % des frais annuels de coupons de taxi entre l'année financière 2013-2014 et celle de 2014-2015 ainsi qu'une diminution de 63 % par rapport à l'année financière de référence 2009-2010. Cette diminution est en partie attribuable aux nombreuses actions et mesures de sensibilisation visant l'utilisation des modes de transport durable, réalisées dans le cadre du Plan de navettage durable au Ministère. Il est toutefois important de mentionner que l'entente entre le MDDELCC et le Ministère qui permettait de rembourser, par l'entremise du Fonds vert, les frais engagés par les programmes et services offerts dans le Plan de navettage durable n'a pas été reconduite pour l'année 2015, obligeant le Ministère à abandonner plusieurs mesures mises en place à partir de 2012-2013.

Enfin, dans le respect de ses préoccupations environnementales et dans le but d'atteindre des objectifs environnementaux nationaux, le Ministère a poursuivi l'accomplissement d'autres gestes écoresponsables en 2014-2015 :

- D'une part, le Ministère a procédé à la déclaration en surplus de mobilier afin que celui-ci soit offert à d'autres ministères et organismes. De plus, une quarantaine de dictionnaires ont été donnés au Comptoir Emmaüs de Québec. Ces actions permettent de minimiser les impacts environnementaux négatifs des biens excédentaires du Ministère et permettent de leur redonner une nouvelle vie.
- D'autre part, le Ministère est attentif aux exigences d'exemplarité de l'État visant la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à son parc de véhicules gouvernemental (Priorité 11 du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020). Il doit également contribuer au Plan d'action sur les véhicules électriques 2011-2020. À ce sujet, en 2014-2015, le Ministère a utilisé huit véhicules en propriété ou en location, soit trois véhicules appartenant au Centre de conservation du Québec et cinq véhicules loués à long terme auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant dont deux sont de type hybride. Finalement, lors de l'élaboration de son cadre de gestion environnementale 2012-2015, le Ministère a procédé à l'analyse des impacts environnementaux liés à ses activités, notamment celles associées à la consommation de carburant des véhicules loués ou appartenant au Ministère. Étant donné le nombre peu élevé de véhicules concernés, cet aspect n'a pas fait l'objet d'une mesure inscrite au cadre.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Objectif organisationnel

Favoriser la prise en compte des principes de développement durable chez la clientèle et les partenaires du Ministère

ACTION 4 Intégration de critères favorisant les pratiques responsables (économiques, sociales et environnementales) dans le cadre de référence pour la priorisation des projets en immobilisations

INDICATEUR

Avoir intégré des critères favorisant les pratiques responsables

CIBLE

31 mars 2015

RÉSULTAT 2014-2015

Ne s'applique pas

RÉSULTAT 2013-2014

Première version du cadre de référence, qui inclut les critères favorisant les pratiques responsables reliées à 10 des 16 principes de développement durable, approuvée par les autorités ministérielles

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

Résultats

Le Ministère a déjà élaboré le cadre de référence pour améliorer son processus de sélection et de priorisation des projets soutenus en vertu du programme Aide aux immobilisations, y compris des critères favorisant les pratiques responsables reliées à 10 des 16 principes de développement durable.

Par ailleurs, l'ajout de certains critères environnementaux favorise forcément l'atteinte d'autres objectifs gouvernementaux liés à l'environnement, notamment ceux énoncés dans le Plan de changements climatiques 2013-2020. Bien que cette politique touche prioritairement les bâtiments dans les secteurs public et parapublic, le Ministère cherche à être exemplaire dans l'octroi de subventions dans le cadre de ce programme.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif organisationnel

Participer à l'effort gouvernemental concernant l'accompagnement des organismes municipaux dans le domaine du développement durable

ACTION 5 Participation aux travaux pour la mise en œuvre des dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable (activité incontournable)

INDICATEUR

Le nombre d'actions mises en œuvre et auxquelles le Ministère a contribué

CIBLE

Aucune

RÉSULTAT 2014-2015

Bonification du répertoire des outils gouvernementaux pour le développement durable municipal afin d'y inclure des guides, programmes d'aide financière et documents d'information liés à l'enjeu Identité territoriale et culturelle

RÉSULTAT 2013-2014

Participation du Ministère à deux rencontres de la TACOM; Contribution à la mise à jour du projet appelé Démarches intégrées de développement durable et du Répertoire des outils gouvernementaux pour le développement durable municipal

ÉTAT D'AVANCEMENT ► SANS OBJET

Résultats

La Table d'accompagnement-conseil auprès des organismes municipaux (TACOM), composée de différents ministères et organismes dont le MCC, a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2013-2015 pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable.

En 2014-2015, le contenu du site Web www.municipalitedurable.gouv.qc.ca a été bonifié pour y inclure des capsules présentant des exemples de bonnes pratiques en matière de développement durable, mises en place par des organismes municipaux et régionaux.

En novembre 2014, la TACOM a aussi bonifié le contenu du Répertoire des outils gouvernementaux pour le développement durable municipal, en incluant l'enjeu Identité territoriale et culturelle. Cette section comprend maintenant une vingtaine de guides, de programmes d'aide financière et de documents d'information, dont La Loi sur le patrimoine culturel – Guide pratique destiné aux municipalités, le Cadre d'entente de développement culturel – Pour un partenariat durable avec le milieu municipal, l'A21C ou encore, Archéologie préventive – Guide pratique à l'intention des municipalités du Québec.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

Objectif organisationnel

Favoriser la prise en compte des dimensions culturelles et des principes de développement durable dans l'aménagement du territoire

ACTION 6 Élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire



INDICATEUR

Avoir élaboré les orientations en aménagement culturel du territoire

CIBLE

31 mars 2015

RÉSULTAT 2014-2015

Élaboration et présentation aux partenaires du chantier Développement durable des milieux de vie d'une proposition d'orientation en aménagement culturel du territoire;

Participation à 4 rencontres du comité interministériel

RÉSULTAT 2013-2014

Participation à 29 rencontres du comité interministériel; Réalisation et présentation aux partenaires du chantier, d'un diagnostic en aménagement culturel du territoire

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

Résultats

La démarche d'élaboration des orientations en aménagement culturel du territoire a été intégrée au processus de renouvellement des orientations du gouvernement en matière d'aménagement, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), sous le chantier Développement durable des milieux de vie.

Au cours de l'année, le MCC a participé à quatre rencontres des partenaires du chantier Développement durable des milieux de vie. Lors de la rencontre du 2 juin 2014, il a présenté sa proposition d'orientations en aménagement culturel du territoire. Depuis, il a poursuivi sa collaboration et ses échanges avec le MAMOT, selon le calendrier de travail de ce dernier.

L'aménagement culturel du territoire contribue ainsi à accroître la fierté et le sentiment d'appartenance des communautés, à protéger et à mettre en valeur le patrimoine culturel, et participe à la modernisation des mécanismes d'aménagement et d'urbanisme. Il concourt ainsi directement aux orientations 4.1.1 et 4.3.1 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Objectif organisationnel

Optimiser la concertation en matière de culture, avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux dans l'ensemble du Québec, en cohérence avec les principes de développement durable

ACTION 7 Stimulation de l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel, en cohérence avec la vision de l'Agenda 21 de la culture du Québec

INDICATEUR

Le pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires

CIBLE

45 % des ententes de développement culturel au 31 mars 2015

RÉSULTAT 2014-2015

48 %

RÉSULTAT 2013-2014

37 %

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

Résultats

Au 31 mars 2015, 105 ententes de développement culturel étaient en vigueur. Parmi elles, 50 mettaient en œuvre des actions financées par des tiers partenaires. Ce résultat représente 48 % de l'ensemble des ententes de développement culturel pour la période de référence. Ce résultat apparaît comme étant une réponse positive aux efforts fournis par le Ministère et ses partenaires municipaux.

Pour plus de détails, se référer à l'objectif 7 du Plan stratégique 2012-2016 du Ministère.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

Objectif organisationnel

Mettre à profit l'expertise du Centre de conservation du Québec dans l'accompagnement des collectivités et le renforcement de leurs capacités à l'égard de la protection et de la gestion de leurs biens patrimoniaux

ACTION 8



Soutien des collectivités dans une démarche de mise en valeur, de conservation préventive et de restauration du patrimoine culturel, grâce à l'offre de services du Centre de conservation du Québec

INDICATEUR

Le nombre de collectivités engagées dans une démarche de gestion active de leur patrimoine culturel

CIBLE

Avoir accompagné 3 nouvelles collectivités d'ici le 31 mars 2015

RÉSULTAT 2014-2015

15, dont 6 nouvelles collectivités

RÉSULTAT 2013-2014

19, dont 9 nouvelles collectivités

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

INDICATEUR

La réalisation d'un bilan des retombées du travail

CIBLE

31 mars 2015

RÉSULTAT 2014-2015

Un bilan réalisé

RÉSULTAT 2013-2014

Un bilan 2009-2015 amorcé

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**INDICATEUR**

Le nombre d'activités de promotion des services du CCQ auprès des municipalités

CIBLE

Avoir mené au moins 3 activités de promotion des services du CCQ auprès des municipalités

RÉSULTAT 2014-2015

6

RÉSULTAT 2013-2014

5

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014**Résultats**

Les efforts pour le soutien des collectivités, grâce à l'offre de services de mise en valeur, de conservation préventive et de restauration du patrimoine culturel du CCQ se sont poursuivis pour l'année 2014-2015. De façon générale, ce soutien s'est traduit par des heures d'expertises, de formations et de restauration offertes par le personnel professionnel du CCQ.

Cette année, 15 collectivités, dont 6 nouvelles, se sont engagées dans une démarche de gestion active de leur patrimoine culturel. De plus, un bilan 2009-2015 des retombées du travail a été achevé. Ainsi, le CCQ a établi des liens d'affaires avec 62 municipalités et MRC depuis 2009 dans une perspective de développement durable, contribuant ainsi directement à l'orientation 4.1.1 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Enfin, 2014 a marqué le 35^e anniversaire d'existence du CCQ et, dans ce contexte, six activités de promotion des services du CCQ auprès des municipalités et autres partenaires ont été réalisées, soit :

- promotion des services du CCQ lors des congrès de l'Union des municipalités du Québec et de celui de la Fédération québécoise des municipalités ;
- diffusion de deux vidéos sur le site Web du CCQ : Un service essentiel et Découvrez le Centre de conservation ;
- diffusion du hors-série « Lever le voile du temps » du magazine *Continuité* ;
- distribution de la monographie *Le Centre de conservation du Québec ; une expertise unique au service du patrimoine*.

Objectif organisationnel

Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

ACTION 9

Réalisation de plans de conservation et d'outils de communication touchant le patrimoine culturel

OVT

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

CIBLE

Avoir amorcé la réalisation de 12 plans de conservation d'ici le 31 mars 2015

RÉSULTAT 2014-2015

14

RÉSULTAT 2013-2014

9

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE**CIBLE**

Avoir réalisé un outil de communication touchant le patrimoine culturel d'ici le 31 mars 2015

RÉSULTAT 2014-2015

Ne s'applique pas

RÉSULTAT 2013-2014

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

Résultats

Le Ministère a poursuivi ses efforts afin d'accompagner les milieux locaux et régionaux par la réalisation de plans de conservation touchant le patrimoine culturel. Un plan de conservation, celui du site patrimonial de Trois-Rivières, a été rendu public en septembre 2014. Trois projets de plans de conservation ont fait l'objet d'une consultation publique à l'hiver 2015 (Charlesbourg, Beauport et Île-d'Orléans). Les versions définitives de ces documents devraient être rendues publiques au courant de l'été 2015. La préparation des autres projets de plans de conservation progresse bien. En ajoutant le plan de conservation de Sillery, rendu public l'an dernier, le Ministère a amorcé en tout la réalisation de 12 plans de conservation et en a rendu publics 2.

Rappelons qu'un outil de communication touchant le patrimoine culturel a été publié l'an dernier, soit À propos de la Loi sur le patrimoine culturel.

L'action 9 concourt à l'orientation 4.1.1 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Pour plus de détails, se référer à l'objectif 8 du Plan stratégique 2012-2016 du Ministère.

Objectif organisationnel

Encourager la participation citoyenne pour ce qui est de l'identification et de la protection du patrimoine culturel

ACTION 10 Soutien de projets touchant l'ensemble des champs d'intervention de la Loi sur le patrimoine culturel



INDICATEUR

Le pourcentage de projets soutenus qui encouragent la participation citoyenne

CIBLE

50 % des projets soutenus avec le programme Aide aux projets – Appel de projets en patrimoine culturel

RÉSULTAT 2014-2015

Ne s'applique pas

RÉSULTAT 2013-2014

56 %

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

Résultats

Aucun appel de projets en patrimoine culturel n'a été fait cette année.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté

Objectif organisationnel

Intensifier les actions visant la diversification des sources de financement pour la culture, notamment auprès des entreprises du secteur privé

ACTION 11 Contribution à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle



INDICATEUR

Le nombre de recommandations mises en œuvre auxquelles le Ministère a contribué

CIBLE

7 actions au 31 mars 2015

RÉSULTAT 2014-2015

5 actions réalisées et 2 actions abandonnées

RÉSULTAT 2013-2014

3 actions réalisées et 4 actions amorcées

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE NON ATTEINTE

Résultats

Le rapport Vivement, pour une culture philanthropique au Québec!, rendu public le 11 juin 2013, vise à renforcer la participation et l'engagement citoyens dans le domaine des arts et de la culture en développant une culture du mécénat. Sur les 15 recommandations du rapport, 7 interpellent directement ou indirectement le Ministère. L'ensemble de ces recommandations répond à l'orientation 4.2.1 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE AUXQUELLES LE MINISTÈRE A CONTRIBUÉ

	2013-2014	2014-2015	Commentaires
Améliorer et pérenniser le programme Mécénat Placements Culture	Réalisée	Sans objet	La recommandation a été bonifiée à la suite de l'annonce de la création du Fonds Avenir Mécénat Culture (5 M\$ annuellement) – Discours sur le budget 2014-2015 du 4 juin 2014
Placer la philanthropie au cœur de la vie culturelle, avec la création de pARTenaires	Amorcée	Abandonnée	La recommandation a été abandonnée à la suite de l'analyse du contexte budgétaire actuel
Un crédit d'impôt bonifié pour les grands donateurs	Amorcée	Réalisée	Le MCC gère le registre de promesses de dons et transmet annuellement les données à Revenu Québec
Une majoration à 125 % de la valeur marchande d'un don admissible dans le cadre du crédit d'impôt ou de la déduction pour dons de charité, dans le cas d'un immeuble donné à un organisme culturel à but non lucratif dont l'espace serait aménagé pour accueillir des ateliers d'artistes ou d'autres organismes à vocation culturelle	Amorcée	Réalisée	Le MCC appuie la ministre dans son rôle de fixation de la juste valeur marchande des œuvres et transmet les données à Revenu Québec
Une majoration à 125 % de la valeur marchande d'un don d'art public qui vise un espace public et de 150 % pour un don qui vise un établissement d'enseignement. Ce don donnerait droit à un crédit d'impôt pour les particuliers ou à une déduction fiscale pour les entreprises	Amorcée	Réalisée	Le MCC appuie la ministre dans son rôle de fixation de la juste valeur marchande des œuvres et transmet les données à Revenu Québec
Création d'un nouveau prix du Québec : le prix Ernest-Cormier	Réalisée	Sans objet	Le prix Ernest-Cormier – Architecture et design a été décerné pour la première fois à MM. Gilles Saucier et André Perrotte, le 4 novembre 2014
La réduction du prix d'entrée aux musées d'État québécois pour tous les jeunes	Réalisée	Abandonnée	La recommandation a été abandonnée à la suite de l'analyse du contexte budgétaire actuel

Objectif organisationnel

Soutenir les actions concertées visant la multiplication des expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec

ACTION 12 Renouvellement du Protocole d'entente Culture-Éducation

INDICATEUR

Avoir renouvelé le Protocole d'entente

CIBLE

31 mars 2014

RÉSULTAT 2014-2015

Ne s'applique pas

RÉSULTAT 2013-2014

Un Protocole renouvelé

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

Résultats

Le Protocole d'entente Culture-Éducation liant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Culture et des Communications a été renouvelé en novembre 2013. Il vise à renforcer la complémentarité des milieux scolaire et culturel dans la perspective d'enrichir l'offre d'activités culturelles réalisées à l'école ou à l'occasion de sorties scolaires.

ACTION 13 Collaboration, avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au développement de projets d'artistes en résidence dans les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire

INDICATEUR

Avoir intégré une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole renouvelé

CIBLE

31 mars 2014

RÉSULTAT 2014-2015

Ne s'applique pas

RÉSULTAT 2013-2014

Intégration d'un engagement sur les artistes en résidence dans le Protocole renouvelé

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE EN 2013-2014

Résultats

Pour en savoir davantage sur le volet Une école accueille un artiste du programme La culture à l'école, se référer à l'objectif 5 du Plan stratégique 2012-2016 du Ministère.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Objectif organisationnel

Poursuivre les efforts pour améliorer la condition socioéconomique des artistes de concert avec les partenaires gouvernementaux

ACTION 14 Réalisation d'actions pour améliorer la condition socioéconomique des artistes

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées

CIBLE

2 actions réalisées au 31 mars 2015

RÉSULTAT 2014-2015

Conclusion d'une entente et poursuite des discussions dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'accompagnement des négociations d'ententes générales (S-32.01);

Lancement du Chantier sur l'adaptation des droits d'auteur à l'ère du numérique

RÉSULTAT 2013-2014

Mise en œuvre du plan d'accompagnement des négociations d'ententes générales (S-32.01);

Amorce d'une réflexion du Ministère afin de trouver des pistes de solution non législatives pour régler ou atténuer les problèmes d'application de la loi S-32.1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► CIBLE ATTEINTE

Résultats

Des travaux liés à deux actions permettant de prévenir ou de réduire les inégalités sociales et économiques que vivent les artistes se sont poursuivis.

D'une part, la mise en œuvre du plan d'accompagnement des associations d'artistes et de diffuseurs dans les secteurs des arts visuels et de la littérature, y inclus le théâtre, amorcée à l'automne 2013 dans le contexte de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (S-32.01) s'est continuée et a permis l'obtention en 2014-2015 de résultats concrets. En effet, une entente a été conclue entre la Société des musées québécois (SMQ) et le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) sur une trousse de contrats types conjoints et la publication par le RAAV d'un document sur la diffusion dans le réseau muséal permettant de clarifier les relations entre un artiste et son diffuseur. Également, le Ministère a poursuivi son accompagnement auprès d'autres secteurs (littérature, théâtre, etc.).

D'autre part, la réflexion touchant la recherche de solutions non législatives pour régler ou atténuer les problèmes d'application de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (S-32.1) a permis d'analyser des moyens d'action afin d'améliorer la condition socioéconomique des artistes. Le Ministère a annoncé, en septembre 2014, le lancement d'un chantier sur l'adaptation des droits d'auteur à l'ère du numérique, mesure 18 du Plan culturel numérique du Québec, permettant ainsi de poursuivre certains objectifs, notamment ceux d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale et de viser une juste rémunération des créatrices et des créateurs.

Objectifs gouvernementaux non retenus

L'annexe du Plan d'action de développement durable 2013-2015 présente les motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable

En 2013-2014, le Ministère a fait l'objet d'une vérification de l'optimisation des ressources portant sur l'application de la Loi sur le développement durable. Le rapport du Vérificateur général du Québec pour l'année 2014-2015, y inclus les résultats des travaux du commissaire au développement durable, a été déposé le 11 juin 2014 à l'Assemblée nationale. Ce rapport recommande aux entités vérifiées d'accroître leurs efforts afin d'adapter leurs pratiques de gestion pour que l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable.

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et les organismes doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite des recommandations ou des commentaires formulés par le commissaire au développement durable.

RECOMMANDATION ADRESSÉE AU MINISTÈRE ET MESURES PRISES PAR CE DERNIER

Recommandation adressée aux entités vérifiées	Mesures prises par le Ministère
Accroître les efforts afin d'adapter leurs pratiques de gestion pour que l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable	Formalisation d'une structure de gouvernance ministérielle en développement durable Adoption d'un processus interne formel de prise en compte des principes de développement durable dans toutes les actions structurantes menées par le ministère de la Culture et des Communications Suivi du plan d'action de la mise en œuvre de la recommandation par le comité de vérification interne

L'occupation et la vitalité des territoires

L'occupation et la vitalité des territoires découlent de la mise en valeur du potentiel de chaque territoire, dans une perspective de développement durable, résultant de l'engagement et du dynamisme des citoyennes, des citoyens, des personnes élues et des acteurs socioéconomiques sectoriels. Le gouvernement du Québec a rendu publique le 10 novembre 2011 la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 (Stratégie OVT). Celle-ci présente des principes qui s'ajoutent à ceux du développement durable, des orientations et des objectifs à atteindre.

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires a été adoptée le 5 avril 2012 par l'Assemblée nationale. Elle constitue la pièce maîtresse permettant de mettre en œuvre la stratégie. Cette loi place l'occupation et la vitalité des territoires parmi les grandes priorités du Québec. Elle assure la pérennité de la stratégie, laquelle sera suivie, évaluée et renouvelée. La Loi amène les ministères et les organismes publics concernés à concourir à l'atteinte des objectifs de la stratégie, en se guidant sur ses principes.

ACTIONS ET OBJECTIFS DU MINISTÈRE INSCRITS AU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 ET AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015 RETENUS AFIN DE CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

Orientations de la Stratégie OVT	Objectifs de la Stratégie OVT	Plan stratégique 2012-2016	Plan d'action de développement durable 2013-2015
4.1 Agir pour mieux habiter nos territoires			
4.1.1 La fierté d'appartenir à une communauté	Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance	Objectif 7 Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel	Action 6 Élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire
	Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel	Objectif 8 Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel	Action 6 Élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire
			Action 8 Soutien aux collectivités dans une démarche de mise en valeur, de conservation préventive et de restauration du patrimoine culturel grâce à l'offre du CCQ
			Action 9 Réalisation de plans de conservation et d'outils de communication touchant le patrimoine culturel
			Action 10 Soutien de projets touchant les cinq champs d'intervention de la Loi sur le patrimoine culturel
4.1.4 Les services de proximité	Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques	Objectif 9 Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions	
4.2 Agir pour vivre de nos territoires			
4.2.1 Le développement économique	Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif		Action 11 Contribution à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle
4.3 Agir en synergie			
4.3.1 La capacité d'action des collectivités	Moderniser les mécanismes d'aménagement et d'urbanisme		Action 6 Élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire dans le cadre du processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire
Éléments transversaux concourant à l'OVT liés à la planification pluriannuelle du Ministère			
		Objectif 3 Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis	

Le Ministère présente les résultats qui concourent à l'OVT dans la section du plan stratégique et du plan d'action de développement durable. Ils sont reconnaissables par le symbole :



La Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité, afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

La politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille ministériel étant des organismes publics, ils y sont donc assujettis.

La Politique se compose de quatre axes d'intervention :

- ▶ l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel ;
- ▶ la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels ;
- ▶ la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale ;
- ▶ un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Les revenus perçus par le Ministère concernent les services rendus en application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, lesquels se sont établis à 1 459 881 \$ au cours de l'année 2014-2015, ainsi que les services de restauration, d'expertise, d'information, de sensibilisation et de formation rendus par le CCQ, lesquels ont généré 1 023 283 \$ pour le même exercice financier. De l'information supplémentaire sur la tarification du CCQ est présentée dans la section qui traite de la reddition de comptes du Centre.

Ces revenus proviennent majoritairement d'organismes publics et sont comptabilisés à l'intérieur de comptes à fins déterminées destinés à leur fonctionnement.

Les organismes et les sociétés d'État rendent compte de la tarification de leurs biens et services dans leur rapport annuel de gestion ou d'activité pour certains, et ce, depuis 2010-2011.

La gestion et le contrôle des effectifs et des renseignements relatifs aux contrats de services

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Des effectifs

Cette loi demande aux organismes publics dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique de faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de leur effectif et de l'atteinte de la cible qui leur a été attribuée. En 2014-2015, le Ministère a utilisé 345,7 ETC. La cible fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a donc été respectée, puisqu'elle était de 382 ETC.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MARS 2015

Corps d'emploi	ETC utilisés	Nombre
Personnel d'encadrement et administrateur d'État	34,2	32
Personnel professionnel	225,2	245
Personnel de bureau, technicien et assimilé	86,3	91
Sous-total	345,7	368
Étudiants et stagiaires	... ³⁴	24
Total	345,7	392

34. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Renseignements relatifs aux contrats de services

En vertu de l'article 20 de la LGCE, tout organisme public qui s'est vu attribuer un niveau d'effectif en application de la sous-section 2 de la section III doit présenter, dans son rapport annuel, les renseignements relatifs aux contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus déterminés par le Conseil du trésor.

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS CONCLUS DU 1^{ER} JANVIER 2015 AU 31 MARS 2015

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique ³⁵	1	89 000,00 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ³⁶	3	585 364,50 \$
Total des contrats de services	4	674 364,50 \$

Les recommandations du Vérificateur général du Québec

En 2013-2014, le Ministère a fait l'objet d'une vérification de l'optimisation des ressources portant sur l'application de la Loi sur le développement durable. Pour connaître les mesures prises par le Ministère, se référer à la section Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable du Plan d'action de développement durable du présent rapport.

35. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

36. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

6. LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

Le ministère de la Culture et des Communications présente de l'information détaillée sur la reddition de comptes au regard du Plan d'action 2014-2015 et des engagements de la Convention de performance et d'imputabilité du Centre de conservation du Québec (CCQ), conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique.

La présentation

Le CCQ a été créé le 1^{er} avril 1979. Ses services et ses ressources sont régis par la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'administration publique, ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.



Enlèvement de surpeints sur le bas-relief L'Ecce Homo, un des sept bas-reliefs du calvaire d'Oka — Photo : CCQ

La mission

Le CCQ a pour mission de contribuer à la conservation préventive et à la restauration du patrimoine mobilier du Québec en vue d'une meilleure accessibilité et d'une valorisation de l'héritage culturel du Québec. Pour ce faire, il fournit des services professionnels de restauration et d'expertise, il sensibilise les institutions muséales et autres à l'importance de la conservation préventive et il encourage le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier et immobilier du Québec.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2015, le CCQ comptait sur un effectif de 33 employés et employés (28 réguliers et 5 occasionnels). À la même période de l'année 2014, le personnel était formé de 38 personnes (29 réguliers et 9 occasionnels). L'écart s'explique par le gel d'embauche auquel était soumis le Ministère du 28 avril 2014 au 31 mars 2015.

RÉPARTITION DU PERSONNEL DU CCQ EN PLACE AU 31 MARS PAR CORPS D'EMPLOI

Corps d'emploi	2013		2014		2015	
	n	%	n	%	n	%
Personnel d'encadrement	1	2,8	1	2,6	1	3,0
Personnel professionnel	30	83,3	32	84,2	28	84,9
Technicienne ou technicien en administration	3	8,3	3	7,9	3	9,1
Photographe	2	5,6	2	5,3	1	3,0
Agente ou agent de secrétariat	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	36	100,0	38	100,0	33	100,0

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2013		2014		2015	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	5	13,9	3	7,9	1	3,0
35 ans et plus	31	86,1	35	92,1	32	97,0
Total	36	100,0	38	100,0	33	100,0

Le comité consultatif

Le comité consultatif est composé de sept personnes qui représentent les divers groupes de clientèle du CCQ. Il fournit des conseils en ce qui a trait aux attentes des clientèles au regard des produits et services livrés par l'institution. Il peut donner son avis relativement aux objectifs, aux cibles de résultats et aux indicateurs de performance énoncés dans le plan d'action annuel. Ce comité se réunit habituellement deux fois par année.

Les membres du comité consultatif :

- M^{me} Élise Dubuc, présidente, représentant les universités;
- M. Bernard Genest, représentant le public;
- M^{me} Annie Beauregard, représentant les musées d'État;
- M. James Lambert, représentant le réseau des archives du Québec;
- M. Gilles Moisan, représentant le monde des affaires;
- Vacant, représentant les institutions muséales;
- Vacant, représentant les institutions muséales.

La clientèle et les services

La clientèle comprend :

- les gestionnaires des collections d'État;
- les institutions muséales reconnues et subventionnées au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications;
- les centres agréés d'archives privées;
- les institutions muséales reconnues par le Ministère;
- les propriétaires de biens classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- les organismes à but non lucratif (OBNL) engagés dans le domaine du patrimoine, dont les fabriques, les municipalités, les universités, etc.;
- les particuliers et les entreprises.

Les services de restauration et d'expertise compris dans les quotas de services financés par le Ministère sont attribués aux trois premiers groupes de clientèle mentionnés ci-dessus. Pour les autres clientèles, les services sont facturés, à l'exception des services simplifiés d'expertise qui sont rendus selon la disponibilité des ressources. Le CCQ regroupe ses services selon deux catégories : la restauration et l'expertise.

La politique de service

Compte tenu des besoins importants des clientèles du Québec dans le domaine d'expertise du CCQ, ce dernier recherche un impact maximal à toutes ses interventions. En matière de restauration, la priorité est accordée aux objets ayant la plus grande valeur patrimoniale.

Sur le plan de la conservation préventive, la priorité est déterminée par l'effet multiplicateur des expertises et des projets d'information et de formation. Les institutions subventionnées, les institutions reconnues et les biens classés par le Ministère ont préséance sur les autres.

Services financés

Le CCQ a établi un système de quotas qui assure un partage équitable de services financés par le Ministère entre les musées d'État, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les directions du Ministère, les institutions muséales subventionnées au fonctionnement et les centres agréés d'archives privées. La répartition des quotas tient compte des ressources disponibles et du niveau d'utilisation par la clientèle des heures de services qui lui sont attribuées. C'est donc dire qu'elle peut fluctuer d'une année à l'autre et que cette variation se reflète dans le plan d'action annuel.

Les interventions réalisées par le CCQ dépendent des priorités déterminées par chacune des institutions. Quant aux institutions muséales subventionnées au fonctionnement, elles disposent pour leur part d'un quota global et c'est le Comité de conservation des biens mobiliers du Conseil du patrimoine culturel du Québec qui fournit des avis sur la pertinence des interventions sollicitées.

Services facturés

Le CCQ permet aux clientèles non desservies par le système de quotas de bénéficier de ses services spécialisés sur la base de coûts raisonnables. Il offre un tarif préférentiel aux organismes à but non lucratif, afin de leur permettre de remplir, à titre de partenaires du Ministère, leur mandat de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

La grille tarifaire est établie à partir du coût marginal en tenant compte des frais variables, à savoir les salaires, les avantages sociaux, les produits utilisés et le soutien administratif.

Les tarifs pour l'exercice 2014-2015 étaient de :

- 58 \$/l'heure pour les organismes à but non lucratif privés (organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.);
- 72 \$/l'heure pour les organismes publics (municipalités, établissements d'enseignement publics, ministères et sociétés d'État, etc.);
- 90 \$/l'heure pour les entreprises publiques et privées à but lucratif et les personnes à titre privé.



Vues avant et après de la Vierge d'Annonciation (propriété du Musée des maîtres et artisans du Québec) — Photo : CCQ

Les résultats de l'année

Les résultats relatifs au Plan d'action 2014-2015 du Centre de conservation du Québec

Objectif A Maintenir un niveau de qualité des services offerts conforme aux normes internationales

ACTION 1 Établir des lignes directrices pour la rédaction des rapports émanant du CCQ

INDICATEUR 1.1

Avoir validé le respect des lignes directrices pour la rédaction des rapports produits par le personnel

Au cours de l'année, un important exercice de révision du recueil de procédures du CCQ a été entamé. Parmi les procédures qui font l'objet d'une mise à jour, une attention particulière a été portée sur celle relative aux lignes directrices pour la rédaction des rapports produits par le personnel du CCQ.

Dans un premier temps, des consultations ont été tenues auprès du personnel administratif et auprès de certains restaurateurs et représentants d'atelier afin de connaître l'éventail des pratiques en ce domaine au sein du personnel professionnel du CCQ. Une réflexion a aussi été menée au sujet des exigences déontologiques du travail de restaurateur à l'égard de la documentation des traitements de restauration. Ce travail permettra, au cours du prochain exercice, d'élaborer de nouvelles lignes directrices et de les présenter à l'ensemble du personnel.

ACTION 2 Évaluer la satisfaction de la clientèle à l'égard des rapports d'expertise et de restauration

INDICATEUR 2.1

Avoir sondé un échantillonnage de clients pour évaluer leur appréciation des rapports qui leur sont fournis

Des échanges informels ont eu lieu avec quelques personnes représentant des clients au sujet de leurs besoins en matière de rapports fournis par le CCQ. Les travaux se poursuivront à l'interne afin d'arriver à des modèles de rapports de restauration et d'expertise qui fourniront tous les renseignements nécessaires aux clients pour comprendre les interventions proposées.

Objectif B Maintenir un environnement de travail satisfaisant pour le personnel, qui favorise le développement et l'utilisation du plein potentiel des personnes dans un contexte de préparation de la relève chez les restaurateurs, et une standardisation des pratiques

ACTION 3 Miser sur le perfectionnement du personnel et donner l'occasion à la relève de développer ses compétences et ses champs d'expertise intra-atelier et interateliers

INDICATEUR 3.1

Avoir réalisé au moins cinq activités de perfectionnement spécialisées en restauration dans un ou plusieurs domaines pour l'ensemble des spécialistes de la restauration

Au total, quatorze membres du personnel du CCQ ont bénéficié d'un total de neuf sessions de formation pour se perfectionner dans leur domaine d'intervention, sans compter les formations connexes indispensables à leurs pratiques (secourisme, santé et sécurité du travail, fonctionnement d'appareils de levage, etc.).

ACTION 4 Miser sur les actions visant le transfert de connaissances et de compétences entre les spécialistes de la restauration

INDICATEUR 4.1

Avoir informé le personnel des formations reçues par leurs collègues et avoir réalisé au moins quatre activités de rétroaction de ces formations auprès des autres restaurateurs

Trois conférences et présentations ont été offertes à l'ensemble du personnel dans les locaux du CCQ afin de partager des connaissances ou des expertises particulières. Une première conférence a été donnée par deux membres du personnel ayant participé à une formation à l'extérieur du CCQ au sujet du nettoyage des peintures acryliques. La deuxième conférence a été présentée par un invité spécialiste des peintures à l'huile de lin ayant collaboré à des recherches avec des restaurateurs du CCQ. La troisième a été offerte par deux membres du personnel, qui ont présenté leur travail de recherche sur les toitures en bardeaux de bois.

ACTION 5 Poursuivre l'élaboration du recueil de procédures

INDICATEUR 5.1

Avoir complété le volet de la gestion des opérations du recueil de procédures et amorcé celui sur la gestion administrative

Les travaux de révision du recueil de procédures du CCQ représentent un chantier de longue haleine. Plusieurs d'entre eux ont été réalisés à ce jour, notamment un reclassement des procédures en fonction de leur origine, de leur sujet et de leur dernière date de mise à jour. Les priorités de révision pour l'exercice 2015-2016 ont été établies et les travaux se poursuivront tout au long de l'année. Aussi, un nouveau mécanisme de mise à jour a été établi afin que le recueil de procédures reflète rapidement les travaux menés par divers comités ou intervenants et qui ont des répercussions sur les procédures. À mesure qu'elles sont révisées ou modifiées, celles-ci sont versées dans le recueil du CCQ et le personnel est informé des changements apportés.

ACTION 6 Implanter des mesures d'amélioration continue du climat de travail en relançant les travaux du comité interne sur la qualité de vie au travail

INDICATEUR 6.1

Avoir tenu au moins deux réunions du comité

Le comité sur la qualité de vie au travail a de nouveau été formé cette année; il est composé de membres de toutes les catégories d'emploi présentes au CCQ. Une réunion a eu lieu afin de faire le bilan des activités du précédent comité et d'établir certaines pistes d'action pour ce nouveau mandat.

INDICATEUR 6.2

Dépôt du rapport annuel des activités du comité

Le comité n'a pas produit de rapport d'activités en 2014-2015, puisque ses activités n'ont été relancées qu'à l'hiver 2015.

ACTION 7 Informer l'ensemble du personnel des projets à venir dans les différents ateliers

INDICATEUR 7.1

Présentation d'une revue des projets lors de la réunion du personnel du printemps

Les représentantes des sept ateliers du CCQ ont effectué une revue des projets de leur atelier respectif lors de la réunion du personnel qui a eu lieu le 19 juin 2014. Au cours de cette même journée, des rapports ont aussi été présentés au sujet des travaux de divers comités internes, ou portant sur des projets spéciaux, comme l'organisation du congrès annuel de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration qui a eu lieu à Québec en juin 2014.

Objectif C Élargir la portée des services à un plus grand nombre d'utilisateurs dans une perspective de développement durable

ACTION 8 Poursuivre l'offre de services ciblée du CCQ en collaboration avec les directions régionales concernées du Ministère et la Direction générale du patrimoine

INDICATEUR 8.1

Avoir poursuivi la collaboration avec un répondant ministériel pour le suivi des heures de services offertes aux municipalités par le CCQ et financées par le Ministère

La collaboration s'est poursuivie en 2014-2015. Il en a résulté un maintien des efforts de soutien des collectivités, grâce à l'offre de services ciblée du CCQ pour la mise en valeur, la conservation préventive et la restauration du patrimoine culturel. Ce soutien a pris la forme d'expertises, de formations et de services de restauration offerts par les professionnels du CCQ.

INDICATEUR 8.2

Avoir produit un bilan des réalisations pour l'exercice en cours

En 2014-2015, plusieurs des projets réalisés par le CCQ en collaboration avec les directions régionales du Ministère concernaient des services offerts à des municipalités; l'indicateur 9.1 rend compte de ces réalisations. Outre celles-ci, neuf autres projets qui ont été menés avec les directions régionales représentent un total de 209 heures de services.

Par ailleurs, les projets réalisés en collaboration avec la Direction générale du patrimoine concernent principalement la restauration d'objets archéologiques pour un total de 1 768 heures de services.

INDICATEUR 8.3**Avoir produit un bilan des réalisations du CCQ pour les années 2009-2014**

Le bilan fait état de 9 270 heures de travail consacrées à l'accompagnement de 62 municipalités et MRC du Québec, à travers le traitement de 176 dossiers de services.

ACTION 9 Poursuivre les efforts de promotion de l'offre de services du CCQ aux municipalités québécoises

INDICATEUR 9.1**Avoir produit un bilan des services offerts aux municipalités pour l'exercice en cours**

En 2014-2015, le CCQ a offert 370 heures de services de soutien financés par le Ministère à 15 collectivités pour la préservation de leur patrimoine culturel. Cette aide s'est traduite par des diagnostics de conservation, des recommandations pour la bonne conservation des biens et l'accompagnement pour la priorisation des interventions de restauration.

De plus, 419 heures d'expertises et 195 heures de restauration de biens patrimoniaux ont été réalisées pour une vingtaine de municipalités québécoises et 57 heures de formations sur mesure (propres aux problématiques rencontrées dans le domaine archivistique) ont été offertes au personnel des archives de la Ville de Lévis (conservation des négatifs sur verre) et de celle de Longueuil (manipulation des documents d'archives). Des estimations de restauration et une priorisation des interventions sur 19 œuvres de la collection d'art public de la Ville de Longueuil ont également été produites.

INDICATEUR 9.2**Avoir participé à des événements promotionnels dans le cadre d'assises municipales**

Le CCQ a participé au congrès de l'Union des municipalités québécoises, qui s'est déroulé les 21 et 22 mai 2014 à Gatineau, et aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités, qui ont eu lieu les 25 et 26 septembre 2014 au Centre des congrès de Québec.

ACTION 10 Poursuivre la collaboration avec le Service d'intégration des arts à l'architecture (SIAA)

INDICATEUR 10.1**Avoir élaboré et mis en place des mécanismes de suivi des projets de restauration d'œuvres d'art public en difficulté**

Deux personnes ont été désignées, une au CCQ et une au SIAA, afin d'assurer le suivi des projets. Elles ont convenu d'avoir des échanges directs de façon hebdomadaire pour la transmission de dossiers, de rapports et de tableaux.

Les suivis portent principalement sur :

- les demandes de renseignements de la part de clientèles au sujet des dossiers en cours d'expertise ou en cours de restauration;
- les demandes de renseignements généraux;
- les demandes d'aide financière déposées sur di@pason, un service en ligne transactionnel sécurisé.

De plus, le CCQ a préparé une feuille d'instructions pour l'élaboration d'un devis d'entretien des œuvres issues de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, alors que le SIAA a produit et diffusé au grand public un cahier de bonnes pratiques pour assurer la pérennité des œuvres issues de cette politique.

INDICATEUR 10.2**Avoir révisé les critères d'évaluation des demandes d'aide financière dans le cadre du volet 3 du Fonds du patrimoine culturel québécois**

Durant l'année, le CCQ a révisé l'intitulé du Programme d'aide aux immobilisations du MCC, section Intervention sur une œuvre d'art public, ainsi que les critères d'évaluation des demandes d'aide financière de ce programme.

INDICATEUR 10.3**Avoir offert une formation sur la conception des œuvres d'art public et sur la conservation des matériaux aux chargés de projet du SIAA**

Le CCQ a offert une formation d'une demi-journée au personnel du Service d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (11 personnes, dont 7 chargés de projets) le 6 novembre 2014. Cette formation portait notamment sur :

- les interventions du CCQ : enjeux et constatations;
- les bonnes pratiques : les éléments à considérer en amont d'un projet d'art public;
- les facteurs environnementaux;
- les facteurs liés à la nature de l'œuvre : choix des matériaux, conception, assemblage et montage, revêtements de surface.

ACTION 11 Améliorer le soutien aux artistes**INDICATEUR 11.1****Avoir fait le bilan des demandes de conseils pour l'ensemble des ateliers**

Des personnes ont été désignées dans chaque atelier du CCQ à titre de répondantes en matière d'aide aux artistes. Un processus de compilation des interventions auprès des artistes a été élaboré afin de pouvoir faire un suivi des demandes d'aide et une analyse des services fournis. Ainsi, des résumés des conseils fournis à chaque artiste sont dorénavant compilés dans un répertoire électronique commun. Le comité ayant été créé au début de l'hiver 2015, il n'y a pas eu suffisamment d'interventions depuis cette date pour justifier la production d'un premier bilan.

Par ailleurs, le comité a produit une feuille d'instructions pour l'élaboration d'un devis d'entretien des œuvres par les artistes, feuille qui doit être utilisée au sein des comités mis sur pied dans le cadre de la création d'une nouvelle œuvre d'art d'intégration en vertu de la politique du 1 %.

INDICATEUR 11.2**Avoir créé un comité interne sur l'aide aux artistes pour définir les services à fournir en fonction des besoins exprimés**

Le comité d'aide aux artistes a été créé en cours d'année. Son mandat est d'établir un cadre de référence sur les services que le CCQ offre aux artistes, tant en ce qui concerne le soutien à la création ou à la restauration d'œuvres issues de la politique du 1 % qu'en ce qui a trait au soutien général en matière de conservation préventive ou de pérennité des œuvres. Un questionnaire sur les pratiques actuelles et sur les relations restaurateurs-artistes a été soumis à chacun des membres du comité. L'analyse des réponses à ce questionnaire permettra d'uniformiser les pratiques de conseils et d'améliorer les processus internes.

ACTION 12 Améliorer l'offre de services du CCQ pour les musées subventionnés, en collaboration avec le Ministère**INDICATEUR 12.1****Élaborer une offre de services en matière de diagnostics de conservation des bâtiments et des collections**

Le CCQ a réalisé, au fil du temps, un certain nombre de diagnostics de conservation de collections ou de bâtiments. Ces interventions ont toujours été très bénéfiques, en ce sens qu'elles ont généré un grand nombre d'actions et de gestes visant à améliorer la conservation du patrimoine. La difficulté rencontrée dans ce type de dossier est le financement des interventions. S'il est arrivé que des clients paient pour la réalisation d'un diagnostic de conservation, la plupart des organisations qui pourraient en tirer de grands bénéfices n'ont pas les ressources financières suffisantes pour se doter de cet outil important.

Des discussions ont été entreprises avec les autorités ministérielles pour trouver un moyen de soutenir ce type d'intervention. D'autres échanges auront lieu au cours de la prochaine année avec, notamment, le Conseil du patrimoine culturel du Québec, pour explorer la possibilité d'inclure de tels diagnostics dans les interventions admissibles aux services financés par le Ministère.

INDICATEUR 12.2**Élaborer une offre de services pour accompagner les musées dans la préparation de plans de prévention et d'intervention en cas de sinistres.**

Le CCQ offre gratuitement, grâce à son site Web, des outils visant à aider les organisations détentrices ou dépositaires de biens culturels à préparer un plan de prévention et d'intervention en cas de sinistres. Cependant, la complexité de tels plans, et surtout, la nécessité de bien préparer le personnel à mettre de tels plans à exécution sont des écueils qui font souvent avorter les démarches.

Le CCQ a amorcé une réflexion au sujet des moyens de mieux soutenir les clientèles pour la réalisation de tels plans. Des échanges ont eu lieu avec des représentants du ministère de la Sécurité publique, qui songe à imposer certaines obligations aux organismes culturels afin qu'ils se préparent à l'éventualité de sinistres. Le travail se poursuivra au cours du prochain exercice.

ACTION 13 Maintenir les efforts pour promouvoir la conservation préventive

INDICATEUR 13.1

Avoir réalisé un guide technique sur les toitures en bardeaux de bois

La rédaction du contenu scientifique du Guide technique sur les toitures en bardeaux de bois a été achevée en cours d'année. Il est prévu que la version imprimée de ce premier volume d'une série soit lancée à l'automne 2015.

INDICATEUR 13.2

Avoir ajouté de nouvelles sections dans le Guide pour la conservation des œuvres d'art public

Une nouvelle section a été ajoutée au Guide sur la conservation des œuvres d'art public, soit celle portant sur les Fontaines et jeux d'eau.

INDICATEUR 13.3

Avoir mis à jour et enrichi la base de données Préserv'Art

La principale amélioration apportée à cette base de données a été de mettre à jour les renseignements des fournisseurs auprès desquels les produits répertoriés peuvent être achetés. Outre cela :

- une nouvelle fiche a été créée : P0251 Poids ;
- une fiche a été mise à jour : P0120 Mousse Volara ;
- un nouveau texte a été mis en ligne dans la section Choisir le bon produit : Encadrement des peintures.

INDICATEUR 13.4

Avoir poursuivi les démarches avec le milieu universitaire en matière de conservation préventive

Des démarches ont été entreprises auprès de l'Université Laval afin d'y offrir un séminaire sur l'art public, dont l'accent serait mis sur la pérennité des œuvres. Les discussions étaient en cours à la fin de l'année financière et aucune date n'avait été fixée pour la présentation de ce séminaire.

ACTION 14 Poursuivre le projet de construction d'un atelier annexé au bâtiment pour traiter les œuvres de grandes dimensions

INDICATEUR 14.1

Avoir maintenu les efforts en vue d'obtenir le financement pour la mise en œuvre de ce projet

En raison des compressions budgétaires imposées au cours de l'exercice 2014-2015, ce projet a été reporté à une date indéterminée.

INDICATEUR 14.2

Avoir présenté au Conseil du trésor, conjointement avec la SQI, les plans et devis techniques relatifs à la construction et à l'aménagement d'un atelier pouvant accueillir les œuvres de grandes dimensions au CCQ

Cette action n'a pas été réalisée en raison du report du projet.

Objectif D Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'amélioration du rendement de production des services du CCQ

ACTION 15 Améliorer le site Web du CCQ et en enrichir le contenu

INDICATEUR 15.1

Avoir ajouté au site Web les documents d'information à l'intention des clientèles du CCQ et du public

Outre les contenus propres au 35^e anniversaire du CCQ, plusieurs éléments ont été apportés au site Web de l'organisation au cours de l'année 2014-2015 :

- le contenu du Modèle de plan d'intervention en cas d'urgence a été mis à jour ;
- dans la section Réalisations, les textes Miracle d'une pêche miraculeuse et Parcelle d'histoire québécoise (livres d'écrou) ont été insérés ;
- une vidéo intitulée Adaptation d'un poste de travail pour le dégagement des concrétions marines, dans la page Exemples de problèmes vécus au CCQ et solutions adoptées de la section Santé-sécurité, a été ajoutée.

ACTION 16 Moderniser nos outils de communication avec la clientèle

INDICATEUR 16.1

Avoir réalisé une nouvelle capsule vidéo pour promouvoir les services du CCQ

Une capsule vidéo d'une durée d'environ 1 minute 35 secondes a été réalisée en début d'année afin de faire la promotion des services et de l'expertise du CCQ. Sa production était un élément important du plan de communication élaboré afin de souligner le 35^e anniversaire du CCQ. Elle a été mise en ligne en mai 2014 et a été visionnée plus de 1 000 fois au cours de l'année.

Une seconde vidéo, d'une durée d'environ 3 minutes 50, a été produite à partir des séquences tournées, mais non utilisées, dans la première vidéo. Cette deuxième capsule permet de donner plus de détails au sujet des services du CCQ et vise un auditoire souhaitant en savoir davantage. Elle a été visionnée plus de 400 fois depuis sa mise en ligne.

INDICATEUR 16.2**Avoir doté les équipes de chantiers de restauration d'outils d'identification du CCQ lors de la réalisation de travaux in situ**

Avec l'aide de la Direction des communications et des affaires publiques du Ministère, nous avons conçu et fait imprimer quatre nouvelles bannières sur une toile résistante. Elles seront installées sur les chantiers externes où le personnel du CCQ intervient afin d'identifier nos équipes et de faire connaître le CCQ à des publics qu'il est difficile de joindre autrement.

ACTION 17 Mettre en œuvre un projet d'implantation d'une nouvelle application informatique supportant le processus d'affaires du CCQ

INDICATEUR 17.1**Avoir mené à terme, en collaboration avec la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire du Ministère, le projet de refonte du système de mission du CCQ**

L'autorisation d'achat et d'implantation d'une nouvelle application informatique pour remplacer le système de mission actuel du CCQ, soit le Système de planification et contrôle du Centre de conservation du Québec, a été accordée au début de l'année 2015. Un appel d'offres visant le marché des progiciels de gestion intégrée était en préparation en fin d'exercice pour qu'il puisse être publié au cours du prochain exercice financier.

ACTION 18 Ajuster les tarifs des services facturés aux clients

INDICATEUR 18.1**Préparer, en collaboration avec la Direction des communications et des affaires publiques, un plan de communication afin d'informer les clientèles des nouveaux tarifs**

Le CCQ a travaillé en étroite collaboration avec la Direction des communications et des affaires publiques du Ministère afin d'élaborer un plan de communication visant à faire connaître la nouvelle grille tarifaire du CCQ aux clientèles risquant d'être les plus touchées par les hausses de tarifs. Ce plan a été achevé en décembre 2014 et certains de ses éléments ont été réalisés au cours de l'exercice 2014-2015, alors que d'autres le seront au début de l'exercice suivant.

ACTION 19 Planifier un outil de gestion de la banque d'images du CCQ

INDICATEUR 19.1**Avoir déployé le logiciel de photothèque sur l'ensemble des postes de travail et avoir formé le personnel à son utilisation**

Le CCQ a acquis le logiciel en septembre 2014. Par la suite, l'équipe du studio de photographie s'est affairée à s'approprier l'outil, à le configurer et à faire de nombreux tests afin de valider son bon fonctionnement. Ce processus a été ralenti en raison du manque de ressources humaines et de certains problèmes techniques rencontrés, notamment le fait qu'il s'est avéré nécessaire de moderniser le serveur informatique du CCQ afin de garantir les performances et la sécurité des données qui y sont conservées. Le déploiement de la photothèque dans l'ensemble de l'organisation devrait avoir lieu au cours de l'exercice 2015-2016.

ACTION 20 Planifier l'ajustement des tarifs facturés aux clientèles afin de mieux refléter le coût de revient des services produits

INDICATEUR 20.1**Avoir élaboré et diffusé auprès des clientèles touchées un plan de communication portant sur les nouveaux tarifs**

La section du plan de communication visant à aviser les clientèles les plus touchées par les hausses des tarifs du CCQ sera déployée au début de l'exercice 2015-2016. Cependant, certains clients importants ont été avisés au mois de mars 2015 des hausses les touchant.

Objectif E Augmenter le rayonnement du CCQ auprès de ses clientèles et de la population

ACTION 21 Réaliser les activités planifiées dans le cadre des fêtes du 35^e anniversaire du CCQ

INDICATEUR 21.1**Avoir participé à la tenue du 40^e congrès annuel de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration (ACCR)**

Les restauratrices et les restaurateurs du CCQ membres de l'ACCR ont proposé et obtenu que le congrès annuel de cette organisation ait lieu à Québec au printemps 2014. Le CCQ a grandement contribué à l'organisation de cet important évènement dans le monde de la conservation au Canada en dégageant du temps pour que certains membres de son personnel puissent y travailler. Au total, c'est environ 1 000 heures de travail qui ont été fournies par le personnel du CCQ, auxquelles s'est ajoutée

une contribution financière de 7 500 \$. L'évènement a été un grand succès et a permis de réaffirmer l'importance du CCQ en tant qu'acteur majeur dans le secteur de la restauration des biens culturels au Canada et en Amérique.

INDICATEUR 21.2

Avoir tenu une cérémonie officielle pour souligner le 35^e anniversaire

En raison du changement de gouvernement en avril 2014, la cérémonie de lancement officiel des activités du 35^e anniversaire du CCQ a été reportée à l'automne 2014. C'est la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{me} Hélène David, qui a inauguré les festivités lors du lancement officiel des Journées de la Culture 2014, qui a d'ailleurs eu lieu au CCQ le 23 septembre 2014.

INDICATEUR 21.3

Avoir mené à terme les projets de publications prévus pour marquer le 35^e anniversaire

Deux publications spéciales ont été préparées pour souligner de façon particulière le 35^e anniversaire, alors qu'une autre a été l'objet d'une importante mise à jour :

- Lever le voile du temps – numéro hors-série du magazine *Continuité*. Ce numéro regroupe une sélection d'articles parus depuis 1998, articles choisis pour illustrer la diversité des services offerts par le CCQ et le haut niveau d'expertise des restaurateurs du Centre ;
- Une expertise unique au service du patrimoine : Le Centre de conservation du Québec. Publication de 68 pages témoignant d'une profession exceptionnelle, méconnue du grand public, les restaurateurs d'objets ou d'œuvres d'art, et de l'expertise diversifiée regroupée au sein du CCQ afin d'œuvrer à la sauvegarde et à la préservation du patrimoine québécois depuis 35 ans ;
- Guide pour la conservation des œuvres d'art public. Cette publication d'envergure a été l'objet d'une importante mise à jour et de l'enrichissement de ses contenus.

INDICATEUR 21.4

Avoir tenu des activités spéciales entourant le 35^e anniversaire avec au moins deux partenaires du CCQ

Des activités spéciales ont été organisées avec deux des partenaires du CCQ pour souligner le 35^e anniversaire de l'organisation.

Avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec :

- publication d'un numéro spécial de la revue *À rayons ouverts* intitulé La restauration, portant entre autres sur le 35^e anniversaire du CCQ et sur des projets de restauration réalisés pour BANQ ;
- organisation d'une journée thématique Fenêtre ouverte sur la restauration des œuvres sur papier, le 17 octobre 2014 à BANQ, où il y a eu présentation de quatre conférences et d'un atelier animé par le CCQ dont les activités étaient accessibles au grand public.

Avec le Musée des beaux-arts de Montréal :

- présentation d'une série de sept conférences portant sur la restauration à l'intention du grand public.

INDICATEUR 21.5

Avoir présenté des conférences thématiques ouvertes au public

Outre les conférences présentées au Musée des beaux-arts de Montréal et à BANQ, le CCQ a donné plusieurs conférences midi au siège social du Ministère et au Musée national des beaux-arts du Québec.

INDICATEUR 21.6

Avoir présenté des conférences thématiques ouvertes au public

Intitulée Les grandes conférences du CCQ, une série de conférences a été organisée à l'intention du personnel du Centre afin de susciter une réflexion en profondeur sur certains thèmes liés de près à la conservation et à la restauration du patrimoine culturel :

- 26 mars 2014 : M. Dinu Bumbaru, directeur des politiques à Héritage Montréal – Réflexions portant sur le patrimoine montréalais et québécois ;
- 24 avril 2014 : M. Yves Lefebvre, président du Conseil du patrimoine culturel du Québec – La prise en charge du patrimoine par l'État québécois ;
- 14 mai 2014 : M. Gérald Grandmont, consultant en patrimoine, ex-sous-ministre adjoint au Ministère – Réflexions sur les grandes politiques culturelles en matière de patrimoine.

INDICATEUR 21.7**Avoir organisé et présenté des ateliers techniques dans le cadre du congrès annuel de l'Association internationale pour la préservation et ses techniques**

Le CCQ a organisé un atelier à l'intention des participants et des participantes au congrès annuel de l'Association internationale pour la préservation et ses techniques, une importante organisation internationale ayant réuni plus de 1 000 congressistes à Québec en octobre 2014. Parmi ces derniers, on comptait un grand nombre d'architectes et d'intervenants du secteur de la conservation du patrimoine. Les personnes inscrites à l'atelier donné au CCQ ont pu prendre part à quatre démonstrations du savoir-faire des restauratrices et des restaurateurs du Centre et échanger au sujet des problèmes rencontrés dans leurs secteurs d'activité respectifs. Les congressistes ont exprimé un haut taux de satisfaction au regard de cet atelier.

Le CCQ a aussi délégué deux personnes pour le représenter au salon des exposants de ce congrès et trois restauratrices ont pu assister à plusieurs conférences présentées lors de cet événement.

ACTION 22 Assurer la visibilité du CCQ à des événements organisés par des clientèles cibles

INDICATEUR 22.1**Avoir participé au forum annuel organisé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec**

En 2014, le forum annuel du Conseil du patrimoine religieux du Québec a eu lieu à Sherbrooke. En raison des compressions budgétaires décrétées par le gouvernement, le CCQ n'a pu y déléguer un représentant. Le CCQ conserve par ailleurs d'excellentes relations avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec, un partenaire incontournable pour tout ce qui concerne la conservation et la restauration du patrimoine religieux.

INDICATEUR 22.2**Avoir participé au grand dialogue sur la culture organisé par la Ville de Québec**

La restauratrice du CCQ responsable des relations avec les municipalités a représenté le Centre lors des journées de dialogue sur la culture ayant pour thème Vision Culture 2025. Cet événement a été organisé par la Ville de Québec et s'est déroulé les 29 et 30 septembre 2014. Cette participation aura été utile pour aider le CCQ à connaître les orientations de la Ville en matière de conservation et de restauration du patrimoine et pour aider à établir le contenu d'une éventuelle entente-cadre entre le CCQ et cet important partenaire.

Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité

Cette année, l'objectif de production des heures scientifiques des services financés par le Ministère était de 16 600 heures. Le CCQ a dépassé cet objectif en réalisant 18 640 heures, d'où un résultat de 112 %.

L'objectif de production des heures scientifiques des services facturés en début d'année était de 13 000 heures. Le CCQ a dépassé cet objectif, puisque 13 546 heures de services ont été réalisées, ce qui représente un résultat de 104 %.

Pour ces deux types de services, l'objectif était de 29 600 heures et le CCQ en a réalisé 32 186, ce qui donne un résultat de 109 %. Ainsi, durant l'année 2014-2015, le CCQ a procédé à la restauration de 246 objets et œuvres d'art et objets de patrimoine, comparativement à 214 l'an dernier. Il a de plus effectué 122 expertises comparativement à 54 l'année précédente. À cela, il faut ajouter 16 activités de formation offertes à diverses clientèles, pour un total de 384 dossiers.



Nettoyage par microabrasion d'une Vierge à l'enfant (propriété du Musée d'art de Joliette) — Photo : CCQ

HEURES SCIENTIFIQUES DES SERVICES FINANCÉS ET CELLES DES SERVICES FACTURÉS RÉALISÉES AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2014-2015

	Objectifs	Résultats 2014-2015		Résultats 2013-2014
	Nombre d'heures prévues	Nombre d'heures réalisées	Degré d'atteinte de l'objectif	Nombre d'heures réalisées
Services financés par le Ministère	16 600	18 640	112 %	20 541
Services facturés	13 000	13 546	104 %	14 446
Total	29 600	32 186	109 %	34 987

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, les restauratrices et les restaurateurs ont consacré 4 521 heures à d'autres activités scientifiques du CCQ qui ne sont pas comptabilisées dans le tableau ci-dessus. La répartition de ces activités est présentée dans le tableau qui suit.

AUTRES HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ

Type d'activité	Nombre d'heures réalisées		
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Activités de perfectionnement	1 347	1 418	1 033
Visites du CCQ	784	630	527
Formation donnée	731	456	417
Articles publiés	199	909	1 159
Conférences et autres	1 076	496	454
Établissement de divers partenariats	664	1 065	931
Total	4 801	4 974	4 521

Ainsi, en 2014-2015, ce sont 36 707 heures scientifiques qui ont été livrées au total, comparativement à 39 961 en 2013-2014.

HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES

Type d'heures scientifiques	Nombre d'heures réalisées		
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Heures scientifiques des services financés et facturés	33 557	34 987	32 186
Autres heures scientifiques	4 801	4 974	4 521
Total	38 358	39 961	36 707

Taux de satisfaction de la clientèle

Pour chaque service rendu, le CCQ demande au client de remplir une fiche d'évaluation. Les données du tableau ci-dessous découlent de la compilation de ces fiches pour 2014-2015.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE POUR LES SERVICES DE RESTAURATION EN 2014-2015

Aspects du service	Excellent	Très bon	Satisfaisant	Insatisfaisant	Total
			%		
Collaboration du personnel du CCQ	93	7	0	0	100
Respect de la proposition de traitement	91	9	0	0	100
Respect des échéances	87	12	1	0	100
Atteinte des objectifs du client	90	9	1	0	100

Dans l'ensemble, la clientèle est très satisfaite des services rendus par le CCQ.

En ce qui a trait au respect des échéances, 99 % des clients jugent les services comme étant excellents ou très bons, soit un score supérieur à celui de l'an dernier (96 %). Aucune plainte n'a été formulée sur les services du CCQ durant l'exercice financier.

Le client doit mentionner, dans la fiche d'évaluation, l'impact de l'intervention réalisée par le CCQ ou l'objectif visé par la demande de services. En 2014-2015, les effets des services se résument ainsi :

- remettre en état une œuvre ou un objet endommagé : 12 %;
- exposer une œuvre ou un objet non présentable autrement : 19 %;
- sauvegarder une pièce en péril : 63 %;
- autres motifs : 6 %.

Informations détaillées

En 2014-2015, le CCQ a réalisé 18 615 heures scientifiques pour les services financés par le Ministère. Le tableau qui suit présente la répartition des résultats des heures réalisées au regard des objectifs fixés en début d'année pour les clientèles bénéficiant de quotas d'heures de services financés par le Ministère.

RESPECT DES QUOTAS D'HEURES SCIENTIFIQUES POUR LES SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE AU 31 MARS

Clientèle bénéficiant de quotas	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
	Objectifs		Résultats	Objectifs		Résultats	Objectifs		Résultats
	h	h	%	h	h	%	h	h	%
Musée national des beaux-arts du Québec	2 400	2 159	90,0	2 400	2 464	102,7	2 400	2 394	99,7
Musée de la civilisation	2 200	2 507	114,0	2 200	1 965	89,3	2 200	1 724	78,4
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	1 035	82,8	1 250	1 038	83,0	1 250	746	59,7
Musées privés subventionnés	4 400	5 160	117,3	4 400	4 499	102,3	4 400	3 982	90,5
MCC	2 300	2 372	103,1	2 300	4 372	190,0	2 300	3 412	148,3
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	650	183	28,2	650	685	105,4	650	600	92,3
Centre d'archives privées	450	4	0,9	450	50	11,1	450	0	0
OBNL (interventions mineures)	1 550	2 338	150,8	1 550	3 043	196,3	1 550	3 140	202,6
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 400	2 360	168,6	1 400	2 425	173,2	1 400	2 642	188,7
Total	16 600	18 122	109,2	16 600	20 541	123,7	16 600	18 640	112,3

Plusieurs variables viennent influencer les heures de travail réalisées pour la restauration d'œuvres d'art et des objets de patrimoine. En voici quelques-unes :

- la disponibilité des œuvres ou des objets à restaurer ;
- l'envergure de la restauration à effectuer ;
- la disponibilité de la main-d'œuvre professionnelle en restauration dans les ateliers.

En 2014-2015, la somme des dépenses probables des services financés par le Ministère et celles des services facturés est de 4 288 445 \$. L'année précédente, la sommes des dépenses réelles s'établissait à 4 051 120 \$. La variation des dépenses est essentiellement imputable à une augmentation des dépenses de fonctionnement.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES PROBABLES DES SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE ET CELLES DES SERVICES FACTURÉS

	Dépenses réelles		Dépenses probables
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
	\$	\$	\$
Services financés par le Ministère			
Traitements : permanents	1 252 403	1 220 962	1 381 136
occasionnels	181 797	209 644	146 446
Fonctionnement	235 509	387 878	206 139
Amortissement	44 353	41 503	40 286
Loyer SQI	689 402	715 260	710 115
Services nets fournis par le Ministère ³⁷	47 661	41 929	40 480
Avantages sociaux (part de l'employeur) ³⁸	304 331	286 121	305 516
Sous-total	2 755 456	2 903 297	2 830 118
Services facturés			
Traitements	619 957	665 645	579 677
Fonctionnement	483 863	349 049	762 715
Avantages sociaux (part de l'employeur) ³⁹	123 991	133 129	115 935
Sous-total	1 227 811	1 147 523	1 458 327
Total	3 983 267	4 051 120	4 288 445

Le coût de revient horaire des services financés par le Ministère tient compte de toutes les dépenses probables et du nombre d'heures réalisées en 2014-2015. Il se chiffre à 151,83 \$ de l'heure en 2014-2015, alors qu'en 2013-2014 il était de 141,34 \$. Le coût de revient des services facturés a connu une augmentation significative. Il s'élève à 107,66 \$ en 2014-2015, alors qu'il était de 79,46 \$ en 2013-2014. Ceci s'explique notamment par le fait qu'en raison des compressions budgétaires, une partie plus importante des dépenses de fonctionnement ont dû être prises en charge par le compte à fins déterminées du CCQ plutôt que par le budget de crédits alloués par le Ministère. Le coût de revient réel global s'est établi à 133,24 \$ en 2014-2015, par rapport à 115,79 \$ l'année précédente.

COÛT DE REVIENT HORAIRE

	Dépenses probables	Nombre d'heures réalisées	Coût de revient horaire		
			Projeté	Probable	Réel
	2014-2015	2014-2015	2014-2015	2014-2015	2013-2014
	\$	h	\$	\$	\$
Services financés par le Ministère					
Sous-total	2 830 118	18 640	145,46 ⁴⁰	151,83	141,34
Services facturés					
Sous-total	1 458 327	13 546	77,92 ⁴¹	107,66	79,46
Total	4 288 445	32 186	115,80	133,24	115,79

37. En 2014-2015, le CCQ a bénéficié de services administratifs du Ministère pour une valeur estimée à 57 829 \$. De cette somme, il faut soustraire une portion des services de gardiennage fournis par le CCQ au Laboratoire et Réserve d'archéologie du Québec, situé dans le même édifice (30 % de 57 829 \$ = 17 349 \$).

38. Les avantages sociaux sont calculés sur une base de 20 % de la dépense des traitements. Ils ne sont cependant pas versés au CCQ et ne sont donc pas comptabilisés dans les crédits votés; ils sont endossés centralement par le gouvernement, mais présentés dans le tableau pour donner un portrait plus juste des dépenses liées au fonctionnement du CCQ.

39. Voir la note précédente.

40. Le coût de revient projeté des services financés par le Ministère (145,46 \$) correspond au budget projeté en 2014-2015 (2 414 700 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (16 600 h).

41. Le coût de revient projeté des services facturés (77,92 \$) correspond au budget projeté des services facturés (1 013 000 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (13 000 h).

ANNEXE I

LES MANDATS, SERVICES ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Mandats	Services / Activités
Soutenir dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines de sa compétence et en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.	► Programmes de bourses et subventions qui s'adressent aux artistes et aux organismes à but non lucratif dans les domaines des arts de la scène (théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts multidisciplinaires), des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature.

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Mandats	Services / Activités
Promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles et contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.	► Programmes d'aide financière (subvention, aide remboursable et investissement) dans les domaines du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art, des galeries d'art contemporain, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle. ► Financement (prêt, garanties de prêt, investissement) aux entreprises culturelles. ► Mesures d'aide fiscale dans plusieurs domaines. ► Gestion d'un parc d'immeubles patrimoniaux concentré surtout à Place-Royale.

ORGANISME DE FORMATION

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)

Mandats	Services / Activités
Administrer et exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Susciter et favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique.	► Formation artistique professionnelle offerte à travers un réseau de neuf établissements d'enseignement : deux en art dramatique (Montréal et Québec) et sept en musique (Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or). ► Programmation d'activités musicales et théâtrales publiques. ► Programmes externes pour l'encadrement de l'enseignement musical privé.

ORGANISMES DE DIFFUSION

Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM)

Mandats	Services / Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer la Place des Arts de Montréal ainsi que l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence à des organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	► Gestion et programmation de cinq salles de spectacle : la salle Wilfrid-Pelletier (2 960 places), le Théâtre Maisonneuve (1 441 places), le Théâtre Jean-Duceppe (747 places), la salle Claude-Léveillée (128 places) et la Cinquième Salle (413 places) ainsi que l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme et l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette. ► Établir la programmation artistique de la Maison symphonique de Montréal pour les organisations autres que l'Orchestre symphonique de Montréal. ► Lieu de résidence des organismes suivants : l'Opéra de Montréal, les Grands Ballets Canadiens de Montréal et la compagnie de théâtre DUCEPPE.

Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)

Mandats	Services / Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer le Grand Théâtre de Québec. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence à des organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	► Gestion et programmation de deux salles de spectacle, soit la salle Louis-Fréchette (1 885 places) et la salle Octave-Crémazie (510 places). ► Lieu de résidence des organismes suivants : l'Orchestre symphonique de Québec, le Théâtre du Trident, l'Opéra de Québec et le Club musical de Québec.

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

Mandats	Services / Activités
Exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.	► Société publique de production et de diffusion, desservant plus de 92 % de la population à travers son réseau riche de dix-sept émetteurs, alimenté par un lien satellite portant sa programmation depuis Montréal. ► Programmation culturelle et éducative axée sur les émissions jeunesse, la connaissance, la découverte, la culture et la société. ► Reflet des réalités régionales et de la diversité de la société québécoise, notamment en culture, par la production de la fabriqueculturelle.tv, une plateforme culturelle panquébécoise sur le site Web, réalisée grâce aux dix bureaux régionaux de Télé-Québec et aux nombreux partenaires culturels, et par Télé-Québec en classe, une ressource technopédagogique complémentaire au programme d'éducation. ► Participation à TV5 Monde.

ORGANISMES DE DIFFUSION ET DE CONSERVATION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Mandats	Services / Activités
Voir à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire, publié, archivistique et filmique. Agir en tant que bibliothèque centrale de la métropole montréalaise. Gérer des programmes d'aide financière en matière d'archives et assumer la responsabilité du dépôt légal des documents publiés et filmés.	▶ Gamme élargie de services accessibles à la Grande Bibliothèque, à BAnQ Rosemont-La Petite Patrie et aux dix centres de BAnQ conservant des archives répartis sur le territoire du Québec : services généraux sur place et à distance (prêts, références, accès à l'ensemble des collections, y compris les documents sonores, les documents audiovisuels, les ressources électroniques, etc.). Accès gratuit à des ressources numériques variées. ▶ Services supplémentaires destinés à des clientèles particulières : chercheurs d'emploi; nouveaux arrivants; milieu des affaires; personnes handicapées; généalogistes; bibliothèques. ▶ Programmes de soutien à la lecture et à la littératie, aide aux devoirs et médiation culturelle pour les milieux scolaires. ▶ Programmes d'aide financière s'adressant au secteur des archives. ▶ Rayonnement international de l'expertise et du patrimoine québécois.

Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)

Mandats	Services / Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art contemporain québécois ainsi qu'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	▶ Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux. ▶ Diverses activités éducatives et culturelles. ▶ Programme d'expositions itinérantes. ▶ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)

Mandats	Services / Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art québécois de toutes les périodes et assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	▶ Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux. ▶ Diverses activités éducatives et culturelles. ▶ Programme d'expositions itinérantes. ▶ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

Musée de la civilisation [MC]

Mandats	Services / Activités
Faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, et assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnologique et des autres collections représentatives de notre civilisation. Assurer la présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.	▶ Programmation d'expositions et d'activités axées sur la mission et l'histoire de chacune des constituantes du complexe muséal comprenant le Musée de la civilisation, le Musée de l'Amérique francophone, le Musée de la place Royale, la Maison historique Chevalier et le Centre national de conservation et d'étude des collections. ▶ Valorisation et diffusion au Québec et à l'international de l'héritage culturel québécois (constitué des apports européen, autochtone, inuit et des nouveaux arrivants), découverte des civilisations du monde et renforcement du dialogue des cultures par des expositions, des activités culturelles et de médiation, des événements et activités de partage de savoir sur la muséologie et la société.

ORGANISME DE RÉGULATION

Régie du cinéma

Mandats	Services / Activités
Classer les films commercialisés au Québec et en contrôler la mise en marché.	► Classement des films. ► Information et sensibilisation du public quant au classement des films. ► Délivrance des permis de distribution et de ceux d'exploitation. ► Surveillance et contrôle du commerce de matériel vidéo. ► Surveillance de l'application des dispositions de la Loi sur le cinéma.

ORGANISME DE CONSULTATION

Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ)

Mandats	Services / Activités
Conseiller la ministre au regard de la Loi sur le patrimoine culturel et de la Loi sur les archives.	► Fait des recommandations et donne son avis à la ministre sur toute question relative à la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel ainsi qu'aux archives visées par la Loi sur les archives. ► Réalise des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux par le gouvernement et sur toute question que la ministre lui adresse. ► Reçoit et entend les requêtes et les suggestions des individus et des groupes. ► Produit pour la ministre un état de situation quinquennal relatif à l'application par une municipalité locale des responsabilités qu'elle lui a transférées. ► Fixe sur demande la juste valeur marchande d'un bien patrimonial acquis par donation par un musée national, un centre d'archives agréé ou une institution muséale reconnue.

ANNEXE II

LISTE DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (AU 31 MARS 2015)

Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1)

- Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 1);
- Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (RLRQ, chapitre A-21.1, r. 2).

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2)

- Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films (RLRQ, chapitre B-1.2, r. 1);
- Règlement sur le dépôt légal des films (RLRQ, chapitre B-1.2, r. 2).

Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1)

- Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 1);
- Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (RLRQ, chapitre C 18.1, r. 2);
- Règlement sur les normes techniques (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 3);
- Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (RLRQ, chapitre C 18.1, r. 4);
- Règlement sur le visa (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 6).

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (RLRQ, chapitre C-51)

- Concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (RLRQ, chapitre C-51, r. 4).

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, chapitre C 62.1)

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1)

- Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 1);
- Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 2);
- Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 3);

- Règlement sur l'agrément des libraires (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 4);
- Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, chapitre D-8.1, r. 5).

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1)

- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1, r. 1).

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (RLRQ, chapitre M-42)

Loi sur les musées nationaux (RLRQ, chapitre M-44)

Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)

- Règlement sur la définition de ce qu'on entend par construction dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 1);
- Règlement sur la recherche archéologique (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 2.1);
- Règlement sur le registre du patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002, r. 4).

Loi sur la programmation éducative (RLRQ, chapitre P-30.1)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (RLRQ, chapitre S-10.002)

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (RLRQ, chapitre S-11.03)

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01)

- Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (RLRQ, chapitre S-12.01, r. 1).

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (RLRQ, chapitre S-14.01)

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (RLRQ, chapitre S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (RLRQ, chapitre S-32.1)

ANNEXE III

LISTE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET SOMMES VERSÉES EN 2014-2015 (Y INCLUS LE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT)

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE k\$
02	01	Aide au fonctionnement		
		Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	11	6 957,2
		Diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène	93	1 348,5
		Institutions muséales	122	19 506,2
		Médias communautaires	159	4 685,3
		Organismes de formation – spécialisée	81	2 057,2
		Organismes de formation – supérieure	13	11 039,7
		Organismes de regroupement	29	4 403,1
		Organismes nationaux de la jeune relève amateur et de loisir culturel	11	1 111,2
		Radios autochtones	15	150,0
	01	Aide aux immobilisations		
		Service de dette	902	96 690,7
	01	Aide aux initiatives de partenariat		
		Entente spécifique régionale	13	405,0
		Entente ciblée en matière de culture ou de communications	100	1 191,5
		Entente de développement culturel	97	2 989,6
		Entente de service – projets mineurs	18	257,4
		Entente Villes et Villages d'art et de patrimoine	36	581,0
		Entente avec une nation autochtone	3	322,2
	01	Aide aux projets		
		Accueil	30	7 158,7
		Appel de projets nationaux en loisir culturel des jeunes	20	140,0
		Invitation à des diffuseurs et programmeurs hors Québec	36	374,3
		Projets culturels pour les Algonquins	5	90,0

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE k\$
	01	Autres interventions		
		Bourses et prix	31	231,7
		Fonds d'initiatives culturelles	348	442,3
		Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel	29	28,0
		Projets de coopération internationale	29	112,3
		Soutien au développement culturel et en communications	46	2 528,8
		Total du programme 02, élément 01	2 277	164 801,9
02	02	Musée national des beaux-arts du Québec	1	16 644,7
	02	Musée de la civilisation	1	24 345,5
	02	Musée d'art contemporain	1	9 596,1
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	16 548,4
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	15 608,9
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	6 163,0
	04	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	63 823,7
	05	Société de télédiffusion du Québec	1	61 481,0
	06	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	1	94 538,9
	07	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	73 758,8
	08	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	1	28 954,3
		Total du programme 02, éléments 02 à 08	11	411 463,3
		TOTAL DU PROGRAMME 02	2 288	576 265,2



**Culture
et Communications**

Québec

